L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1650 - VENDREDI 08 OCTOBRE 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Surfaces fourragères

L'herbe, bonne nouvelle du moment



Après plusieurs années marquées par la sécheresse, les performances de l'herbe en Bourgogne Franche-Comté, en 2021, sont une vraie bonne nouvelle pour l'agriculture. Certes, les qualités sont variables mais les quantités vont fournir un supplément d'oxygène aux éleveurs qui vont pouvoir réduire cette charge-là. Trois d'entre eux, en Côte-d'Or, nous ont livré leur ressenti. Du côté de la Nièvre, on se penche également sur la rénovation des prairies. *Pages 05 et 11*

Encart: Dépliant Gamm Vert Foire aux vins (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Révision des ZDS

«On croise les doigts»



Nièvre

› Session de rentrée

La Chambre d'agriculture riche de projets



Yonne

› Technique

Un exercice d'intelligence collective au service de la bio



fendt.fr

FENDT



Fendt Cargo T955 : Des détails uniques qui font toute la différence.

Innovant en tous points, le Fendt Cargo T955 est le premier chargeur à combiner les atouts d'un chargeur télescopique et d'une chargeuse sur pneus. Tous les composants sont surdimensionnés pour résister aux contraintes les plus élevées. Autre point particulier, sa cabine élévatrice et suspendue avec pare-brise panoramique offre une vue d'ensemble unique, pour toutes les opérations de chargement.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

30 ans de réalisation

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Lait bio : *« C'est pathétique »*
05 • Prairies : Même pas en rêve
06 • Révision des ZDS : *« On croise les doigts »*
07 • Agriculture bio : Un beau projet en préparation

Nièvre
08 • Session de rentrée : La Chambre d'agriculture riche de projets
09 • AG FDSEA : Protéines végétales… je t'aime, moi non plus
10 • Visite du préfet de la Nièvre : Agrandissement et embauches pour Impéry Volailles
11 • Prairies : Apporter des réponses

Yonne
12 • Fermes et caves ouvertes : Quand l'agriculture se révèle
13 • Technique : Un exercice d'intelligence collective au service de la bio
14 • Fertilisation : Pourquoi se priver de sérénité en cas de contrôle ?

Région
15 • Alimentation animale : Le groupe Bordet vise clairement le marché agricole
16 • Innovations : Ils imaginent les outils de la transition agroécologique
17 • Viticulture : Annus paradoxicum !
18 • Lutte contre les ravageurs : Contre le campagnol, il faut aller plus loin

Filières
19 • Élevage Cotations : Une hausse qui doit perdurer
20 • Cultures Plantes nuisibles : Ne pas se laisser déborder par le chardon

Infos Services
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Financement

Crédit Agricole : vers une année record pour les crédits ?

Les crédits alloués augmentent notamment sur l'activité agricole liée aux productions animales.

Au cours du premier semestre de l'année, le Crédit Agricole a alloué 4,1 milliards d'euros de prêts, soit 14,6 % de plus qu'au cours du premier semestre 2020. *« 2021 pourrait être une année record en termes d'attribution de crédits »*, a indiqué la banque verte. En 2020, elle a financé plus de 7,7 milliards de prêts pour la huitième année consécutive. En augmentation sur l'ensemble des productions animales, les crédits sont en baisse sur les productions végétales, portées par une conjoncture défavorable. En 2020, le montant des prêts accordés s'est tout de même rétracté de 4,4 % par rapport à 2019 avant que ne survienne la crise de la Covid. Mais compte tenu des chiffres de 2021, le recul ne devrait être que passager.

Marché du matériel agricole en progression

Les encours de prêts atteignent 50,8 milliards d'euros au terme du premier semestre 2021. L'an passé, le marché du matériel agricole et des tracteurs a nettement progressé. *« Les acceptations Agilor (dispositif dédié au financement du matériel agricole) sont constatées à leur plus haut niveau : 3,5 milliards d'euros, soit une hausse de 4 % par rapport à 2019. Les crédits-bails Agilor sont également en progression de 33 % par rapport à l'année précédente »*, explique le Crédit Agricole. Les comptes épargne de précaution ont aussi le vent en poupe. *« 32 262 comptes ont été ouverts pour un montant de 338,5 millions d'euros »*, souligne la banque. Ces sommes immobilisées sur ces comptes sont essentiellement destinées à faire face à des situations de crises. *« Avec 82 % de taux de pénétration sur le marché de l'agriculture française, le Crédit Agricole est le premier partenaire financier des agriculteurs »*. Son activité sur le marché des prêts à l'agriculture donne une idée du climat des affaires.

ACTUAGRI

en bref

GNV Les méthaniseurs créent une marque de stations-service

À l'occasion de leur assemblée générale le 29 septembre dans le Loir-et-Cher, les agriculteurs-méthaniseurs de l'AAMF ont annoncé le lancement de deux projets, dont une marque de stations-service. Cette *« marque commune »* réunira *« les agriculteurs-méthaniseurs fournisseurs de bioGNV »*, et sera mise en avant dans les stations des adhérents à partir de 2022. L'association ambitionne ainsi d'ouvrir *« 500 stations-service distribuant du biométhane »*, qui pourront *« se trouver directement à la ferme ou être installées sur des réseaux de gaz en y associant les acteurs du territoire »* (collectivités locales, utilisateurs de bioGNV). L'association recense actuellement entre 15 et 20 stations de bioGNV en France. L'autre projet portera sur le label Bas Carbone. L'association travaille avec l'Institut de l'élevage et l'association de conseil Trame à l'élaboration d'une méthode de calcul des réductions de gaz à effet de serre liés à l'exploitation d'une unité de méthanisation. Cette méthode, que l'association voudrait commune avec d'autres opérateurs travaillant de leur côté sur la question comme GRDF, sera ensuite proposée au ministère de la Transition écologique.

Égalim 2 Une signature avant le 1er janvier permettrait d'y échapper

« Nous avons mis du temps à comprendre l'entrée en vigueur » de la loi Égalim 2, a ironisé l'avocat Nicolas Genty, le 28 septembre lors d'une visioconférence du cabinet spécialiste des négociations commerciales Loi & Stratégies. À la lecture de la dernière version issue de la première lecture par le Parlement, il estime que le texte ne s'applique pas aux entreprises qui auraient envoyé les Conditions générales de vente (CGV) avant le 1er novembre et signé la convention entre le distributeur et son fournisseur avant le 1er janvier 2022. En revanche, si la signature n'a pas lieu avant le 1er janvier, alors la loi devra s'appliquer pleinement. *« Là, franchement, c'est potentiellement deux négociations, car les négociations ont commencé sur la base de CGV qui n'incluaient pas les dispositions du texte »*, décrypte l'avocat. Pour autant, le cabinet n'incitera pas ses clients industriels à signer le plus rapide possible. *« Il ne faut pas se dire " chouette j'ai trouvé le système pour y échapper " ! »*, assure Nicolas Genty. Selon lui, mieux vaut entrer dans le régime de la loi Égalim 2 le plus rapidement possible. D'après la version actuelle de la proposition de loi, si les CGV sont transmises après le 1er novembre alors les nouvelles dispositions devront s'appliquer. La proposition de loi a été examinée en commission mixte paritaire le 4 octobre.

la météo présentée par Dijon Céréales

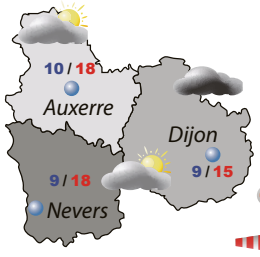
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 8 Octobre



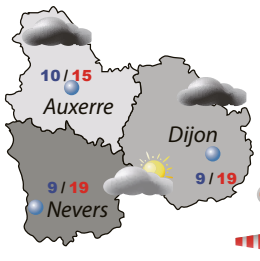
Variable
Un ciel nuageux à couvert, avec quelques timides éclaircies par endroits.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 17 à 19°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Pélagie
Soleil : 08h01 - 19h16
Lune : 10h22 - 20h28

Samedi 9 Octobre



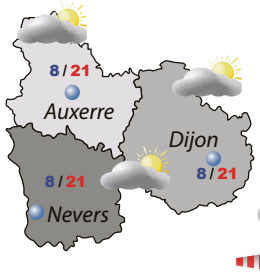
Couvert
Le ciel restera partagé entre nuages menaçants et rares apparitions du soleil.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 14 à 16°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Denis
Soleil : 08h03 - 19h14
Lune : 11h47 - 20h57

Dimanche 10 Octobre



Timides éclaircies
Le temps sera nuageux mais le soleil fera tout de même quelques timides apparitions.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 20 à 22°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Ghislain
Soleil : 08h04 - 19h12
Lune : 13h11 - 21h35

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Octobre au Mercredi 13 Octobre

Un temps couvert et pluvieux s'annonce.

Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 15 à 17°C

Du Jeudi 14 Octobre au Dimanche 17 Octobre

Le ciel sera menaçant au cours de cette période.

Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Société

Une BD qui questionne la place des femmes en agriculture

La bande dessinée *«Il est où le patron ?»*, réalisée par cinq paysannes et la dessinatrice Maud Bénézit, redouble d'engagement et d'humour pour aborder la question du sexisme dans l'agriculture. On y découvre le quotidien d'une poignée d'agricultrices, leurs coups de gueule, leurs joies et leur passion pour ce métier. Interview avec les autrices.

Que nous raconte *«Il est où le patron ?»* ?

«C'est l'histoire de trois femmes, paysannes, voisines de marché, qui se rencontrent, s'entraident et se lient d'amitié. Il y a Jo, qui débarque seule pour reprendre la ferme et le troupeau de chèvres du vieux Georges. Ça n'est pas facile tous les jours pour elle, même si elle n'a pas froid aux yeux : il paraît que c'est une féministe… Coline, elle, n'a pas trop le temps de se poser des questions, elle est bien prise par la fromagerie, son rôle au syndicat et ses deux enfants. Avec son mari Pierre, elle a l'impression que tout se passe bien, même si certaines situations lui pèsent. Anouk, elle, est apicultrice. Elle a quitté la ville il y a quelques années et cherche toujours sa place dans un monde où la virilité semble érigée en valeur absolue. Ensemble, les trois paysannes se donnent progressivement la force de faire entendre une autre voix que celle du patriarcat».

Quel a été le point de départ de ce projet de BD ?

«Nous souhaitions faire une BD féministe qui rende compte de la réalité de nos vies de femmes paysannes. C'est avec cette envie que nous avons rencontré Maud, dessinatrice de BD, ayant elle-même suivi une formation agricole. Nous, paysannes, bergère, éleveuse, apicultrice ou maraîchère, aimons passionnément nos métiers, mais, comme dans le reste de la société, nous vivons jour après jour des situations qui nous dérangent, nous mettent mal à l'aise voire nous font violence, car cela nous renvoie sans cesse à notre statut de femme et non d'individu autonome. Chacune des situations décrites dans cette BD a été vécue par nous ou notre entourage. L'énorme et riche matériau rassemblé met en évidence un constat édifiant : ce qui pourrait n'être qu'un empilement d'anecdotes, parfois drôles, parfois tragiques, est en fait le reflet d'un système qui opprime (entre autres) les femmes».

Finalement, le monde paysan n'est ni plus ni moins que le reflet de la société…

«Notre but n'est pas de dire que le monde paysan serait plus archaïque ou plus macho qu'un autre, mais bien mettre en lumière les mécanismes du patriarcat sous toutes ses formes, des plus insidieuses aux plus visibles. En effet, être une femme n'est jamais neutre en agriculture. Selon les cas, on peut être idéalisée, glorifiée, portée au rang de superwoman : on admire alors cette femme qui fait un métier d'homme. D'autres fois, on aimerait nous cantonner à la place d'à côté, à celle qui accueille, qui diversifie, qui assiste, qui fait la paperasse. Et si on ne rentre pas gentiment dans la case attendue, on s'expose à diverses formes d'agressivité. Comme les commentaires déplacés d'un marchand de tracteur, des situations de violences conjugales, des préjugés sur les femmes «aimables et si fragiles», la difficulté de se faire entendre lors d'une réunion… Bref, en 2021, en agriculture comme ailleurs, le patriarcat se porte toujours bien».



«Il est où le patron ?» s'inspire de situations réelles vécues par les autrices ou leur entourage.

Un mot pour les paysannes qui vous liront ?

«Nous espérons que nos lectrices trouveront à la lecture de cette BD des pistes de réflexion et d'émancipation, qu'elles en ressortiront pleines de colère et de joie, d'envie de lutter et de boire un verre sur la place du marché avec leurs copines ! Quant aux lecteurs, s'ils ne se reconnaissent dans aucune situation de cette BD… peut-être une seconde lecture serait-elle bienvenue ?»

Propos recueillis par Mylène Coste

Maud Bénézit & Les paysannes en polaire, Il est où le patron ? Chroniques de paysannes, éditions Marabulles, 192 pages, 19,95 €

Recherche

Partenariat conclu entre Alliance BFC et AgroSup Dijon

Les coopératives agricoles de l'Alliance BFC, représentée par son directeur général Christophe Richardot, et François Roche-Bruyn, directeur général d'AgroSup Dijon ont signé une convention de partenariat officialisant des relations étroites engagées depuis plusieurs années, dans les domaines de la recherche, de l'insertion professionnelle, de l'innovation et de la formation.

L'école d'ingénieurs AgroSup Dijon et les coopératives agricoles de l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) sont des partenaires de longue date. Ils souhaitent renforcer leur collaboration de manière durable, un engagement matérialisé par une convention signée le 20 septembre pour une durée de 3 ans. Cette coopération, soutenue, interviendra tout d'abord en faveur des élèves ingénieurs dans les domaines de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'employabilité. Les coopératives agricoles de l'Alliance BFC proposeront des stages, des projets, des contrats d'apprentissages ou de professionnalisation et des offres d'emploi. Ce partenariat interviendra également, dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Les liens actuels entre les enseignants-chercheurs et les étudiants d'AgroSup Dijon et les collaborateurs (cadres, experts des marchés ou de la data, ingénieurs agronomes) des coopératives agricoles de l'Alliance BFC seront développés à travers des études de recherches, des appels à projets, des chaires d'entreprise et des contrats de recherche (bourses Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), insertion professionnelle des docteurs) avec les laboratoires de recherche et les différentes structures scientifiques (pôles de compétitivité, filiales de valorisation, sociétés d'accélération de transfert de technologie, projets d'investissements d'avenir) partenaires d'AgroSup Dijon.

D'après communiqué



François Roche-Bruyn (à gauche), directeur général d'AgroSup Dijon, a formalisé, avec Christophe Richardot, directeur général d'Alliance BFC, une nouvelle convention de partenariat qui porte autant sur la recherche que sur la formation professionnelle.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis

Les bonnes affaires de votre magasin
PROMOTIONS, demandez UN DEVIS
LA BUVETTE
Le spécialiste de l'abreuvement

THERMOLAC 75 GV à boules
• Isotherme, antigel
• 75 l. (30 bovins)

THERMOLAC 40 GV à boule
• Isotherme, antigel
• 40 l. (10 à 15 bovins)

THERMOLAC 40 B à bol
• Isotherme, antigel
• 40 l. avec coupelle amovible

Lait bio

«C'est pathétique»



Vivien Niot déplore une baisse de 35 centimes annoncée il y a quelques jours par sa coopérative.

Un éleveur du Val de Saône pousse un coup de gueule contre l'évolution du prix du lait bio.

Les années 2010 à 2020 lui paraissent déjà loin, très loin. *«Durant ces dix premières campagnes en bio, le prix du lait était correct avec une moyenne de 480 euros les 1 000 litres. Il nous fallait bien ça pour vivre de notre métier et compenser les surcharges engendrées par notre conversion»*, commente Vivien Niot, installé sur l'exploitation familiale à Chivres. La donne a malheureusement bien changé depuis près de deux ans, souligne le jeune éleveur de 32 ans : *«ça se complique très sérieusement depuis l'arrivée du Covid, je ne sais pas s'il y a vraiment un lien. Cette année, nous ne sommes pas sûrs de terminer à une moyenne de 400 euros. En mai et juin derniers, le lait conventionnel était même mieux payé que le bio, c'est pathétique ! Aujourd'hui, par un courrier, j'apprends que Biolait baisse ses prix de 35 centimes aux 1 000 litres, avec effet immédiat et sans aucune précision sur le prix de base… Dans ce même courrier, on nous parle de la conjoncture : il n'y aurait pas assez d'essor en bio depuis le début de la crise sanitaire. À mon avis, le lait bio n'est plus du tout porteur et cette niche est en train d'exploser»*.

L'éleveur d'une centaine de vaches montbéliardes se pose de plus en plus de questions sur son système : *«tout fonctionnait plutôt bien depuis notre conversion, nous avions réussi à tout mettre en place pour produire du lait bio. Mais si ça ne passe pas sur le plan économique, des changements vont forcément s'imposer. Si le lait bio n'est pas rémunéré à hauteur de tout ce qu'il impose, ce ne sera plus possible de continuer. Les tourteaux approchent le prix incroyable de 1 000 euros la tonne, c'est deux fois et demie plus cher qu'en conventionnel ! Le surcoût alimentaire est évident. En bio, on produit également moins de lait : dans notre cas, nous avions perdu une moyenne de 2 000 litres sur chaque lactation, nos Montbéliardes étaient passées de 8 500 à 6 500 litres de lait/vache. Une augmentation du nombre de vaches de 20 % avait été nécessaire pour maintenir notre quota à 550 000 litres. Le seul point positif cette année est à mettre à l'actif de l'herbe : heureusement, nous n'en manquerons pas !»*

AG

Lip>0.89 -1

Facture Producteur	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Mo
PRIX DE BASE	26.718	380.0000	10 152.84	5.5	
INCIDENCE MG	26.718	- 3.8500	- 102.86	5.5	
INCIDENCE MP	26.718	- 7.0620	- 188.68	5.5	
BONIFICATIONS QUALITE	26.718	6.0000	160.31	5.5	
PENALITES QUALITE	26.718	- 9.0000	- 240.46	5.5	
LIVRAISON DU MOIS	26.718	366.0884	9 781.15	5.5	
PRIME FROID LAIT ENTIER	26.718	5.0000	133.59	5.5	

BUREAU VERITAS FR BIO 10					

La «paye» du mois d'août, avec un prix de base de 380 euros.

Viticulture

La Côte-d'Or vendange à Pommard

Les troisièmes vendanges des vignes du Conseil départemental ont débuté le 27 septembre à Pommard.

Les vendanges comme l'exploitation de la vigne sont assurées par l'entreprise adaptée viticole, en lien avec l'association Les Papillons Blancs de Beaune, qui permet à des personnes en difficulté de pouvoir s'insérer socialement et professionnellement dans le monde vitivinicole après avoir bénéficié d'une solide formation. Le président du Conseil départemental de Côte-d'Or François Sauvadet a remercié chaleureusement l'ensemble des intervenants et des partenaires pour le travail effectué durant les vendanges, mais également leur travail effectué tout au long de l'année.

Située à Pommard, la parcelle départementale de 63 ares et 66 centiares d'un seul tenant, au lieu-dit «Les Chazots», est composée de pinot noir et de chardonnay et bénéficie de l'appellation Bourgogne Côte-d'Or. Les objectifs de cette acquisition sont multiples et en cohérence avec les politiques du département :
mettre en œuvre, par le recours à l'insertion, un lieu d'expérimentation en viticulture dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Ce projet est mené en coopération avec les professionnels et différents intervenants du domaine de la vigne et du vin mais également de l'agriculture biologique.

Cette année aura été marquée par d'importants dégâts et pertes causés par les violents épisodes de gels en avril, mais aussi par un printemps et un été frais et humides qui ont contribué au développement de maladies tels que l'oïdium ou le mildiou.

Aussi, pour 2021, sur le vignoble côte-d'orien, les prévisions font état de pertes de production de l'ordre de 40 % pour les récoltes de blanc et de 20 à 30 % pour les récoltes de rouge. Les vignes départementales ne sont pas épargnées. François Sauvadet a rappelé les aides exceptionnelles mises en place par la collectivité dans ce contexte, notamment pour recenser l'ensemble des bonnes pratiques individuelles de lutte contre les intempéries et mettre au point des solutions collectives.



Conseil départemental de Côte-d'Or

François Sauvadet s'est rendu sur les parcelles de vignes détenues par le département et sur lesquelles les vendanges ont commencé.

Prairies

Même pas en rêve

Une herbe verte toute l'année : 2021 est en passe de réaliser un « exploit » presque inespéré après tant d'années de sécheresse. Trois éleveurs des secteurs de Semur-en-Auxois, Bligny-sur-Ouche et Montbard livrent ici leur ressenti.



Une telle saison d'herbe est vraiment la bienvenue, surtout quand celle-ci intervient après plusieurs sécheresses. Les éleveurs spécialisés *«signeraient bien volontiers»* pour avoir une production semblable lors des prochaines campagnes. Michel Baudot le reconnaît bien volontiers à Pont-et-Massène : *«Oui, 2021 nous fait du bien, ce n'était pourtant pas gagné d'avance avec le début de printemps très sec que nous avons eu, celui-ci laissait entrevoir une troisième sécheresse consécutive qui aurait sonné le glas de beaucoup d'éleveurs et d'animaux… Au final, il y a bien eu quelques récoltes trop tardives qui ont perdu en qualité, mais l'abondance des stocks est là pour affronter un hiver comme toujours inconnu sur sa durée. L'an passé à cette date, nous faisions déjà des simulations de stocks pour tenir et il fallait nourrir chaque jour sans trop donner pour tenir le plus longtemps… Le bétail avait maigri et il était difficile de vendre pour délester un troupeau coûteux en simple maintenance vitale puisque la sécheresse était généralisée sur la France donc, sans surplus de stocks et avec des prix déconnectés de toute rentabilité pour alimenter le bétail».*

Sérénité

Michel Baudot ajoute que *«l'abondance de fourrages semble elle aussi généralisée, les concurrents du bétail que sont les méthaniseurs n'engendreront pas la famine du bétail. Chez nous, aucune corvée d'eau cette année, cela fait du bien, contre 10 000 à 12 000 litres quotidiens à porter l'an passé durant trois à quatre heures chaque jour… La différence est énorme en temps et en coût, cela nous rappelle que l'élevage reste fragile et nous impose la prudence lors de prédictions économiques à terme lorsqu'on nous en demande !»* L'éleveur côte-d'orien se dit *«serein»* à la veille de l'hiver sur l'alimentation de ses 500 à 600 têtes : *«cela est d'autant plus vrai que l'écoulement du bétail semble un peu meilleur cette année. Ça, nous en avons grand besoin pour éponger les pertes subies les années passées et la hausse des charges incessante qui nous font faire de l'équilibrisme permanent !»*

Du jamais vu

David Doyer, du côté de Chaudenay-la-Ville, n'avait jamais assisté à une telle production d'herbe depuis son installation en 2009 : *«Nous sommes sur un secteur séchant et les pluies abondantes régulières nous ont été très favorables. Nous avons pu faire des fauches de regains pour stocker l'excédent d'herbe : c'est du jamais vu chez nous. Nos stocks de fourrages sont reconstitués et la production de maïs ensilage s'annonce plus que prometteuse, aussi bien en quantité qu'en qualité. Nos vaches ont retrouvé une note d'état plus que correcte. Les achats de concentrés ont été beaucoup moins importants pour nourrir les broutards, les premiers lots sortis sont même sortis avec 25 kg de plus que l'an dernier, à même date et par animal. Nos innombrables voyages d'eau durant ces trois dernières années ont disparu. Bref, nous avions besoin d'une telle année pour nous redonner le sourire et des perspectives… Une note positive pour terminer : nous avons également assisté à un très bon rendement en paille cette année».*

Rattrapé par la pluie

Jean-Luc Gerbron se satisfait lui aussi du retour d'une année « normale » et de la non nécessité d'affourager et même d'abreuver ses animaux cet été. Cet éleveur basé à Crépand s'interdit toutefois toute euphorie à cause de la qualité de son foin, pas toujours au rendez-vous : *«2021 restera positive en terme de quantité d'herbe. Mais en qualité, c'est effectivement autre chose. Dans notre cas, nous avons réussi, fort heureusement, à faire de l'enrubannage de bonne heure dans les surfaces en luzerne. Cela a permis d'avoir de la quantité et de la qualité pour les deuxième et troisième coupes. En revanche, la donne est totalement différente pour le foin : seulement un quart des surfaces avait été récolté en juin. Le reste a été fauché beaucoup plus tard à cause des pluies, c'est-à-dire en août, avec une qualité nettement moins intéressante. Ces volumes récoltés tardivement ne valent pas grand-chose et pourraient encore perdre en qualité dans les semaines qui arrivent, car les conditions de récolte étaient plus que médiocres».*

AG

Emploi

Ça recrute

L'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation agricole) était présente au village des recruteurs de Dijon le 30 septembre. Un public varié a été rencontré, de nombreuses personnes sont venues se renseigner pour avoir des informations générales sur le secteur, pour envisager une reconversion professionnelle ou encore pour trouver un emploi. L'animatrice de l'Anefa leur a, par exemple, présenté les différentes productions et les métiers associés, les a orientés vers des organismes de formation ou encore vers le site de la Bourse de l'emploi (www.lagriculture-recrute.org) où les candidats peuvent consulter les offres d'emploi, s'inscrire et postuler en ligne. Cette journée a également permis de rencontrer des partenaires avec lesquels des projets pourront être prochainement menés afin de former des candidats. L'Anefa pourra ainsi proposer des profils qualifiés aux employeurs agricoles en recherche de main-d'œuvre.

JA



► Agenda

14/10 Journée biosécurité
Le GDS de Côte-d'Or organise une journée de formation spécifique à la biosécurité dans le secteur de la vallée de l'Ouche. Les inscriptions sont toujours ouvertes. Contact : Gilles Rabu (06 86 80 02 77, gilles.rabu.gds21@reseaugds.com)

► Formation

26/10 et 09/11 Initiation à la communication animale
Secteur : plaine dijonnaise
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

14/10 ou 26/10 Prévenir la tuberculose en élevage bovin
Secteur Vallée de l'Ouche (14/10) ou secteur Pontailler sur Saône (26/10)
Contact : Gilles Rabu, GDS21 - 03 80 68 67 37 – gilles.rabu.gds21@reseaugds.com

25/10 Problèmes locomoteurs des bovins
Contact : Virginie Pabiou, GDS 21 - 03 80 68 67 35 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

26/10 Éleveur infirmier spécial veau
Secteur Venarey les Laumes
Contact : Virginie Pabiou, GDS 21 - 03 80 68 67 35 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

Révision des ZDS

«On croise les doigts»

Plusieurs communes de Côte-d'Or sont en passe de réintégrer le zonage des zones défavorisées simples, synonyme d'éligibilité à l'ICHN. Un éleveur de Mavilly-Mandelot réagit.



Cyril Jacotot (ici à droite, aux côtés de son frère Olivier) se dit soulagé mais ne crie pas victoire pour autant : toutes les communes ne sont pas encore réintégrées et l'État peut encore faire appel de la décision.

Comme nous vous l'indiquions dans notre dernière édition, le dossier des ZDS connaît des avancées. Dix-huit des 35 communes côte-d'oriennes exclues du nouveau zonage seraient ainsi réintégrées.

Cyril Jacotot, éleveur à Mavilly-Mandelot, suit le sujet de très près et partage ici son point de vue : *«C'est une première victoire pour nous, c'est certain, mais rien n'est gagné pour autant. L'État peut encore faire appel jusqu'au 25 novembre. Avant toute chose, j'ai une pensée pour les communes qui ne sont pas encore réintégrées, il y en a encore beaucoup trop. Toutes doivent pouvoir revenir comme avant. Le travail de la FDSEA se poursuit pour que tout le monde puisse réintégrer le zonage. Ce dossier est une énorme injustice, il mérite une issue favorable pour tout le monde. Dans notre cas, nous croisons les doigts : nous sommes en passe de retrouver les 21 000 euros d'ICHN pour notre Gaec à trois associés, cette somme est bien entendu la bienvenue dans le fonctionnement de notre exploitation située sur des terres très superficielles. En plus, nous pourrions percevoir ce qui nous a déjà été supprimé, ce serait une satisfaction supplémentaire. Le travail de la FDSEA porte ses fruits, bravo à elle, il faut continuer. La Chambre est également très investie. Les nombreux articles parus dans Terres de Bourgogne ont peut-être aussi joué en notre faveur, je ne sais pas. Nous avions reçu le ministre, des élus… Tout cela mis bout à bout débouchera peut-être sur une énorme satisfaction. Aujourd'hui, c'est un soulagement mais il y a encore du chemin. Il faut donc attendre la date du 25 novembre, et il ne serait pas normal que des éleveurs restent exclus du dispositif à cause d'incohérences et de la proximité de vignes aux alentours».*

AG

► En bref

MSA Bourgogne
Une belle action

Sollicités par le Secours Populaire afin de recruter des bénévoles supplémentaires, les délégués MSA ont répondu présents pour la 13ème édition de la braderie solidaire de la Fnac, au Zénith de Dijon les 18 et 19 septembre.
Après un samedi passé à l'installation des dons de toutes les Fnac de France, invendus et surplus de livres, DVD, CD, jeux… le dimanche était consacré à la vente.
Malgré la pluie, les visiteurs étaient nombreux et ont pu acquérir une multitude de produits culturels neufs à tout petit prix. Cette action a permis de récolter 137 865 euros, somme très importante qui est, pour le Secours Populaire, une source devenue essentielle de revenus.
Les délégués MSA du département de la Côte-d'Or ont déjà pris rendez-vous, en 2022, pour la 14ème édition!
Frédéric Archambeaud, administrateur de la Caisse régionale MSA de Bourgogne, remercie l'ensemble des délégués bénévoles pour leur implication et leur mobilisation.

Ferme Côte-d'Or
Mobilisez-vous pour la promotion de l'emploi agricole

Avec le retour de la Foire gastronomique, nous aurons une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or. Les évènements agricoles reprennent progressivement : après cette interruption forcée, et avec la remise sur le devant de la scène de la souveraineté alimentaire, nous espérons des visiteurs toujours plus nombreux. La ferme Côte-d'Or est toujours une vitrine très positive de l'agriculture de notre département. Participer à ces évènements permet d'expliquer vos métiers, vos contraintes mais surtout tout ce que vous apportez au département : alimentation locale, entretien des territoires, emplois, activité économique… La FDSEA21, seule organisation représentative des employeurs agricoles en Côte-d'Or, sera à nouveau présente pour faire la promotion de l'emploi et des métiers. C'est une excellente occasion de rencontrer des collégiens et lycéens demandeurs d'informations, des apprentis agricoles, des jeunes adultes en recherche d'emplois saisonniers, des personnes en reconversion… qui seraient ravis de pouvoir échanger directement avec de vrais agriculteurs, employeurs ou non. Nous cherchons donc des volontaires pour animer le stand emploi, avec une animatrice de la FDSEA21. Du 6 au 9 novembre, de 10 heures à 18 heures, créneaux pour le stand adaptables en fonction de vos disponibilités. Contact : FDSEA21 : Cécile ou Jennifer au 03 80 68 67 67.

FDSEA21



Vitteaux
Bien joué les JA



Les Jeunes agriculteurs de Vitteaux ont organisé un marché de producteurs le 18 septembre, cette seconde édition en nocturne a rencontré un franc succès en attirant 35 exposants et près de 2 500 visiteurs. Les JA ont pris beaucoup de plaisir à faire partager les bons produits de la région et donnent d'ores et déjà rendez-vous pour l'année prochaine.

Agriculture bio

Un beau projet en préparation

Une épicerie bio ouvrira prochainement ses portes en haute Côte-d'Or. Des produits de plusieurs agriculteurs seront proposés.



Lors du marché du 25 septembre, avec la participation d'Hubert Brigand et Jean-Pierre Clerc, maires respectifs de Châtillon-sur-Seine et Billy.



Sylvie et Pascal Guérin (Billy), Marion Baude (Étalantes), Manon Lechenet (Chemin-d'Aisey) et Catalina Bolot (Bligny-le-Sec) ont créé l'association *«À la Source»* à Billy-lès-Chanceaux.

Bio, frais et locaux : de bons et nombreux produits agricoles seront bientôt proposés à Billy-lès-Chanceaux. Cinq agriculteurs sont à l'origine du projet et sont déjà rejoints par plusieurs collègues dans leur démarche. Le premier magasin de producteurs bio de la haute Côte-d'Or devrait ouvrir ses portes avant la fin de l'année, le temps que les travaux de la future épicerie située le long de la D971 soient terminés.

Pains, fromages, lait, viandes, confitures, petits fruits : il y a aura tout pour satisfaire la clientèle. Les produits sont déjà disponibles à la vente par l'intermédiaire du site cagette.net. Un marché de producteurs s'est également tenu le 25 septembre à Billy-lès-Chanceaux pour communiquer sur l'ouverture prochaine de l'épicerie.

L'association est amenée à se développer et regroupe déjà la ferme du bout d'chemin (viande de porc et charcuterie), le Potager de La Borde (légumes), La ferme du Rabutin (produits à base de lait de brebis, pâtes), le Gaec de la Seine (viande bovine, huiles, lentilles), la Ferme du Vallon (produits à base de lait de vache, fromages, beurre, crème), le pain de Victor (pains), le Gaec des Échazets (œufs), le petit Farfadet (yaourt et sorbets), la Chèvrerie de l'Odysée (produits à base de lait de chèvres), Baum'plantes (sirops, tisanes, gelées, confitures), Catalina Duran (petits fruits), Marion Baude (produits laitiers) et les moutons de Manon (viande d'agneau). Contact : 06 48 34 98 30, alasource21@hotmail.com, page Facebook «A la Source».

AG

Témoignage

Pascal Guérin (agriculteur à Billy) : ***«Notre projet est soutenu par le Gab 21 et Bio Bourgogne, il a vocation à aider les jeunes producteurs dans leur commercialisation locale. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à opter pour le bio et nous devons les soutenir. À la source sera un lieu de vie et de convivialité, notre épicerie démontrera que les produits bios en provenance directe des producteurs sont abordables grâce à la suppression des intermédiaires. Dans notre milieu rural, assez faible en densité de population, il y a encore beaucoup de projets à réaliser !»***

Miel

Seulement un quart de récolte

La production de miel est extrêmement décevante cette année en Côte-d'Or.



Il faut remonter loin, très loin en arrière, pour retrouver une aussi faible production de miel que celle de l'exercice en cours. *«Je n'ai même pas souvenir d'une aussi mauvaise année»*, confie Michel Pechinot, président du syndicat apicole de Côte-d'Or. Cet apiculteur amateur basé à Chorey-lès-Beaune estime la récolte à seulement un quart de ses volumes habituels : *«pour certains, c'est même beaucoup moins, ils n'ont pratiquement rien récolté ou presque. Les causes sont essentiellement liées au temps : le printemps a été pluvieux et froid, des arbres fruitiers et des acacias ont été impactés par le gel. La floraison en général, et notamment celle des colzas, a été fortement perturbée par les pluies. L'été a été humide lui aussi, ce qui a engendré des problèmes de fécondation, un certain nombre de colonies d'abeilles se sont retrouvées orphelines».*

Les apiculteurs qui s'en sortent le mieux sont vraisemblablement les professionnels : *«ceux qui opèrent par transhumance, en déplaçant leurs ruches, ont eu la possibilité de se rendre dans les secteurs les moins impactés. La plaine recentre peut-être les moins mauvaises productions de miel avec ses grandes cultures. C'est beaucoup plus difficile dans le Châtillonnais, si tant est que les colzas n'ont pas marché… Cette année, les beaux tournesols ont bien remonté la récolte, fort heureusement. Ces mêmes plantes seront aussi très utiles pour les futures réserves hivernales des abeilles».*

AG

Zoom sur…
Le Saco 21

L'unique syndicat du département, celui que préside Michel Pechinot, regroupe 260 apiculteurs. L'organisme est affilié au syndicat national d'apiculture ainsi qu'à l'Unaf (Union nationale de l'apiculture française). ***«Adhérer à notre syndicat présente plusieurs avantages pour les producteurs»,*** **indique le président,** ***«notre syndicat défend tout d'abord les intérêts des apiculteurs en cas de problèmes rencontrés sur nos territoires respectifs. Nous assurons leur représentation. Nous défendons aussi la biodiversité. En effet, les abeilles représentent la partie immergée de l'iceberg que constitue l'entomofaune en grande souffrance, avec une disparition très inquiétante des insectes ces dernières années. Une autre caractéristique de notre syndicat, pour ne citer qu'elle, est d'ordre financier : nous réalisons des commandes de matériels groupées qui nous permettent de bénéficier de taux de réductions pouvant aller jusqu'à 50 % chaque fin d'année» .***
Renseignements : saco21.fr

▶ Agenda

19/10 Réussir son bâtiment photovoltaïque à Montigny-en-Morvan
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée d'informations pour *«Concilier production d'énergie et élevage»*, chez Monsieur Franck Seguinier, à Velle (58 120 Montigny-en-Morvan), à partir de 14 heures Informations : 03 86 93 40 00.

21/10 Foire aux veaux reproducteurs Charolais à Corbigny
Le comité des Foires de Corbigny organise la traditionnelle Foire aux veaux reproducteurs Charolais dans les locaux du marché au cadran Sicagemac, route de Sainte-Saulge. Arrivée des animaux à partir de 6 heures Début du concours à partir de 8 h 30. Lecture du palmarès 11 h 30. Visite officielle 15 heures Informations : 03 86 20 00 37.

23/10 168e Concours Charolais de Nevers à Nevers Magny-Cours
La Ferme du Marault accueillera le 23 octobre prochain la 168e édition du Concours de Nevers. Les demandes de stands sont à adresser à : societeagri58@gmail.com. Informations : 06 14 48 42 55.

28/10, 22/11, 20/12 Permanences AS BFC à Château-Chinon
L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

▶ Formations

11-12/10 et 22-23/11 Santé par le toucher
Objectif : Savoir pratiquer un rééquilibrage des méridiens d'acupuncture sur les animaux. Renseignements et inscription : Noémie Sansoit au 03 86 20 20 09 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

18-19/10 et 8-9/11 Soigner les animaux avec le test musculaire
Objectif : Savoir se connecter avec l'animal en réalisant le test musculaire. Renseignements et inscription : Noémie Sansoit au 03 86 20 20 09 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

18/10 Alimentation minérale des ruminants
Objectif :
- Connaître les minéraux, oligoéléments et vitamines indispensables aux animaux d'élevage
- Apprécier les besoins et évaluer le niveau de carence
- Choisir la formule et le mode de distribution adaptés
Renseignements et inscription : Laurence Evers au 03 86 93 40 36 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

Session de rentrée

La Chambre d'agriculture riche de projets

Le 24 septembre dernier se tenait la session de rentrée de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. L'occasion de faire le point sur la situation financière et sur les projets porteurs.



Les charges de mécanisation ont augmenté de 30 % sur les douze dernières années pour les systèmes grandes cultures de zones intermédiaires, en partie due au prix des matériels.

L'année 2021 rime avec bonne santé financière et porteuse de projets pour la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Afin de présenter tout cela, une assemblée générale s'est tenue le 24 septembre dernier.

Charges de mécanisation : une nette dégradation du ratio d'efficacité

Jean-Philippe Rousseau, directeur de la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté, est venu présenter les chiffres et tendances des systèmes d'exploitation en grandes cultures en zones intermédiaires, issues de l'Observatoire des charges de mécanisation. Le constat est sans appel : depuis 12 ans, les charges de mécanisation ont augmenté de 30 %. Tous les postes sont en progression. Sur l'échantillon, la SAU a augmenté de 227 hectares à 305 hectares. La tendance à remplacer la main-d'œuvre par la mécanisation se confirme.

Pas d'économies d'échelle avec l'augmentation des surfaces

L'augmentation des surfaces ne génère pas d'économies d'échelle : les charges totales passent, en douze ans, de 182 à 247 euros/ha, représentant plus de 22 % du produit brut. L'efficience de la mécanisation s'est dégradée. Ces chiffres s'expliquent, entre autres, par l'augmentation du prix des matériels (+20 % sur la période selon l'indice IPAMPA), par la diversification des assolements et des pratiques, les cultures protéiques et de légumineuses nécessitant plus de mécanisation, et enfin l'arrivée des nouvelles technologies, imposées par la réglementation pour certaines (comme les normes antipollution pour les tracteurs et automoteurs), et pour d'autres recherchées par les agriculteurs qui *«montrent un intérêt, une certaine appétence, et s'équipent donc plus vite que d'autres pays»* précise Jean-Philippe Rousseau. Les postes traction, carburant et récolte (incluant moisson, fenaison, ensilage) représentent à eux trois 75 % des charges de mécanisation des systèmes grande cultures à faible potentiel.

La Chambre financièrement confortée

La session était l'occasion de présenter le budget rectificatif 2021, qui voit le résultat de la Chambre très au-dessus du prévisionnel, du fait de l'obligation légale de transférer les comptes au Trésor Public depuis la banque privée, partenaire historique. Ce revenu exceptionnel, permis par la plus-value réalisée par la vente des SICAV, reviendra en grande partie aux agriculteurs en alimentant le GUFA (Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles) ; il permettra aussi d'entretenir le bâtiment de Nevers, et de reconstituer un fonds de roulement plus sécurisant pour la structure.

Des équipes renforcées

Cette situation financière a permis à la Chambre de se projeter dans le renforcement des équipes au service des agriculteurs, avec des embauches et remplacements, réalisés ou en cours, pour la réalisation de bilans carbone sur les fermes d'élevage, le suivi de la production laitière caprine, l'accompagnement aux productions maraîchères, la vente directe, le soutien au projet PARTAGE (qui vise à créer des capacités de stockage d'eau dans le département) auprès des partenaires du territoire de ce projet, notamment les collectivités.

Gros succès pour *«Un samedi à la ferme»*

La session a également été l'occasion de tirer un tout premier bilan, à chaud, de l'évènement grand public *«Un samedi à la ferme»*, organisé le samedi 18 septembre. Cette initiative de communication positive a connu un énorme succès auprès du grand public avec une fréquentation qui frisait les 4 000 visiteurs sur la journée. Sur la ferme de la famille Cadiot, toute proche de Nevers, les visiteurs ont pu aller à la rencontre de la trentaine d'agriculteurs présents, qui se sont prêtés au jeu pour expliquer leur métier, faire des démonstrations, proposer des produits à la dégustation…
Un public curieux, bienveillant, familial, a pu découvrir l'agriculture et le ferait encore avec plaisir s'il devait y avoir une prochaine édition. De nombreux partenaires, privés et institutionnels, s'étaient joints à la démarche pour en assurer la faisabilité en apportant leur concours financier.

LUCIE LECOINTE, FDSEA

Nutri-score
Éco-score… : stop aux aberrations

La Chambre d'agriculture et la FDSEA ont déposé des motions pour dénoncer respectivement les aberrations du Nutri-score et de l'Éco-score. Ces systèmes de notation pénalisent nos productions, malgré leur qualité ! Le Nutri-score, basé uniquement sur la valeur nutritionnelle, pénalise lourdement et injustement les produits à base de lait cru et de sel, les charcuteries artisanales… Et plus généralement, elle ne valorise nullement les savoir-faire de nos terroirs et la fabrication artisanale, avec aucune prise en compte du caractère local, ni même le nombre d'intermédiaires. Le manque de lisibilité pour le consommateur est également à déplorer, alors que les Signes officiels de Qualité et d'Origine permettent de mettre en avant les spécificités de nos territoires et de nos pratiques.
Dans le même esprit, la mise en place d'un étiquetage dit Éco-score, qui vise à noter la qualité environnementale d'un produit alimentaire, est contraire au bon sens en ne prenant en compte que le cycle de vie du carbone et non toutes les externalités environnementales positives de notre élevage herbager nivernais. Les bénéfices environnementaux de nos systèmes sont multiples, le calcul de l'empreinte environnementale ne peut se satisfaire de méthodes de calcul simplistes.

AG FDSEA

Protéines végétales : je t'aime, moi non plus

Lors de son assemblée générale du 30 septembre dernier, la Fdsea accueillait Arnaud Rousseau, vice-président de la FNSEA et président de la FOP (Fédération française des producteurs d'oléoprotéagineux) et Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, pour une table ronde sur le thème *«Quel avenir se dessine pour les protéines végétales (destinées à l'alimentation humaine et animale) dans nos territoires à faible potentiel ?»*



***«Nos arguments sont entendus. Le retour en arrière sur les néonicotinoïdes en est un exemple : nous avons réussi à faire entendre l'enjeu de production pour une plus grande souveraineté alimentaire»* explique Arnaud Rousseau, vice-président FNSEA.**

Protéagineux, légumineuses fourragères… ces dernières années, les Nivernais cherchent à gagner leur autonomie protéique, à trouver de nouvelles têtes d'assolement face à la difficulté de produire du colza, et cherchent à diversifier les apports en azote. Même si la PAC se veut de plus en plus incitative, les producteurs ont connu de francs échecs, se voyant contraints à broyer pois, fèveroles…
Le problème est double : il nous faut sécuriser la production d'un point de vue cultural, et assurer le revenu, notamment par le développement de contrats.

Un énième plan protéines…

«Depuis 1974, on a vu se succéder les plans protéines, qui n'ont pas permis de changer véritablement la donne. Aujourd'hui, nous avons espoir que le dernier plan protéines ne suive pas le même chemin» explique Arnaud Rousseau. Le plan protéines est soutenu par le Plan de relance, par les Régions via leurs compétences développement économique et agricole, et par la PAC qui, même si elle n'est pas l'alpha et l'oméga du développement économique, voit le budget fléché protéines augmenter.

Une stratégie d'influence gagnante autour de la souveraineté alimentaire

«Et bien au-delà des moyens, que je viens de citer, le réseau a mis en place une stratégie d'influence, pour convaincre politiques et grand public de notre trop grande dépendance protéique, en particulier au soja OGM sud-américain, dont une partie est déforestante. La FNSEA a voulu véritablement s'emparer du sujet souveraineté alimentaire : c'est seulement quand les interlocuteurs sont convaincus de l'enjeu de la souveraineté alimentaire que nos arguments sont entendus. J'en veux pour preuve le recul du ministère de l'Écologie sur le sujet des néonicotinoïdes, qui aurait espéré ce retour en arrière, avec tous les risques politiques et électoraux qui y sont liés ? Nos efforts portent leurs fruits».

Des protéines locales dans les rations !

Qu'en est-il des initiatives de filières locales ? La FRSEA Bourgogne Franche-Comté a rassemblé autour d'elle les partenaires agricoles du territoire (Chambre régionale d'agriculture, acteurs économiques et coopération) et la Région afin de mettre en place une filière de proximité valorisant les protéines végétales. Le projet, baptisé Profilait, consiste à développer la contractualisation entre producteurs céréaliers locaux et éleveurs laitiers, pour l'alimentation du troupeau laitier. *«L'intérêt est double : celui de la valorisation de prix et aussi la sécurisation des volumes par contrat. Nous avons démarré par le lait ce n'est qu'un début ; nous déploierons ce même type d'actions pour l'allaitant»*, précise Christophe Chambon.

Fonctionner à *«flux tirés»* plutôt qu'à *«flux poussés»*

«Cette initiative régionale est intéressante, rebondit Arnaud Rousseau, *car dans celle-là comme dans les autres filières régionales créées ou en construction, on se rend bien compte qu'il faut fonctionner à flux tirés, avec un marché dont les besoins qualitatifs et quantitatifs sont bien identifiés et contractualisés»*.

LUCIE LECOINTE, FDSEA58

«Semences, irrigation, phytos : c'est un problème de production, pas de marché !»
Jean-Charles Zwaenepoel, président de la section grandes cultures
«La recherche doit s'orienter notamment sur la recherche de variétés de protéagineuses résistantes à la bactériose des légumineuses. Tout comme il a été fait pour le colza contre le phoma. Le réseau FNSEA est très actif à Bruxelles pour pousser ce sujet de recherche semencière. Nous avons aussi besoin de molécules désherbantes pour sécuriser les productions, sans qu'elles soient stigmatisées. Les possibilités d'irriguer doivent être développées et assouplies, car c'est un levier fort pour le rendement et la diversité d'assolement».

▸ Brèves

Fraude Mail frauduleux

Le Conseil départemental de la Nièvre met en garde les habitants sur un mail frauduleux vantant *«la mutuelle collective»* qui serait mise en place par le Centre départemental d'action sociale. Ledit mail viendrait de l'adresse suivante : bernard@bureausantedepartement.net
La démarche est abusive, selon le Conseil départemental. Ce dernier affirme que ce mail ne vient en aucun cas de ses services et ne concerne pas non plus la mutuelle solidaire *«Nièvre santé»* initiée par le Département.

CGA 2022 Ouverture des candidatures

Le Concours Général Agricole, toutes catégories confondues, aura lieu lors du prochain Salon International de l'Agriculture (du 26 février au 6 mars à Paris – expo Porte de Versailles). Depuis le 4 octobre l'inscription est ouverte pour les candidatures pour les Produits Fermiers (Jambon sec, miel, terrines de viande, fromages etc.), le 2 novembre ce sera au tour des inscriptions pour la section Vins. Les clôtures d'inscriptions auront lieu :
- le 14 novembre pour les apéritifs (bières, charcuterie, confitures, jus de fruits, miels, produits laitiers et produits issus de palmipèdes gras ;
- le 12 décembre pour les cidres et poirés, eaux-de-vie, épices, huile de noix, produits de l'aquaculture, Mistelles, rhums et punchs, viandes ;
- le 7 janvier pour les produits oléicoles et les eaux-de-vie d'Alsace.
Enfin, deux nouvelles races feront leurs entrées pour le Concours Général Agricole catégorie *«Animaux»* : le mouton Shropshire et l'âne Corse. Le règlement du concours général agricole 2022 est consultable : sur le site internet officiel du concours : www.concours-general-agricole.fr Pour plus d'information sur le déroulé du concours général agricole *«produits fermiers»*: Clémence Guillaumet/ Marjolaine Dos Santos- Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 20.

Aides Dégâts du gel

Un dispositif exceptionnel de prise en charge est mis en place par le gouvernement suite aux dégâts provoqués par le gel. Pour pouvoir en bénéficier, les exploitants concernés doivent en faire la demande via le formulaire mis à disposition par la MSA, jusqu'au 29 octobre (informations : https://bourgogne.msa.fr/lfy/soutien/episode-de-gel ou 09 69 36 20 50). Le demandeur devra indiquer le taux de perte des productions reconnues sinistrées par le comité départemental d'expertise (CDE). Suite à ce CDE, les taux de perte suivants ont été fixés pour les pertes de récoltes :
Arboriculture et petits fruits
- Poires : 100 % - Pommes : 62 % - Prunes : 100 % - Groseilles : 50 % - Framboises : 100 % - Coings : 100 % - Cerises : 100 % - Mirabelles : 100 %
Maraîchage
- Choux : 56 % - Betteraves : 52 % - Fenouil : 65 % - Épinards : 60 % - Radis : 52 % - Fraises sous serres : 66 % Apiculture : 62 %
Viticulture (Raisin de cuve)
- Coteaux de Tannay (IGP) : 62 % - Côtes Charitois (IGP) : 75 % - Coteaux du Giennois (AOC) : 58 % ,- Pouilly Fumé ou Blanc Fumé de Pouilly / Pouilly-sur-Loire (AOC) : 42 %

MSA Bourgogne Former les jeunes


MSA Bourgogne

Les mercredis 15 et 22 septembre 2021, les conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA Bourgogne, en partenariat avec le Legta du Morvan à Château-Chinon, représenté par Mme Blin, enseignante, ont organisé deux journées de formation *«Comportement et Manipulation des bovins»* à destination des élèves de Seconde *«Production Animale»*. Tous étaient au rendez-vous pour suivre les deux temps de formation théorique et pratique. Le 15 septembre, les conseillers en prévention ont apporté, sous forme ludique, les connaissances théoriques sur les bovins et les chevaux, afin de permettre aux élèves d'intervenir en sécurité lors de leur stage et, plus tard, peut-être, en tant qu'exploitants ou salariés agricoles. Le 22 septembre, la formation s'est poursuivie pour 17 jeunes, chez M. Ribaillier, exploitant agricole sur la commune de Châtin, qui leur a ouvert les portes de son exploitation. En présence de Christophe Lapalus, formateur agréé de l'Institut de l'élevage, toutes et tous ont écouté et mis en application les précieux enseignements dispensés par ce dernier. Au programme : techniques d'approche en sécurité en stabulation, faire et refaire les nœuds d'attache pour maintenir l'animal, installer un licol sur veau et vache, permettant au travailleur d'intervenir en toute sécurité… Les élèves ont également eu le temps de poser leurs questions et d'échanger avec le formateur et l'exploitant pour parfaire leur formation. En octobre, un second module sera organisé sur le comportement des chevaux, et complétera ainsi leur apprentissage.

Visite du préfet de la Nièvre

Impéry Volailles : agrandissement et embauches

Afin de prendre la mesure des projets financés par le Plan de Relance, Daniel Barnier, Préfet de la Nièvre, accompagné de Christophe Hurault, sous-préfet de l'arrondissement, s'est rendu dans les locaux de la société Impéry Volailles, le mercredi 29 septembre.



Thibault Impéry a présenté les plans des nouveaux locaux et la réorganisation des espaces des bâtiments actuels.

«Le plan de relance est un véritable coup de pouce pour moderniser notre abattoir» souligne Thibault Impéry, cogérant de la société Impéry Volailles avec son père Jean-Claude. Outre la modernisation, ce soutien financier de la part de l'État permet d'autres projets : *«qui auraient été plus longs à mettre en place sans ce financement»*.

Myriades de projets

«Notre objectif premier est de maintenir notre activité» poursuit Thibault Impéry avant d'ajouter *«et nous allons, en plus de la modernisation (avec l'installation de machines), agrandir l'abattoir et rénover l'atelier de découpe»*.

Le coût total s'élève à 1,6 million d'euros avec une aide d'environ 40 % qui sera accordée à la société afin *«d'offrir de meilleures conditions de travail aux collaborateurs et pour une meilleure prise en charge du bien-être animal. En parallèle, la construction d'un bâtiment de poulets de chair Bio est en cours afin de pouvoir répondre à la demande croissante. Dans le futur, nous projetons de rénover une maison d'habitation attenante à la société afin de créer de nouveaux bureaux ainsi qu'une boutique»*.

Nouveaux arrivants

En plus du matériel, Impéry Volailles a fait appel au plan *«1 jeune, 1 solution»* afin d'embaucher. *«La seule condition est que la personne habite dans un quartier prioritaire»* évoque Thibault Impéry.

Grâce à cela, Romain Arrault, 32 ans et résidant dans le quartier Saint-Laurent à Cosne, a rejoint l'entreprise d'abord en intérim de janvier à avril, puis en CDI à partir du 3 mai.

Pour ce boucher de formation, cela est *«l'occasion de faire un métier que j'aime, dans un cadre agréable notamment grâce aux horaires et à la cohésion que l'on peut trouver entre les membres de l'équipe»*.

En même temps, un contrat jeune (moins de 25 ans) a été établi pour embaucher Pierre Lecompte, 23 ans. Thibault Impéry pointe : *«il faut embaucher des jeunes même s'ils n'ont pas le parcours d'études qui prouve leurs compétences. S'ils sont motivés à travailler, il faut leur laisser une chance»*.

Dans la Nièvre…

Le plan «1 jeune, 1 solution», près de 5 000 jeunes nivernais ont pu être embauchés, depuis le lancement en juillet 2020.

Embûches et soutiens

Même si Thibault Impéry évoque des difficultés à trouver du personnel, il remercie l'implication de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ainsi que de la Chambre des métiers pour leur soutien dans la mise sur pied des dossiers et leur accompagnement. Il conclut : *«Il y a tellement de propositions d'aide en ce moment qu'on peut passer à côté de certaines. Il faut que les sociétés sautent le pas pour faire les demandes, quitte à se faire aider dans les démarches administratives qui ne sont pas simples, car cela vaut vraiment le coup pour mener à bien des projets»*.

CHLOÉ MONGET



Romain Arrault, a été embauché en CDI en mai. Ses missions sont polyvalentes, un souhait de Thibault Impéry afin de pallier une absence en cas de besoin.

Le mot du préfet, Daniel Barnier

Daniel Barnier salue le dynamisme d'Impéry Volailles : *«France Relance est un plan d'investissement pour tous les Français. Impéry Volailles est une entreprise ancrée dans le territoire local qui constitue un bel exemple de diversification agricole en intégrant l'ensemble des maillons de la production à la commercialisation synonyme de circuits courts. Elle œuvre par ailleurs à l'insertion des jeunes avec le recrutement d'un salarié issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville. France Relance va permettre de moderniser l'outil d'abattage et de transformation, pour renforcer la compétitivité de l'entreprise tout en améliorant la protection animale et les conditions de travail des opérateurs».*

Prairies

Apporter des réponses

La Fédération des CUMA BFC bureau de Nevers, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, orchestrait le 16 septembre une demi-journée consacrée à la rénovation des prairies.



Charles Duvignaud préconise de surdoser la semence de 20 à 30 % en cas de sursemis soit de 35 kg / ha, car : *«la végétation en place va pénaliser le taux de germination»*.

«Nous assistons à toutes les assemblées des Cuma, et la question des prairies et de leur état est un thème récurrent. Les remontées terrain sont vraiment axées sur la question du matériel qui existe, donc il nous paraissait normal de monter une demi-journée sur ce thème» détaille Sylvette Bernard, animatrice Cuma Bourgogne Franche Comté, antenne Nièvre. Elle poursuit : *«De plus, avec les sécheresses successives, la question de la rénovation des prairies est de plus en plus présente. Nous avons rassemblé divers semoirs afin de présenter un panel de ce que l'on trouve sur le marché»*. Dans cette présentation, la Cuma Fertifum a apporté son soutien en fournissant son propre semoir. Au total, six étaient exposés.

Une initiative appréciée

«C'est très intéressant de voir les divers types de semoirs, et leurs capacités dans tel ou tel domaine, cependant la réussite d'implantation de prairie dépend essentiellement des conditions météorologiques et des caractéristiques des espèces fourragères choisies» expliquent Maëlys Diot et Emilien Bondoux, élèves en Terminale CGEA au LEGTA du Morvan de Château-Chinon ; accompagnés par leurs professeurs (Catherine Blin, enseignante en zootechnie et Vincent Bourgeot, enseignant en agroéquipement). Pour Jérôme Séguinier, exploitant à Vauclaix : *«Il faut une bonne herbe pour que le troupeau soit en bonne santé et donc pour qu'il soit bien commercialisé, c'est la base. Mais, avec les années de sécheresse, cela devient dur, donc la rénovation de la prairie est un sujet incontournable. Il y a énormément de choses qui existent mais, l'information ne vient pas toujours à nous, il est donc indispensable de faire l'effort de se déplacer pour la chercher»*.

Le matériel utile

Il y a trois types principaux de semoirs comme l'explique Fabrice Maitrot, conseiller machinisme auprès de la Cuma Bourgogne France Comté, antenne Côte d'Or : *«le semoir à disques, qui offre un très bon appui du rouleau cranté, mais qui n'est pas adapté au travail dans des conditions sèches ; le semoir à dent, qui permet de déposer de la terre fine sur les graines, mais dont le lissage est difficile en condition humide ; et enfin, le combiné qui est adapté aux semis de légumineuses mais qui requiert une part importante de semence. En somme, il faut avoir une idée précise de son terrain et de ce que l'on veut faire»*.

Identifier les causes de dégradation avant toute intervention

Outre le matériel, cette demi-journée fut aussi l'occasion d'en apprendre plus sur le comportement des prairies, avec l'intervention de Charles Duvignaud, conseiller spécialisé en bovins allaitants auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. *«La réussite d'une rénovation est toujours quelque chose d'aléatoire. Il faut donc mettre toutes les chances de son côté : choisir des espèces agressives qui seront capables de concurrencer la végétation existante, intervenir sur une végétation la plus rase possible et dans une prairie qui comporte des zones de vides suffisamment importantes, en les créant si besoin. Certes, le semoir a son importance dans le processus, mais c'est véritablement toutes les conditions favorables réunies qui vont permettre d'obtenir un semi-fonctionnel. Dans bien des cas, la dégradation floristique d'une prairie résulte d'une mauvaise conduite de celle-ci (surpâturage, carence en éléments minéraux ou fertilisants, mauvaise exploitation, etc). Les causes de dégradation doivent être préalablement identifiées afin de ne pas les reproduire pour conserver une prairie la plus productive possible et ne pas devoir sursemer la prairie tous les deux ou trois ans»*.



Chaque démonstration de semoir était précédée par une présentation de l'appareil. Les semences ont été fournies par la SARL Alexandre et le matériel par les concessionnaires : Malecot-Poirier et Buchez.



***«Le nombre de présents aujourd'hui est un signe indéniable de l'importance du sujet»* souligne Sylvette Bernard.**

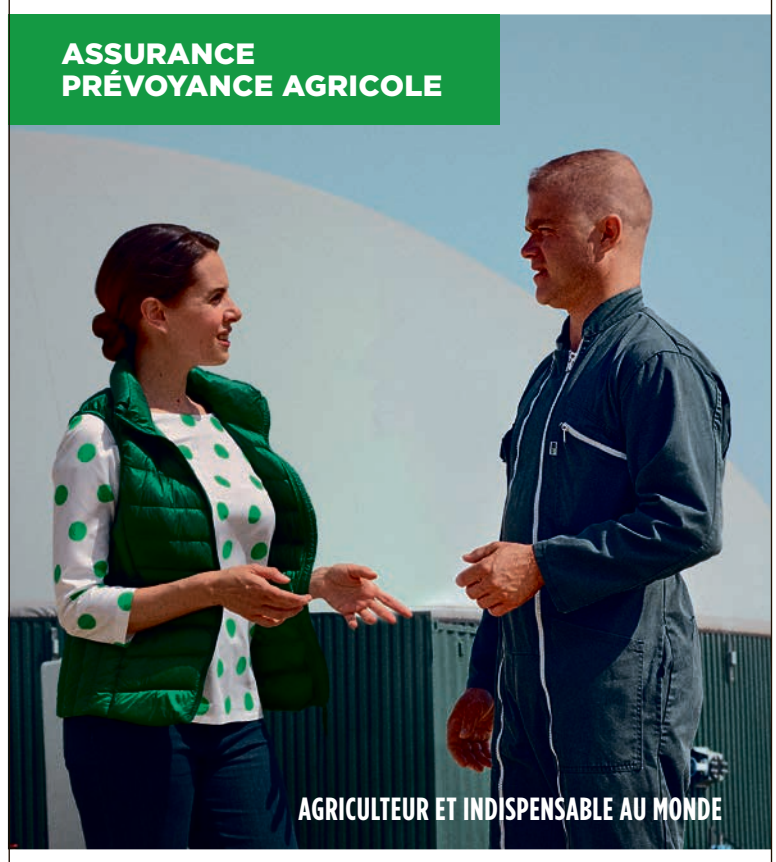
CHLOÉ MONGET

Les divers semoirs

- Semoir Horsch Avatar 4.16 SD
- Herse de prairie Ponge HPP60DV avec semoir
- Semoir Sky Easydrill 3 m
- Semoir Aguirre DS-R 40
- Combiné Güttler Greenmaster (herse, rouleau et semoir) 3 m
- Combiné He-Va Grass roller/multi seeder (herse, rouleau et semoir) 6 m

"DANS LA VIE, IL Y A DES PAUSES QUE L'ON NE CHOISIT PAS."

ASSURANCE PRÉVOYANCE AGRICOLE



Parce que nous savons que la bonne marche de votre exploitation repose sur vous, avec l'Assurance Prévoyance Agricole,
Groupama vous indemnise en cas d'arrêt de travail, d'invalidité partielle ou totale, de décès.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller au 09 74 75 02 73* ou rendez-vous sur groupama-agri.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon- Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR - 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris. Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud

Fermes et caves ouvertes

Quand l'agriculture se révèle

Fin septembre, l'opération Fermes et Caves ouvertes, organisée par la FDSEA de l'Yonne et ses partenaires, a rempli son rôle : ouvrir une fenêtre sur les mondes agricole et viticole, envers le grand public.

On ne le dira jamais assez : chaque occasion de permettre au monde agricole de s'ouvrir au grand public est à saisir, tant les débats autour de ces questions sont parfois victimes d'une « *hystérisation* » due, en grande partie, à l'ignorance. Dans ce contexte, on ne peut que saluer l'initiative de la FDSEA 89 (en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental de l'Yonne, Groupama et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne) qui existe déjà depuis plusieurs années, nommée « *Fermes et Caves ouvertes* ». Durant tout un week-end, les 25 et 26 septembre, des viticulteurs et des agriculteurs du département (voir encadré) ont joué le jeu de l'ouverture de leurs portes afin de montrer ce qu'ils font, de faire goûter, souvent, d'expliquer, de répondre aux questions. Le tout dans une atmosphère plutôt festive, propice au dialogue et à une meilleure compréhension. Le programme de ces deux jours était ponctué de visites d'exploitations, de dégustations, de marché de producteurs, d'animations pour les enfants.

L'expression d'une vraie curiosité

Florence Pouteau (La ferme de Flo, à Evry, près de Sens) est une fidèle de cet évènement : son exploitation participe depuis longtemps. Cette année, en raison d'une météo peu favorable, la fréquentation a été légèrement inférieure à ce qu'elle était habituellement mais ce ne fut pas une mauvaise chose pour l'agricultrice qui, du coup, a pu consacrer plus de temps pour échanger avec les visiteurs. « *Nous avons reçu des gens qui étaient très intéressés*», remarque-t-elle, «*très en demande de renseignements, avec plein de questionnements. Pour nous c'était très agréable. Les visiteurs sont restés longtemps et nous ont interrogés sur les efforts que nous réalisons au quotidien pour produire une alimentation fiable. Le message que j'ai porté personnellement c'est qu'en France, on est plus que fiables, mais, malheureusement, on ne sait pas toujours bien communiquer sur cela. Les gens ont besoin d'être rassurés…* » En se rendant à la Ferme de Flo, dans le nord de l'Yonne, les visiteurs avaient la chance de disposer d'une véritable vitrine de l'agriculture, car l'exploitation est aussi ferme pédagogique et offre un large aperçu des productions agricoles, en cultures végétales comme en élevage.



Pour établir un vrai dialogue entre les citoyens et le monde agricole, l'approche ludique privilégiée ici, à la Ferme de Flo, chez Florence Pouteau, est souvent la plus efficace.



Les enfants « accrochent » avec les animaux, c'est l'une des clés du succès de « *Fermes et Caves ouvertes* ».

La dégustation, première étape du dialogue

Au contraire, pour Xavier Chavey, gérant du Jardin de Laborde, à Auxerre, l'édition 2021 de Fermes et Caves ouvertes était une grande première. « *Nous sommes un jardin en libre cueillette*», souligne-t-il, «*ce qui veut dire qu'on est un peu en porte ouverte permanente mais, à cette occasion, nous avons eu beaucoup de nouveaux clients, qui avaient déjà entendu parler de nous mais qui n'avaient jamais fait la démarche de venir. Nous avons accueilli 400 personnes sur le week-end. J'ai assuré des visites commentées du jardin et nous avons aussi organisé des dégustations puisque nous faisons transformer une partie de notre récolte en jus de fruits, confitures, potages ou purées. Les visiteurs ont été très curieux et ont posé des questions pertinentes. Nous avons pu exposer largement nos pratiques, nos modes de production. On travaille en agriculture raisonnée. Les discussions qui se sont engagées étaient intéressantes parce qu'elles permettaient de battre en brèche pas mal d'idées préconçues* ». À l'occasion de cet événement, le Jardin de Laborde a également célébré ses 25 ans d'existence. Enfin, chez Clotilde Davenne, au domaine viticole des Temps perdus, à Préhy, Marie Mettetal, qui est en charge de l'œnotourisme, note qu'au-delà des réservations habituelles pour des dégustations, l'opération « *Fermes et Caves ouvertes* » aura attiré quelques visiteurs en plus. « *Le domaine avait déjà participé par le passé. Ici, les questions ont surtout porté sur l'histoire du domaine et de ses vins. La curiosité allait plutôt sur les dégustations, moins sur nos pratiques environnementales ou autres, mais cela demeure un moment de rencontre privilégié* ». « *Fermes et Caves ouvertes* » demeure un rendez-vous apprécié, une passerelle entre l'ensemble de la société et les agriculteurs ou viticulteurs. Un rendez-vous précieux, à préserver.

Les participants

- Domaine viticole Félix (Saint-Bris-le-Vineux)
- Domaine viticole Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan (Saint-Bris-le-Vineux)
- Philippe Sorin, la Cave du Maître de Poste (Saint-Bris-le-Vineux)
- Domaine viticole des Temps perdus, Clotilde Davenne (Préhy)
- Domaine viticole Louis Moreau (Beines)
- Le Jardin de Laborde (Auxerre)
- La Ferme de Flo (Evry)

BERTY ROBERT

Chambre d'agriculture

Elodie Brégère, nouvelle contrôleuse de gestion de la Chambre

Après des expériences en Île-de-France, Elodie Brégère intègre la Chambre d'agriculture de l'Yonne comme conseillère de gestion. Une création de poste souhaitée par la Chambre depuis la nomination de François Avez comme directeur et la réorganisation de l'organisme.

Depuis le 6 septembre, Elodie Brégère est la nouvelle contrôleuse de gestion de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une création de poste voulue par la Chambre, depuis la nomination de François Avez comme directeur (c'est ce dernier qui assurait ce rôle, parmi d'autres, jusqu'alors, ndlr). «*L'idée est la recherche de performance en mettant en place des outils qui vont permettre le pilotage*», explique Elodie Brégère. «*C'est aussi mettre en place des tableaux de bord et de choisir des indicateurs fiables que l'on va pouvoir suivre au quotidien pour pouvoir suivre l'évolution. C'est également le suivi du budget ou encore la gestion d'une base de données et son alimentation. Avec toujours une recherche d'efficacité, d'aide, d'accompagnement*».

Un retour au source

Native de l'Yonne, Elodie Brégère revient dans son département d'origine après des expériences en Île-de-France. «*J'ai travaillé une dizaine d'années dans le contrôle de gestion, dans une entreprise de réseau et télécoms. Je m'occupais de tout ce qui était pilotage de projets, dans les domaines de l'industrie, de la santé, des établissements publics…*», raconte-t-elle. «*J'aidais les chefs de projets et les équipes techniques à avoir de la visibilité sur la rentabilité des projets. On utilise le terme «contrôle de gestion», mais c'est plus de l'accompagnement, de travail en équipe, et non pas de l'inspection des travaux finis*», sourit-elle. «*C'est accompagner et aider à piloter un projet en donnant une visibilité sur un projet*».

A la suite de cela, Elodie Brégère intègre l'éducation nationale. «*J'ai travaillé dans des collèges, dans des intendances, dans des lycées professionnels, comme adjoint gestionnaire. Cela va de la gestion des équipements nécessaires à un établissement, à la sécurité, la partie cantine, le suivi des factures, la partie relance, le suivi des stocks et la partie financière avec les bons de commandes et les écritures nécessaires à la comptabilité*», détaille-t-elle.

À la Chambre d'agriculture, Elodie Brégère a donc l'opportunité d'occuper un poste qui regroupe les diverses connaissances acquises lors de ces expériences. De quoi lui permettre de montrer toute l'étendue de ses compétences.



Arrivée le 6 septembre, Elodie Brégère est la nouvelle contrôleuse de gestion de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Technique

Un exercice d'intelligence collective au service de la bio

Une journée technique sur l'agriculture biologique s'est tenue le 28 septembre au lycée agricole Auxerre La Brosse. Organisée par Terres Inovia, Arvalis - Institut du végétal et de nombreux partenaires, elle a attiré près de 150 participants. La dimension collective des réflexions développées à cette occasion est une donnée essentielle pour l'avenir.



Savoir analyser l'état de son sol fut une des thématiques importantes traitées lors de cette journée Sym'Biose.

Presque 150 participants, c'est déjà une belle fréquentation pour une journée technique en agriculture mais, de l'aveu même des organisateurs, ils auraient pu être plus nombreux s'il n'y avait pas eu les contraintes de jauge liées à la crise sanitaire. De fait, les thématiques proposées au lycée agricole Auxerre La Brosse, le 28 septembre, lors de Sym'Biose, l'évènement sur l'agriculture biologique (AB) coorganisé par Terres Inovia et Arvalis - Institut du végétal, avec de nombreux partenaires, avaient de quoi susciter l'intérêt. Il y fut question des filières et marchés en AB, de la fertilité des sols, d'outils servant à évaluer l'état des sols, de ceux utiles à la destruction des couverts, et des couverts et plantes compagnes. Un programme très complet, jalonné d'ateliers pratiques et de conférences.

Viser une meilleure compréhension

Cette journée Sym'Biose était une première en *«physique»*. Elle était programmée il y a deux ans mais avait dû être repoussée en raison du Covid. Néanmoins, un webinaire a quand même eu lieu en mars dernier. Il avait alors rassemblé plus de 300 personnes selon Benoît Delhaye, ingénieur de développement et correspondant bio pour la zone nord-est chez Terres Inovia. *«Sur la fertilité des sols,* poursuit-il, *nous avons eu une table ronde à laquelle ont participé trois agriculteurs, de Côte-d'Or et de l'Yonne, qui nous ont apporté leur retour d'expérience sur leurs pratiques d'agriculture de conservation, en AB. L'intérêt c'était qu'ils travaillent sur des terres différentes, avec des contextes pédoclimatiques assez diversifiés»*. Même s'il était illusoire d'imaginer faire émerger toutes les solutions possibles lors d'un événement de ce type, son grand intérêt réside dans la possibilité qu'il offre d'une meilleure compréhension des différentes problématiques permettant, par la suite de tester et de trouver des solutions, de manière collective.

L'Yonne concernée au premier chef

L'objectif de Sym'Biose était aussi de réunir un maximum d'acteurs : coopératives, négoce, Chambre d'agriculture, Bio Bourgogne, CER France. La dimension solidaire et collective n'étant pas un vain mot pour les organisateurs, Terres Inovia et Arvalis. *«Voir tous les organismes agricoles,* poursuit Benoît Delhaye, *se réunir pour proposer des approches pertinentes autour du bio, dans le domaine de l'évaluation de l'état du sol, d'une meilleure appréhension de tout ce qui concerne les couverts, leurs avantages, leur destruction… c'était une très bonne chose, d'autant plus que c'était présenté de manière assez ludique, notamment à travers des tests mis en place par la Chambre d'agriculture»*. Le département de l'Yonne est un de ceux, en Bourgogne Franche-Comté, sur lequel la progression des surfaces cultivées en bio a été la plus importante ces dernières années. D'où l'importance d'aborder des techniques innovantes et d'apporter des réponses à ces agriculteurs, mais aussi aux techniciens qui sont en contact avec la population agricole. La mobilisation générale, fédérant plus d'une quinzaine de partenaires, qui a présidé à l'organisation de cette journée technique aura été un élément motivant qui appelle déjà des suites : le lycée Auxerre La Brosse a exprimé le souhait de reconduire un évènement du même type l'an prochain.

BERTY ROBERT



Les organisateurs, Terres Inovia et Arvalis - Institut du végétal ont mis en avant l'importance du travail collectif entre acteurs du monde agricole afin d'apporter les réponses les plus larges possibles aux exploitants impliqués dans l'agriculture biologique.

Gilles Robillard : *«Des rencontres qui font partie de notre mission»*

Gilles Robillard est président de Terres Inovia et exploitant agricole dans l'Yonne : *«Il y a longtemps qu'à Terres Inovia, nous travaillons sur toute la dynamique entourant l'agriculture biologique. La journée Sym'Biose a connu un niveau de fréquentation très satisfaisant. Sur le terrain, il y a une attente réelle de la part des agriculteurs, en particulier dans l'Yonne où les conversions en AB ont été nombreuses. Être présent pour ceux qui se sont engagés dans cette démarche, c'est une évidence pour notre institut technique. On ne se limite pas dans l'hypothèse d'organiser d'autres événements du même type en Bourgogne Franche-Comté ou même ailleurs en France. On sait qu'il y a une demande. Le but n'est pas de faire des sessions pour le simple plaisir, mais bien de répondre aux demandes et aux besoins des agriculteurs. Partout où des besoins s'exprimeront et où on pourra trouver des partenariats comme ce fut le cas le 28 septembre, on le fera. Cela fait partie de nos missions».*

L'évolution du bio en BFC

- En 2010, 4 % des exploitations de BFC étaient en AB. En 2020, on en est à 12 %
- En 2020, on compte 3 023 fermes bios sur la région, un nombre en progression de 13 % par rapport à 2019
- En 2020, 218 964 ha sont cultivés en bio en BFC (+12 % par rapport à 2019)
- Le bio, c'était 3 % de la SAU régionale en 2010 et 9 % en 2020
- La BFC est en queue de peloton, par rapport aux autres régions françaises pour le nombre de fermes en bio, le pourcentage de SAU concerné et le nombre d'opérateurs, mais figure dans le top 5 pour ce qui concerne les surfaces.
- Près de 44 % des exploitations bios de la région sont en grandes cultures et polyculture-élevage
- L'Yonne compte 545 fermes bios et 12,3 % de sa SAU. Selon ce dernier critère, le département est le second de BFC, derrière la Haute-Saône.
- 43,6 % des surfaces céréalières de l'Yonne étaient en bio ou en conversion en 2020

► Agenda

15-16/10 Journées de l'eau et de l'alimentation
Le vendredi 15, dès 13 h 15, et le samedi 16 octobre, dès 9 h 30, Saints-en-Puisaye accueille les journées de l'eau et de l'alimentation. Conférences, forums, ciné-débat, ateliers, expositions et bien d'autres sont au programme des deux jours. La réservation est conseillée pour cet événement, organisée par le CPIE (Centre permanent d'initiatives à l'environnement) Yonne et Nièvre. Pour plus d'informations, contacter l'organisateur au 03 86 45 57 55.

21/10 Permanence emploi à Chablis
La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 21 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laëtitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

► Formations

12/10-13/10 Élargir sa gamme de fromages
Fabrication de fromages à pâte pressée, à Champs-sur-Yonne. Contact : Déborah Colard : 03 86 94 22 19

26/10 et 28/10 Réussir son projet d'association au sein d'une société agricole
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10

04/11 Diversifier mon exploitation avec la culture du houblon : intérêt et faisabilité ?
À Auxerre et sur le terrain. Contact : Élodie Joudelat : 06 83 81 90 95

09/11 et 16/11 Connaître les chiffres clés de mon exploitation
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10

16/11 et 25/11 Assurer une meilleure pérennité de sa vigne avec une taille durable
À Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Morvan : 03 86 94 28 90

Fertilisation

Pourquoi se priver de sérénité en cas de contrôle ?

Pour être en conformité avec plusieurs réglementations en vigueur, les exploitations doivent être en mesure de fournir un Plan prévisionnel de fertilisation et un Cahier d'épandage.

La directive Nitrates, la conditionnalité des aides de la PAC, le régime des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)… autant de dispositifs pour lesquels il est fait obligation aux exploitations de détenir un Plan prévisionnel de fertilisation et un Cahier d'épandage. Chaque année, vous devez ainsi réaliser un Plan prévisionnel de fumure azotée (PPF) pour toutes les parcelles de l'exploitation qui se trouvent en zone vulnérable. Ce document est obligatoire avant les premiers apports d'azote et permet d'optimiser la fertilisation azotée. Il doit être conservé sur l'exploitation pendant trois ans.
Votre PPF doit contenir un certain nombre d'informations obligatoires :
- L'objectif de rendement est défini réglementairement comme étant la moyenne des rendements obtenus les 5 dernières années en retirant les valeurs minimales et maximales. Il est possible de remonter à la sixième année s'il manque une référence. Le calcul est à réaliser par type de sol pour prendre en compte les hétérogénéités de potentiels, ou à défaut, à l'échelle de l'exploitation. Si les références disponibles sur l'exploitation s'avèrent insuffisantes, vous devez utiliser les références régionales.
- Le reliquat sortie hiver (RSH) : utilisez vos propres mesures sinon vous devez utiliser les valeurs diffusées par le Groupe régional d'experts nitrates (Gren).
Pour rappel, si vous exploitez plus de 3 hectares en zone vulnérable, vous devez réaliser chaque année une analyse de sol sur un îlot pour au moins une des trois cultures principales de l'exploitation. L'analyse porte soit sur un reliquat azoté en sortie hiver (grandes cultures) soit sur le taux de matière organique (vignes et cultures pérennes). Deux analyses de sols sont obligatoires si vous exploitez plus de 100 ha de céréales à paille ou si vous avez au moins une parcelle en zones d'actions renforcées ou territoires à enjeu.
La Chambre d'agriculture vous accompagne pour la réalisation de votre PPF :
L'échange avec un conseiller permet d'optimiser votre PPF tout en s'assurant de la conformité réglementaire :
- Un conseil agronomique est apporté sur le fractionnement des apports d'azote et sur le choix des formules d'engrais grâce à l'échange avec un conseiller.
- Un document de synthèse récapitulant, parcelle par parcelle, la dose d'azote à apporter avec le fractionnement prévisionnel.

Gagner en sérénité avec MesParcelles

L'outil de pilotage des Chambres d'agriculture, utilisé par plus de 30 000 agriculteurs en France et par près de 800 agriculteurs de l'Yonne, vous permet simplement et rapidement de réaliser votre PPF, avec l'assurance de la conformité aux dernières exigences réglementaires du fait de sa labellisation. Toutes les références agronomiques (besoin de la plante, reliquat sortie hiver, minéralisation du sol…) sont déjà intégrées dans l'outil de pilotage MesParcelles et le calcul s'effectue en quelques clics. Une fois ce calcul de dose d'azote réalisé, vous devez prévoir les apports d'azote.
Dans un souci de rapidité de saisie, les prévisions peuvent être enregistrées par groupe de parcelles et le fractionnement du dernier apport se calcule automatiquement.
L'outil vous permet également d'enregistrer toutes les informations indispensables réglementairement comme les semis, les rendements réalisés, la gestion des résidus de récolte, les Cipan, les outils de pilotage…
De plus, en cas de contrôle, l'outil MesParcelles vous permet de réaliser une édition spécifique qui regroupe tous les éléments obligatoires que souhaitent vérifier les différents organismes de contrôle.


Chaque année, il est obligatoire de réaliser des analyses de sols dans l'optique de la réalisation de son Plan prévisionnel de fumure azotée.

Laëtitia Le Breton-Grolier (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Contact : Émilie Schaeffler, conseillère spécialisée. Tel : 03 86 94 22 20

► À noter

FDSEA Un plein de fioul à tarif préférentiel

La FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser à nouveau une commande groupée de fioul pour ses adhérents afin de leur permettre de faire le plein des cuves à moindre coût. Un appel d'offres a donc été lancé le mardi 14 septembre auprès de ses fournisseurs de fioul avoisinant les 450 000 litres.
En participant à cette commande groupée, les adhérents de la FDSEA ont pu remplir leur cuve en prévision des travaux d'automne à des tarifs compétitifs. Ce gros volume a permis de négocier le fioul aux prix HT suivants (paiement comptant) : 708 €/m³ pour le GNR Été ordinaire 0 °C et 713 €/m³ pour le GNR Été supérieur -12 °C.
Pour un paiement 30 jours, les tarifs sont respectivement de 713 et 718 € HT/m³. Le paiement comptant permet donc de bénéficier d'un avantage de 5 €/m3 par rapport au paiement 30 jours. Cette opération a permis de faire économiser aux adhérents environ 30 euros des 1 000 litres. Après les deux succès des commandes gros volumes nous proposerons chaque année la même offre. Notez que le reste de l'année, la FDSEA organise des commandes groupées toutes les semaines en été et tous les 15 jours en hiver pour ses adhérents. Un moyen facile et rapide de réaliser des économies.

FDSEA de l'Yonne

Alimentation animale

Le groupe Bordet vise clairement le marché agricole

L'entreprise, implantée en Côte-d'Or, était jusqu'alors surtout connue pour ses activités en matière de carbonisation. Un savoir-faire qu'elle décline à présent pour investir le domaine de la nutrition animale et, plus largement, tout le secteur agricole.


Bordet

Avec son charbon actif certifié agriculture biologique, l'entreprise investit le secteur des compléments alimentaires pour animaux d'élevage.

Durant l'été dernier, le groupe Bordet, basé à Leuglay, en Côte-d'Or, a annoncé le lancement d'une gamme de charbons actifs dédiée à la nutrition animale certifiée bio. Dénommé Actichar C Bio, il s'agit d'un complément alimentaire destiné à améliorer les performances des animaux d'élevage, en particulier en production laitière, à augmenter leurs défenses immunitaires et à réduire leur production de méthane. Il est aussi présenté comme une alternative aux antibiotiques interdits. Par ailleurs, le charbon actif végétal conventionnel n'est plus autorisé dans la formulation d'aliments pour animaux de ferme certifiés en AB, il fallait donc développer un produit spécifique AB. Au-delà du produit en lui-même, son lancement révèle une stratégie propre au groupe Bordet qui revendique désormais de se positionner comme un partenaire du monde agricole. Une orientation nouvelle pour une entreprise jusqu'à présent identifiée comme productrice de charbon végétal depuis le milieu du XIXe siècle et qui occupe aujourd'hui la troisième place parmi les carbonisateurs français. Ces dernières années, l'entreprise a renforcé son image d'industriel du charbon à haute performance environnementale. Son positionnement sur le marché de l'alimentation d'animaux d'élevage s'inscrit dans cette même logique.

Investissement en R&D

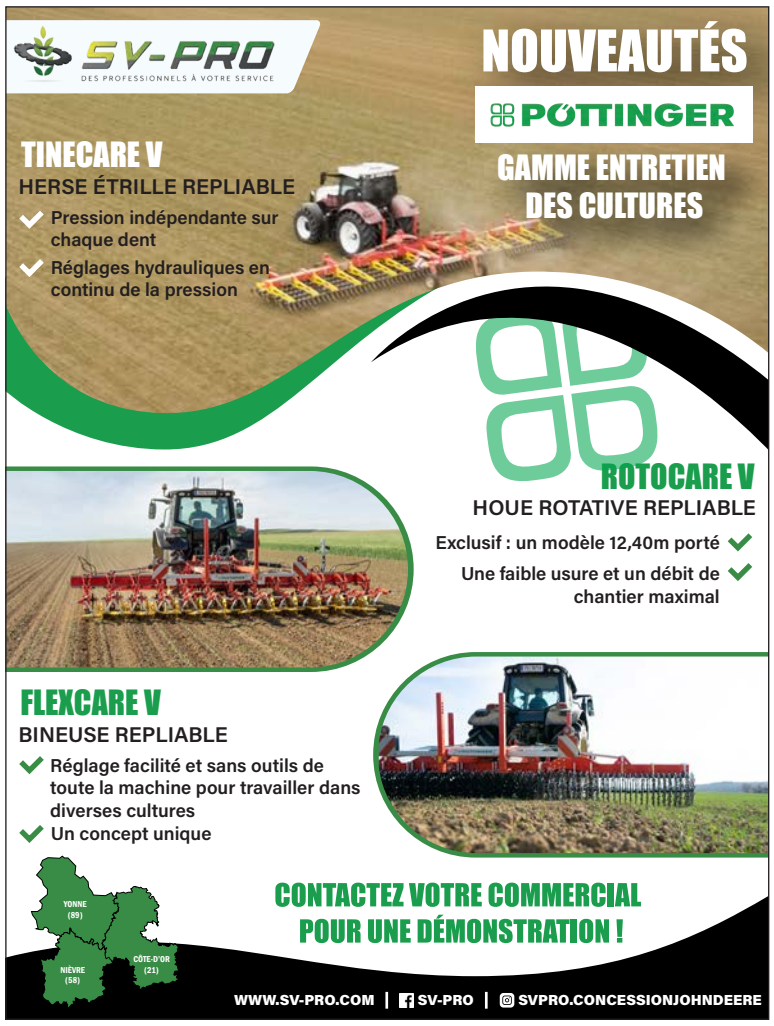
Bordet emploie 31 salariés. La société, familiale à la base, a été rachetée en 2016 par son dirigeant actuel, Cyril Flores, qui a impulsé un fort investissement en termes de R&D. L'évolution d'orientation constatée aujourd'hui découle directement de cette stratégie, qui s'est aussi traduite par des recrutements afin de renforcer les capacités de recherche internes, à partir de 2020. *«Nous avons obtenu la certification AB pour notre charbon actif, en juin 2020,* souligne Charlotte Albarel, directrice générale de Bordet. *Sur ce marché du charbon actif, nous nous distinguons par une production en circuit court et nous travaillons sur la valorisation de déchets de scieries locales. Notre certification AB nous permet d'aller sur des marchés très spécifiques et la nutrition animale en fait partie».* Le recours au charbon actif en nutrition animale permet une absorption des toxines et une réduction de pertes de nutriments.

La fertilisation, autre cible

Au-delà du marché du charbon actif, Bordet développe aussi son approche du marché agricole à travers le biochar (un charbon d'origine végétale obtenu par pyrolyse de biomasse des matières organiques d'origines diverses) qui est un fertilisant. Un jeune docteur vient d'être recruté par l'entreprise pour mener des travaux de recherches sur ce thème. *«Le biochar,* poursuit Charlotte Albarel, *se positionne comme une alternative aux fertilisants classiques et il a des propriétés de captation des gaz à effet de serre».* Sur ce projet, Bordet bénéficie du soutien du plan France relance. L'entreprise produit déjà du biochar aujourd'hui mais son objectif est de parvenir, à terme, à proposer un biochar dont les caractéristiques répondent plus spécifiquement à des problématiques particulières de type stress hydrique, acidité, ou pollution de sols.

BERTY ROBERT


Bordet est implanté à Leuglay, dans le nord de la Côte-d'Or.



Innovations

Ils imaginent les outils de la transition agroécologique

Concours de start-up et de PME innovantes, l'Eco Agrifood Challenge s'est tenu à Dijon les 28 et 29 septembre. Retour sur cette manifestation et rencontre avec deux de ses lauréats.



Découvrir des innovations déterminantes pour l'avenir de l'agriculture : c'était tout l'objectif de cet Eco Agrifood Challenge.

C'était une première : l'Eco Agrifood Challenge a eu lieu pendant deux jours à Dijon. Ce concours de start-up et de PME innovantes, soutenu financièrement par le Conseil départemental de Côte-d'Or, Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté, avait pour ambition de faire émerger des initiatives et des projets aptes à accélérer la transition agroécologique. Les 28 et 29 septembre, dans les tout nouveaux locaux du Village by CA (Crédit Agricole), installé à la Cité de la gastronomie de Dijon, puis sur le domaine expérimental Inrae d'Époisses, au sud de Dijon, les entrepreneurs innovants et l'ensemble de l'écosystème agricole régional se sont retrouvés. Les candidats du concours étaient invités, dans un premier temps, à présenter leur innovation de manière synthétique, à l'oral.

S'ouvrir l'accès à des accompagnements

La seconde journée était consacrée aux rencontres entre lauréats et acteurs du terrain et du développement agricole, ainsi qu'à la mise en lumière de pratiques agroécologiques. Le but était de favoriser le transfert des innovations aux acteurs du monde agricole. Organisé par le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov, avec, comme partenaires Inrae, Terres Inovia, Terres Univia, Dijon Céréales, Alliance BFC, Crédit Agricole, Vitagora, Nestlé Purina, Agdatahub, Atol Conseil & Développements, les pépinières Naudet, Granday et l'association RobAgri, le concours permettait aux lauréats de remporter des prix allant jusqu'à 5 000 euros, mais aussi de s'ouvrir l'accès à des accompagnements et à diverses ressources leur permettant de développer leur innovation. Deux prix spéciaux ouvraient également un accès gratuit à ToasterLab, le programme d'accélération du pôle régional Vitagora consacré au goût, à la nutrition et à la santé. L'Eco Agrifood Challenge s'inscrit clairement dans la logique de transition importante dans laquelle le monde agricole est, qu'il le veuille ou non, déjà engagé. Pascal Marget, directeur de l'unité expérimentale du domaine Inrae d'Époisses le reconnaissait en accueillant les participants au concours : *« la transition agroécologique ne se fera pas sans propositions innovantes »*. Il était rejoint dans ce constat par Laurent Rosso, directeur général de Terres Inovia : *« Notre interprofession, consacrée à la filière des huiles et protéines végétales est condamnée à être innovante et il y a pour nous une nécessité d'être partenaire de la recherche agronomique »*. Pour illustrer son propos, il rappelait que, chaque année, Terres Inovia pilote 800 essais culturaux, partout en France et avec de nombreuses collaborations.



La plateforme expérimentale Inrae d'Époisses, près de Dijon, fut l'un des épicentres de cet événement.

13 entreprises rassemblées

Du côté de Dijon Céréales, autre partenaire du concours, Christian Loyal, directeur du pôle agricole de la coopérative, confirmait que l'impératif de ramener de la valeur ajoutée dans les exploitations poussait à repenser les types de production. Dans cette logique-là aussi, la quête d'innovation prend tout son sens. Pour la finale du concours Eco Agrifood Challenge, 13 entreprises étaient donc rassemblées. Le palmarès final a révélé cinq lauréats :

- 1er prix : Osiris agriculture (voir encadré)
- 2ème prix : Rize ag (voir encadré)
- 3ème prix : Sabi Agri (concepteur et fabricant de machines agricoles électriques)
- Prix spécial Terres Inovia et Terres Univia : Amiroy (société de Haute-Saône spécialisée dans les biostimulants agricoles)
- Prix spécial Nestlé Purina : Yeasty (producteur d'ingrédients et d'aliments protéinés à partir de levures de brasserie)

Berty Robert

Osiris Agriculture Oscar, le robot irriguant



1er prix de l'Eco Agrifood Challenge, Osiris Agriculture est une start-up basée en région lilloise, fondée en mars dernier par trois ingénieurs, fils d'agriculteurs : Rodolphe Cockenpot, Henri Désesquelles et Léon Guyard. Elle développe un robot autonome, dénommé Oscar et capable d'automatiser les tâches d'irrigation, de fertilisation, de désherbage et de protection des cultures. *« L'irrigation, notamment, est une tâche très chronophage pour les agriculteurs,* souligne Rodolphe Cockenpot. *Les outils actuels ne sont plus en phase avec notre époque et les technologies ont très peu évolué. Notre robot permet de faire des économies de temps et d'eau (l'objectif avoué est d'atteindre une économie d'eau de 30 %). Il apporte la bonne dose d'eau de manière localisée sur une parcelle, et pas uniformément. De plus, il arrose sous la végétation, ce qui évite le lessivage des produits phyto »*. Le robot Oscar existe aujourd'hui sous forme d'un prototype de 3 m sur 3 m équipé d'une rampe de 14 m.

Rize Valoriser sa transition



Cette start-up basée à Paris a remporté le second prix du concours. Ses cofondateurs, Étienne Variot (natif de Sennecey-le-Grand, en Saône-et-Loire) et Samuel Collin l'ont créé en septembre 2020 et veulent accélérer la transition vers l'agriculture durable en facilitant l'accès au financement carbone pour les agriculteurs. *« Nous souhaitons,* explique Étienne Variot, *accompagner les agriculteurs dans la valorisation économique de leur transition, notamment en leur simplifiant l'accès à la finance carbone »*. Les deux fondateurs ont, auparavant, travaillé dans la finance et l'innovation. *« Nous voulions créer un projet portant sur le changement climatique. Nous y avons réfléchi pendant 6 mois et nous avons compris que, l'agriculture représentant à la fois 25 % des émissions de gaz à effet de serre tout en étant un puits de carbone, il y avait quelque chose à faire dans ce domaine »*. Rize déploie des services de suivi carbone au niveau des exploitations. Une fois la performance carbone de l'exploitation analysée, la start-up se charge de la reconnaissance des économies de carbone réalisées et de la recherche de financements. Afin de simplifier l'ensemble de la démarche pour les agriculteurs, elle offre l'accès à des outils pédagogiques de compréhension de leur empreinte carbone et des leviers d'amélioration, et prend en charge toute la gestion administrative (notamment auprès du label Bas Carbone pour la certification des crédits carbone) en tant que mandataire de projet, jusqu'à la valorisation des crédits auprès des acheteurs volontaires.

Viticulture

Annus paradoxicum !

Le Bureau interprofessionnel de vins de Bourgogne dresse un constat paradoxal, au sortir des vendanges : il va falloir faire avec une récolte historiquement faible dans un contexte de marché très porteur.



Frédéric Drouhin, (à gauche) président du BIVB et François Labet, président délégué.

« *Annus Horribilis* » : popularisée il y a bien longtemps par la cour royale d'Angleterre, l'expression est entrée dans le langage commun pour décrire une période que l'on préférerait oublier bien vite. François Labet, président délégué du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) n'a pas hésité à l'utiliser, en ouverture d'une conférence de presse organisée à Meursault, le 5 octobre. Au sortir des vendanges, les craintes liées au gel du mois d'avril se sont malheureusement vérifiées. Même si on en est encore qu'aux estimations, la récolte 2021 devrait se situer entre 750 000 et 900 000 hl, soit 50 % de ses niveaux habituels. « *Certes*», précise François Labet, «*la pluviométrie et le mauvais temps ont eu un impact, mais dérisoire, comparé au gel du printemps* ». Et comme si cela ne suffisait pas, le nord du Mâconnais a subi une chute de grêle, juste avant les vendanges… Plus qu' « *horribilis* », 2021 pourrait bien, en fait, être surtout paradoxale : si la quantité n'est pas là, la qualité, elle, marque un retour à un certain classicisme qu'on aime, en Bourgogne. « *Il y a de jolies choses dans les blancs*», poursuit le président délégué, «*et dans les rouges, on va trouver des vins fruités, comparables au millésime 2014 et différents des derniers millésimes solaires et chauds. Nous serons sur des vins qui vont réclamer un peu de vieillissement, ce qui nous plaît bien* ».

La question des stocks

Le paradoxe, on le trouve aussi dans le fait que cette petite récolte va devoir composer avec des marchés très porteurs, qui semblent être repartis plein pot, une fois le « *dur* » de la crise sanitaire passé. Une bonne nouvelle, donc mais qui soulève aussitôt la question des stocks. Selon le BIVB, chez les vignerons, dans les coopératives ou les négoces, ce stock est bien présent, mais suffira-t-il à combler une demande très forte ? On sait déjà que le gel et la réduction de récolte qu'il a entraînée auront sûrement des conséquences sur la production de crémants de Bourgogne et peut-être aussi sur le vrac, même s'il est encore trop tôt, dans ce dernier cas, pour tirer des conclusions définitives, en raison d'un nombre très réduit de transactions actuellement enregistré. Il n'en reste pas moins que cette petite récolte associée à une forte demande réclamera de la vigilance. Ceci d'autant plus qu'elle intervient au terme d'une décennie elle-même marquée par une baisse moyenne de récolte en Bourgogne de l'ordre de 30 %. « *Les chiffres en sortie de propriété sont en hausse de 11 % par rapport à 2020*», note Frédéric Drouhin, le président du BIVB, «*et ils sont bons sur toutes les appellations de Bourgogne. Le marché français, qui représente 50 % de nos sorties, se porte bien, avec, notamment, une hausse de 17 % des volumes en grande distribution. À l'export, la Corée du Sud a multiplié ses importations par 4, sous l'effet d'un accord de libre-échange. La suspension de la taxe Trump a aussi eu un fort effet bénéfique pour nos ventes aux États-Unis. De façon étonnante, le Brexit n'a pas eu d'effet néfaste sur nos exportations au Royaume-Uni, celles en direction de la Belgique ont augmenté de 30 % en volume et en valeur… »*

Répercussions sur les prix ?

Selon le BIVB les opérateurs du secteur (viticulteurs et négociants) disposeraient de deux années de stock, « *mais*», poursuit Frédéric Drouhin, «*avec une production 2021 en baisse de moitié, la commercialisation ne pourra pas rester la même. Nous sommes tous suspendus à la récolte 2022 et, en attendant, nous devrons lisser les stocks. Il sera nécessaire de bien gérer en commun entre les viticulteurs, le négoce, les exportateurs…* » Au-delà des stocks, il faudra aussi conserver un œil sur les prix : cette récolte 2021 aura été chère à produire. L'interprofession ne donne aucun mot d'ordre sur ce point mais les producteurs devront sans doute répercuter tout ou partie de leurs surcoûts, au risque de voir une partie de la clientèle se détourner. « *Sur les prix*», constate François Labet, «*nous aurons plus de visibilité en novembre, au moment de la Vente des vins de Beaune, mais personne n'a envie de perdre des marchés. Il faudra rester raisonnable car les places perdues sur les étagères sont toujours difficiles à regagner…* »

BERTY ROBERT

Au-delà du gel, ne pas oublier le dépérissement

Pour Frédéric Drouhin, président du BIVB, il importe que le conjoncturel ne prenne pas le pas sur le structurel : « *Les effets du gel, qui sont bien réels, ne doivent pas pour autant nous détourner d'une problématique bien plus profonde, et qui questionne l'avenir même de notre vignoble : le dépérissement constaté de certaines vignes. Le BIVB a pris un virage technique important en entamant un travail de fond sur le matériel végétal. Nous allons cette année consacrer un budget de 2,2 millions d'euros aux recherches sur ces questions* ». Le président du BIVB a souligné à cette occasion qu'actuellement, dix porte-greffes sont expérimentés en Bourgogne.



Lutte contre les ravageurs

Contre le campagnol, il faut aller plus loin

Le Directeur général de l'alimentation (DGAL) s'est rendu, fin septembre, dans une exploitation du Haut-Doubs confrontée à la problématique du campagnol. Il a été question de la lutte raisonnée contre ce ravageur. L'occasion, pour les exploitants, de faire passer un message sur la nécessité de mécaniser cette lutte.

Fabrice, Laurent et Denis échangent avec enthousiasme en compagnie de techniciens et d'élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant spécialement fait le déplacement jusqu'à Bians-les-Usiers, dans le Doubs, près de Pontarlier, sur la ferme de Fabrice Berne. Au cœur des discussions : le campagnol terrestre et ses dégâts, mais aussi les moyens de lutte qui semblent se raréfier au fil des années. Le petit groupe est rejoint par deux voitures à l'intérieur desquelles se trouvent les représentants de l'administration du Doubs, dont Didier Chapuis, le DDT adjoint, et des représentants du Service régional de l'alimentation (le SRAL) et surtout Bruno Ferreira, le Directeur général de l'alimentation (DGAL). Ce dernier est un ancien ingénieur formé à l'Enita de Dijon. C'est lui qui a demandé cette rencontre *«car je voulais parler de ces deux sujets bien particuliers»*. Ses services ont contacté la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon BFC) pour organiser cette visite.

Une lutte de 40 ans

Charles Schelle, président de la Fredon BFC, fait les présentations. Après un bref rappel concernant l'histoire de la lutte contre le campagnol, le cœur du sujet est abordé. Voilà 40 ans que de nombreux agriculteurs du secteur luttent contre le mulot. Ils ont construit cette *«boîte à outils»* de la lutte raisonnée qui a fait et qui fait encore ses preuves ! Fabrice Berne tend au DGAL une photographie prise par drone au printemps dernier. D'un côté, ses champs dans lesquels il applique les mesures de lutte, et de l'autre, les champs de ses voisins : la différence est saisissante avec d'un côté une étendue verte et de l'autre une étendue brune. Cependant, cette lutte a peut-être atteint ses limites. Avec le retrait des spécialités commerciales à base de bromadiolone en 2020, les exploitants ont pu se tourner vers des spécialités à base de phosphure de zinc (Ratron GW). Cependant, ce dernier n'est pas homologué pour être utilisé à la charrue, *«et la lutte manuelle sur 88 ha c'est épuisant»* explique Fabrice Berne. *«Pour une exploitation un peu intensive, avec peu de terrain, on peut encore dire que c'est faisable. Mais pour des exploitations plus extensives, avec beaucoup de parcelles, impossible d'avoir l'œil sur tous nos hectares !»* explique Charles Schelle. Jusqu'ici des *«dérogations 120 jours»* ont donc été prises par le DGAL et ses services pour autoriser la lutte mécanique au printemps puis à l'automne en attendant la décision que doit prendre l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Des attentes précises

L'objectif n'est pas de traiter pour traiter, expliquent les exploitants. Cependant *«les gens sont débordés, c'est une véritable marche arrière»* qu'ils ont subie avec ce risque d'abandon de la mécanisation, explique le président de la Fredon BFC, épaulé par Christian Munier, président de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de Haute-Loire (FDGDON43). *«On a exactement le même constat chez nous en Auvergne !»* Des années de lutte sont menacées. Le président de la Fredon BFC évoque aussi l'impact sur la biodiversité avec des *«paysages lunaires»* après le passage des campagnols, où rien ne pousse et où la flore autochtone, source de biodiversité, a disparu. Le Ratron GW n'est pour le moment autorisé que dans les territoires engagés dans un plan de lutte. Le dosage en appâts empoisonnés est plafonné à 2 kg/ha/an. Pour les exploitants présents, c'est trop peu et ils demandent la suppression de la fréquence de traitement et la possibilité pour les signataires de contrats de lutte raisonnée de pouvoir traiter jusqu'à 50 % d'indices. Pour encourager cette lutte sur du plus long terme, c'est la mécanisation que vise la Fredon. Un partenariat avec l'Inrae de Clermont-Ferrand et l'école d'ingénieur Sigma-Clermont est en cours pour développer un robot de traitement et de dépose de pièges. Mais *«plans de relance, appels à projets : notre partenariat est si particulier qu'il n'entre dans aucune case pour son financement. Aidez-nous !»* demande Charles Schelle. Le DGAL se montre d'abord sensible au chiffre présenté par les agriculteurs : l'usage de la bromadiolone a tout de même été divisé par quarante dans le secteur ! Un beau succès face à la remise en question des programmes écophytos. S'il ne peut se prononcer quant aux résultats des travaux de l'Anses, la dérogation est bien essentielle à ses yeux. Cependant, une dérogation ne pouvant pas couvrir plus de 120 jours, elle ne sera publiée qu'à l'automne et au printemps et pas annuellement comme demandé. De même, pour le moment, le seuil des 2 kg annuels ne sera pas remis en question. Du côté de la robotisation, c'est vers le plan investissement d'avenir qu'il se propose de se tourner puisqu'un volet y sera dédié à la robotisation. Préservation de la biodiversité, réduction de l'usage d'intrants : pour Bruno Ferreira le projet de robotisation de la lutte s'inscrit directement dans les sujets d'actualité.



Fabrice Berne, l'agriculteur chez qui a eu lieu cette visite, a présenté à Bruno Ferreira, le DGAL, la preuve, en photo, de la réussite de la lutte raisonnée.

MORGANE BRANGER

Agroalimentaire

225 ans et un avenir qui se dessine pour Mulot & Petitjean

L'entreprise dijonnaise célébrait ce bel anniversaire le 24 septembre en révélant les évolutions de son outil de travail et une gouvernance qui s'ouvre aux générations futures.

225 ans de pain d'épice, de nonnettes et d'autres gourmandises qui sont partie intégrante du patrimoine gastronomique dijonnais et bourguignon : il y avait là de quoi faire un beau gâteau d'anniversaire. Catherine Petitjean, la dirigeante de l'entreprise, avait donné rendez-vous à un grand nombre d'invités, dans la cour de la fabrique historique Mulot & Petitjean, le 24 septembre, boulevard de l'Ouest, à Dijon, afin de souffler les bougies. Au-delà de l'aspect festif de la chose, célébrer cet anniversaire, c'était aussi franchir symboliquement un cap très important. Mulot & Petitjean est une entreprise patrimoniale, au sens propre : elle revendique le label Entreprise du patrimoine vivant, qu'elle a été la première à obtenir en Bourgogne, dans le secteur de la gastronomie. Les pains d'épice sortent des ateliers dijonnais depuis… 1796. Une telle longévité ne se bâtit évidemment pas sur du sable. *«Votre présence a un sens,* a précisé Catherine Petitjean aux invités présents, *celui de l'attachement et de la fidélité à notre maison»*. La dirigeante a rappelé les périodes historiques et les épreuves traversées par l'entreprise. La plus récente, liée au Covid, n'étant pas la plus facile à gérer pour les entreprises agroalimentaires, de manière générale. *«Je tiens à remercier l'État pour le soutien qu'il nous a apporté face à ces difficultés, notamment à travers les Prêts garantis (PGE)»*.

Ancrage local fort

Aujourd'hui, comme de nombreuses autres sociétés, Mulot & Petitjean doit composer avec la hausse des matières premières qui a inévitablement un impact sur son activité, *«mais si nous sommes encore là après 225 ans c'est aussi parce que nous sommes détenteurs d'un savoir-faire reconnu. Notre ancrage local reste très fort, aux côtés du cassis ou de la moutarde»*. Cet anniversaire, en présence de Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et de François Rebsamen, maire de Dijon et président de Dijon-Métropole, fournissait aussi l'occasion de placer quelques jalons pour l'avenir. Catherine Petitjean a précisé qu'en 2022 allait intervenir un investissement concernant l'installation d'une fin de ligne de production, permettant de rendre les opérations d'emballage et de conditionnement moins pénibles et plus efficaces. *«Nous poursuivons également nos efforts de digitalisation»*, précisait la dirigeante qui a aussi profité du moment pour annoncer l'arrivée, au sein de l'entreprise de l'une de ses filles. C'est clairement l'avenir de la gouvernance qui se dessine, sans pour autant aller jusqu'à un passage de relais qui interviendra plus tard. Chez Mulot & Petitjean, on en est à la neuvième génération. Ces évolutions familiales, on connaît…



Autour du pain d'épice symbolique de l'anniversaire, de gauche à droite : Marie-Guite Dufay (Conseil régional), Catherine Petitjean et l'une de ses filles, François Rebsamen, le maire de Dijon.



Mulot & Petitjean, c'est un patrimoine culinaire local qui a toujours su se renouveler.

BERTY ROBERT

Cotations

Une hausse qui doit perdurer

Les cours de la viande et du vif remontent depuis quelque temps. Philippe Chotteau, chef du département Économie des filières et de l'Exploitation au sein de l'Institut de l'Élevage (IDELE), décortique la situation.


Photo : Institut de l'élevage
Philippe Chotteau est optimiste quant à la hausse du prix du broutard.

« La situation des marchés est très favorable depuis le début de l'été, que ce soit pour le vif ou la viande. Du coup on a du mal à comprendre pourquoi les prix des broutards augmentent si peu… » s'interroge Philippe Chotteau, chef du département Économie des filières et de l'Exploitation pour l'Institut de l'Élevage (IDELE).

Un manque de vaches en Europe

« Les flux sont très intenses en viande, tant de réformes laitières que de jeunes bovins. Les disponibilités de réformes laitières ont baissé partout en UE (les 2/3 des vaches européennes sont laitières), à cause de la réduction du cheptel, mais aussi de l'incitation à produire avec des prix du lait payé au producteur en hausse. Du coup, les prix ont bondi : les réformes laitières de type O ont pris pratiquement 1 €/kg de carcasse depuis un an en Allemagne ou aux Pays-Bas et près de 60 centimes en France (+12 %). Les vaches allaitantes ont aussi bénéficié de cette hausse de prix, mais à un niveau moindre : +5 % pour les U ou les R d'un mois de septembre à l'autre. Cette viande de vache est consommée en « burger » partout en UE, et en viande piècée en France. Avec la réouverture progressive des restaurants, la demande en burger a fortement augmenté, tandis que les achats pour la consommation à domicile des ménages français restent très dynamiques. Ceux-ci avaient très fortement progressé au moment des confinements successifs en 2020. Mais, sur les 7 premiers mois de 2021, ils restent stables en volume selon le panel Kantar et toujours en nette hausse en moyenne mobile annuelle, d'août à juillet (+1,9 % en 20/21 comparé à 19/20). Pour les seuls achats de viande hachée, ils sont toujours en hausse de 15 % en 2021 par rapport à l'avant pandémie, en 2019. Du coup, avec des abattages nationaux de réformes de race en viande quasi stables d'une année sur l'autre, les importations françaises de viande de vache ont rebondi de +10 % en 2021 après s'être écroulées de -13 % en 2020 ».

La faim pour le jeune bovin

« La consommation de viande française issue de l'importation est toujours en dessous des chiffres de 2019, avec une baisse de 6 %. Et, l'exportation à repris très fortement en 2021 avec une augmentation de 7 % - l'année est donc meilleure que 2019. Selon le panel Gfk, les achats des ménages allemands ont augmenté de 3,7 % sur les 7 premiers mois malgré un prix en hausse de 1,3 %. Il en est de même aux Pays-Bas par exemple. L'image du bœuf est très positive tandis que la préférence traditionnelle pour le porc s'étiole. En même temps, les disponibilités nationales de jeunes bovins baissent année après année. Du coup, la demande à l'importation est très dynamique, et les prix ont aussi bondi pour le jeune bovin en UE. Ainsi, le JB classé R a gagné 16 % en Allemagne d'un mois de septembre à l'autre, et 14 % en Pologne. Les exportations françaises de jeune bovin ont ainsi progressé de 8 % d'une année sur l'autre sur les 7 premiers mois, vers l'Allemagne (+2 %), mais aussi vers la Belgique (+22 %), les Pays-Bas (+149 %!)… Cela a plus que compensé les exportations difficiles vers les destinations naguère dominantes pour le JB français, l'Italie ou la Grèce (-7 %). Cependant, même en Italie, le marché du jeune bovin semble avoir très nettement repris des couleurs depuis le début de l'été 2021 : la cotation du charolais « première qualité » à Modène a gagné 10 % depuis mai dernier.

Cette demande dynamique s'est traduite dans les cotations des jeunes bovins en France, avec des prix en hausse de 11 % d'une fin septembre à l'autre tant pour le U que pour le R. Tous les signaux sont au vert. Il faut donc en profiter ».

Inégalités

« Au vu de tout cela, pourquoi la hausse du broutard reste très modeste, surtout après l'écroulement subi durant l'été 2020 ? Son prix frémit à peine, alors que les prix des intrants augmentent avec une inflation moyenne de 8 % entre 2020 et 2021 (20 % pour les tourteaux, 20 % pour les céréales, 26 % pour les engrais ou encore 18 % pour le petit outillage, etc.). Une situation intenable pour les naisseurs qui sont pris en tenaille. Les acheteurs italiens avaient expliqué avoir été forcés de baisser très fortement les prix des broutards français durant l'été 2020 à cause de la crise profonde qu'ils subissaient avec la pandémie. Mais aujourd'hui, cet argument ne tient plus ! D'autant qu'ils restent totalement dépendants des disponibilités françaises en bovins maigres ».

Des exports de broutards encore plus intenses

« L'export du broutard est toujours intense depuis 2020. Certes, lors du premier confinement début 2020 il y a eu un freinage, notamment vers le marché italien, mais aucun arrêt total. Toutes destinations confondues, on note une hausse de 6 % des exports par rapport à l'an dernier, sur les 30 premières semaines de 2021 – selon la base de données nationale d'identification animale (BDNI). Si l'on prend les chiffres des Douanes, il y a une hausse nette de 15 % vers l'Espagne, sur les 7 premiers mois de l'année, tandis que ceux vers l'Italie sont quasi stables. Pour les transferts vers les pays hors UE, il y a eu une augmentation de 29 % entre 2020 et 2021. L'un des plus importants importateurs (hors UE) est l'Algérie avec 28 000 broutards : la demande y est toujours très dynamique, avec un besoin toujours plus grand de bêtes à engraisser pour alimenter les marchés locaux en viande tandis que le cheptel local a pâti de sécheresses successives ».

Les broutards à la traîne

« Même si les Italiens cherchent à retarder la hausse, cela ne pourra pas durer car, cette année, il y a une bonne autonomie fourragère pour les naisseurs, donc une rétention peut s'appliquer pour forcer la hausse. Nous entrons dans une période de grosse vente saisonnière de broutard, qui équivaut habituellement à une baisse des prix. Sauf que cette année ce phénomène ne se fait pas ressentir. Un signe supplémentaire que la hausse est proche. D'ailleurs, je pense que nous allons sans doute dépasser les tarifs de 2018 d'ici 2 à 4 semaines. Je suis assez optimiste sur la situation pour les 6 prochains mois – sauf accident sanitaire majeur, à condition que les fondamentaux du marché soient pris en compte par les acheteurs ».

Des solutions diverses

« Pour pérenniser la hausse des prix, il faut s'engouffrer dans cette fenêtre d'opportunité que nous n'avons pas eue depuis longtemps. Pour cela, il faut redonner confiance aux éleveurs allaitants français. Pour rappel : le cheptel allaitant français est le premier d'Europe, c'est une force dont il faut se servir. Ensuite, la qualité est à mettre en avant, comme le Charolais, par exemple. Il faudrait aussi encourager la filière engraissement en France car cela serait bénéfique à toute la filière, en faisant baisser la dépendance à l'export de broutard ».

Normer pour avancer

« Il faut leur offrir une certaine sécurité : marge et garantie. Mais, pour ce faire, il est nécessaire de structurer la filière pour qu'elle puisse faire pression sur l'Italie qui représente 80 % des exports de broutard français ; indispensable pour que notre filière survive. Les marchés aux cadrans sont de très bons outils de transparence pour le vif et pour la mise en avant des labels et autre AOC dans les prix de vente. Mais, comment établir une « normalisation » de la marge puisque la production n'est pas standardisée ? Ainsi est-il judicieux d'instaurer des spécifications sur les produits finaux, avec des cahiers des charges stricts pour prétendre à une exigence sur le prix. Pour réussir, je pense qu'il faut davantage finir les animaux ici. Ainsi, en Bourgogne, on compte d'assez nombreux éleveurs qui ne terminent pas leurs vaches allaitantes au moment de la réforme, ce qui est très peu le cas ailleurs en France… Or, toutes les études le montrent, c'est une activité rentable presque à tous les coups et cela facilite le respect des cahiers des charges qualitatifs. Il serait souhaitable de faire évoluer habitudes et pratiques dans l'ensemble de cette filière viande bovine, encore beaucoup trop souvent « de cueillette ». Aujourd'hui, les éleveurs sont « preneurs de prix » comme disent les économistes, et cela est rarement à leur avantage. Les gros acheteurs sont demandeurs de produit français, et n'ont que peu d'alternatives pourvu que la production reste exigeante sur la qualité sous toutes ces formes, il faut donc jouer là-dessus ».

CHLOÉ MONGET



Plantes nuisibles

Ne pas se laisser déborder par le chardon

De nombreux signalements de chardons nous sont remontés cette année. C'est l'occasion de rappeler les bons réflexes pour gérer cette vivace.



Photo : PxHere

Le chardon (Cirsium arvense) a un pouvoir de dissémination important : il peut produire jusqu'à 1 500 graines par pied, facilement transportées par le vent. Mais moins de 5 % des chardons sont issus d'une reproduction sexuée. Sa nuisibilité provient principalement d'une reproduction végétative, par la production de drageons (pousses racinaires) et de rhizomes qui vont lui permettre de rapidement coloniser le milieu. Une étude a montré qu'un chardon pouvait coloniser 250 m^2 en trois ans par cette voie végétative. Comme de nombreuses vivaces, le chardon constitue des réserves racinaires jusqu'à la fin de l'été afin de passer l'automne et l'hiver. En sortie d'hiver, ses réserves sont au plus bas ainsi qu'à la fin du printemps/début d'été (production de graines). Ces périodes sont optimales pour intervenir (3-4 passages d'outils) avant l'entrée en dormance du chardon en novembre.

Maximiser le recouvrement des interventions mécaniques

La lutte mécanique n'est pas aisée sur cette adventice. La fauche des pousses n'est efficace que si elle est réalisée après le stade *« boutons floraux »*, en empêchant la montée à graine. Attention, avant ce stade, une fauche sera préjudiciable : elle va provoquer une levée de la dominance apicale, engendrant l'émergence d'une multitude de plantules issues des bourgeons racinaires, qui faciliteront l'expansion de la plante. Le labour reste le levier le plus efficace contre les chardons. Il permet d'affaiblir leur activité. Il coupe les organes multiplicateurs des racines (drageons) qu'il renvoie dans le fond de la raie. Un travail profond du sol à l'aide d'un cultivateur à socs ou à ailettes montés sur ressorts aide à diminuer la pression du chardon. Ces passages permettent d'épuiser la mauvaise herbe en travaillant le sol en dessous des rhizomes horizontaux. Si le travail profond n'est pas possible, le déchaumage ne permettra pas de gérer seul les chardons. Des passages répétés, à 8 et 10 cm de profondeur toutes les trois semaines sont alors une alternative intéressante pour continuer à les affaiblir et éviter leur multiplication par le fractionnement des rhizomes. Des équipements permettant de scalper et d'extraire les organes souterrains sont à privilégier, tels que la combinaison d'outils à dents avec des rotors, par exemple, pour éparpiller la matière organique en surface. Par contre, les outils à disques sectionnent les drageons et multiplient les pieds, ils sont à proscrire pour gérer les chardons ou autres vivaces. À noter que le semis direct, dans la mesure où il ne perturbe pas le système racinaire, va permettre aux organes multiplicateurs de s'étendre, sans aucun frein.

Bâtir une rotation propice aux fenêtres d'intervention

Contre les vivaces, il est important de combiner les méthodes de lutte pour épuiser au maximum ces adventices. Dans ce cadre, la rotation n'est cependant pas un levier très puissant dans la gestion du chardon, à l'exception de la luzerne. Cette légumineuse, grâce à sa présence sur 3 ans et la pratique de fauches, est une plante d'intérêt. Les cultures de la rotation peuvent être choisies de manière à élargir les possibilités de lutte herbicide et/ou mécanique, binage notamment. Dans ce cadre, un escourgeon semé tôt et récolté précocement permettra d'intervenir mécaniquement dès le début de l'été.

Cécile Roques, Lise Gautellier-Vizioz, Ludovic Bonin
(Arvalis - Institut du Végétal)

Quid des applications herbicides ?

La stratégie chimique est un levier supplémentaire. La période optimale pour une application herbicide se situe au stade *« boutons floraux »* du chardon (aux environs du stade 2 nœuds du blé tendre), doublée d'une intervention à l'interculture. Au stade boutons floraux, la sève élaborée circule des parties végétatives vers les organes souterrains ; l'herbicide étant également transporté, il pourra détruire la partie souterraine. À l'interculture, le chardon, sectionné par la coupe de la moissonneuse, sera reparti en végétation. Cette masse foliaire va faciliter la pénétration du produit dans la plante. Le plus important est d'intervenir sur plusieurs années afin de contrôler durablement le chardon. Il est possible de rajouter du 2,4 D au glyphosate dans la lutte en interculture, à raison de 800 g/ha. Attention cependant au délai avant l'implantation de la culture suivante pour cette substance active. L'utilisation du glyphosate est évidemment soumise à la nouvelle réglementation en vigueur. Pour une interculture avant l'implantation d'une culture d'automne, le glyphosate, hors lutte obligatoire, n'est possible que sur une parcelle non labourée et à une dose maximale de 1 080 g/ha par an. Avant l'implantation d'une culture de printemps, la même règle s'applique avec cependant une possibilité supplémentaire pour une application d'été ou de début d'automne en parcelle labourée si on est en présence d'un sol hydromorphe. En fonction des cultures, les stades d'application peuvent être différents : sur blé, jusqu'au stade 2 nœuds (avec un produit à base de clopyralid) et jusqu'au stade dernière feuille étalée (metsulfuron et spécialités Chardex/Effigo). Sur maïs, la lutte peut s'envisager avec une application de Lontrel-100 + huile ou bien avec un herbicide à base de dérivé auxinique, avant le stade 6 feuilles du maïs.

Projet ProteiNEW

Accélérer la structuration d'une filière innovante

Face aux enjeux de la filière française des protéines végétales et des nouvelles ressources émergentes (algues, insectes, micro-organismes), le projet ProteiNEW veut soutenir le développement de la filière. Porté par Protéines France, il va se déployer pendant 30 mois et contribuera au renforcement de l'indépendance protéique de la France.

En améliorant la nutrition, en offrant une ressource plus abordable, en luttant contre le changement climatique grâce à des modes de production plus durables ou en préservant les écosystèmes, les protéines végétales et les nouvelles sources de protéines comme les algues, les insectes ou les micro-organismes constituent d'excellentes réponses aux défis contemporains. Les changements des modes de consommation induisent une augmentation de la demande globale en protéines évaluée à 40 % d'ici 2030, soit une croissance annuelle globale de plus de 7 %, pour répondre aux besoins en alimentation animale et humaine. Dès lors, le développement du marché mondial nécessitera un accroissement de l'offre des produits proposés et une diversification de leur origine : protéines végétales, algues, micro-organismes ou encore insectes. Dans ce contexte, l'ambition de ProteiNEW est de faire de la France un leader des protéines afin de saisir les opportunités de croissance et de création d'emplois sur le territoire avec quatre objectifs prioritaires :

- Développer la filière du champ à l'assiette avec l'amont et l'aval, en réalisant un état des lieux et des projections à l'horizon 2030 sur la production et la mobilisation des matières premières végétales et nouvelles ressources pour les besoins en protéines.
- Orienter, accompagner et faciliter l'innovation au sein de la filière, par la conception et le déploiement de programmes d'accompagnement dédiés aux start-up, en lien avec BPI France.
- Renforcer la structure du cadre international en initiant un programme de normalisation des protéines végétales pour l'alimentation humaine, en lien avec l'Afnor (Association française de normalisation).
- Assurer la dissémination de l'ensemble des outils référencés auprès des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur, particulièrement ceux développés dans le cadre de ProteiNEW.

Dirigé par Protéines France, ProteiNEW sera animé par les entreprises Alagama, Avril, Fermentalg, Les Mousquetaires, Limagrain, Roquette, Soufflet et Tereos. Le projet implique également Terres Univia, Terres Inovia, le pôle IAR et bénéficie du soutien d'Intercéréales. L'ensemble des membres de Protéines France et, plus globalement, de la filière, seront également associés aux travaux du projet qui mobilisera la filière jusqu'à début 2024.
Le projet est lauréat de l'appel à projet *« Structuration des filières protéines végétales »* de FranceAgriMer dans le cadre du volet agriculture du Plan de relance.

D'après communiqué

Démonstration

SV Pro a sorti les grandes largeurs

SV Pro enchaîne les démonstrations. Après Lemken mi-septembre, c'est la gamme Amazone que le concessionnaire John Deere a mise à l'honneur les 22 et 23 septembre dans le sénonais et le châtillonnais. Au programme, les gammes déchaumage et les semoirs grandes largeurs.



Le déchaumeur Cenius est maintenant disponible avec les dents C-Mix Ultra et une sécurité par vérins hydrauliques.

Le convoi n'est pas passé inaperçu entre Malay-le-Grand (89) et Cérilly (21), ces 22 et 23 septembre. Une dizaine d'ensembles tracteurs-outils qui se suivent, ça interpelle forcément. Initialement prévues à Villeroy, les fortes pluies des jours précédents ont obligé les organisateurs à une présentation des matériels Amazone à la concession de Malay plutôt qu'en situation réelle. Le lendemain, dans le nord Côte-d'Or, les terres plus superficielles et le beau temps revenu ont permis une présentation au travail dans de bonnes conditions. Les équipes d'Amazone et SV Pro ont présenté deux déchaumeurs à disques indépendants Catros : un TX de 7 m et un TS de 6 m. Rappelons que la gamme s'étend de 3 à 12 m. Les TS se distinguent par un essieu arrière qui assure le transport. Les TX disposent d'un élément central et deux latéraux totalement indépendants. Les deux rangées de disques crénelés ou lisses de 510 ou 610 mm de diamètre permettent des profondeurs de travail de 5 à 14 cm. Le réglage de la profondeur de travail du Catros 2TX est hydraulique. Le terrage hydraulique est assuré en continu. Un large choix de rouleaux permet le nivellement et rappui.

Une grande polyvalence

Le déchaumeur à dents Cénius évolue. Présentée à l'occasion d'Innovagri, les agriculteurs présents ont pu voir au travail la version TX Ultra qui arbore maintenant la dent C-Mix-Ultra, un choix supplémentaire avec une sécurité par vérin hydraulique. Cette nouvelle variante propose une force de déclenchement qui peut être adaptée aux conditions et réglée en continu jusqu'à 800 kg de pression à la pointe. Polyvalent, le Cénius peut être utilisé pour le scalpage, le déchaumage mais aussi la restructuration avec des pointes de fissuration. Du côté des semoirs, le Primera affiche 45 ans au compteur. La trémie est désormais disponible en 50/50 et une troisième de 500 litres est possible. Un boîtier extérieur permet d'étalonner le semoir indépendamment du boîtier du tracteur. Les dents indépendantes, réparties sur 4 rangées, sont « poussées en avant » grâce à un système de parallélogramme. Ce principe permet une pénétration du soc sans pression, ce qui rend ce semoir peu tirant : 140 à 180 CV de puissance sont nécessaires pour un 6 m. Chaque élément de semis est autonome. La profondeur est assurée par les roues de contrôle, disposées de part et d'autre de l'élément semeur. Une herse peigne recouvre la semence. Adapté au semis direct, il peut aussi être utilisé sur sols préparés. Le Condor et ses 12 m de large, destiné aussi au semis direct, travaille avec les dents de semis ConTeC pro, guidées individuellement, et il propose des largeurs de rangs de 25 cm et 31,3 cm/33,3 cm. Avec sa trémie de 7 800 litres à trois compartiments, il est adapté aux volontaires de gros débits de chantiers. L'ensemble semeur est composé de trois rangées de dents dotées d'une pression de mise en terre de 120 kg. Les roues plombeuses assurent le contact des graines avec la terre fine.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ En bref

Santé Des évolutions pour les adhérents à risques de la MSA

Depuis le 27 septembre, les critères de vulnérabilité qui permettent de bénéficier d'une indemnisation évoluent. Les personnes atteintes de trisomie 21, les personnes sévèrement immunodéprimées et les personnes présentant une contre-indication à la vaccination vont également pouvoir, sous certaines conditions, bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire ou être placées en activité partielle. D'autre part, à cette date, les certificats d'isolement établis entre mai 2020 et août 2021 ne seront plus valables. Pour continuer à bénéficier de l'indemnisation, un nouveau certificat d'isolement doit être délivré par un médecin de ville ou un médecin du travail. Ce certificat atteste que l'assuré remplit les critères de vulnérabilité. Plus d'informations sur ces changements et les démarches à réaliser sur bourgogne.msa.fr.

Phytos Un décret sanctionne l'utilisation d'un pulvérisateur défaillant

Un décret, publié le 25 septembre au Journal officiel s'oppose à l'utilisation d'un matériel de pulvérisation de produits phytos défaillant, jusqu'à sa mise en conformité constatée par un organisme d'inspection. Dans le cas où un rapport d'inspection conclurait à un pulvérisateur défaillant, *« l'utilisateur est tenu de rapporter, dans un délai de quatre mois à compter de ce constat, la preuve que le matériel a fait l'objet d'un rapport de contrôle à l'issue duquel a été établi un rapport attestant de son bon fonctionnement, datant de moins de trois ans »*, selon le texte entré en vigueur au 1er octobre. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect des nouvelles dispositions. Le décret prévoit la possibilité pour l'autorité administrative de *« suspendre le certificat détenu par l'utilisateur »*, à savoir le Certiphyto, *« pour une durée maximale de six mois »*. Il est prévu de sanctionner d'une contravention de quatrième classe le fait d'utiliser un matériel de pulvérisation jugé défaillant. Depuis le 1er janvier, la fréquence du contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs est passée de cinq à trois ans pour les matériels en service. *« Le matériel neuf est contrôlé au moins une fois dans un délai de cinq ans après la date d'achat »*, selon le décret.

Gel Le délai de demande de prise en charge des cotisations reporté au 29 octobre

Les agriculteurs et employeurs de main-d'œuvre impactés par le gel d'avril ont finalement jusqu'au 29 octobre pour faire leur demande de prise en charge de cotisations sociales, a annoncé la MSA dans un communiqué le 1er octobre. Ils disposent donc de trois semaines supplémentaires pour remplir et envoyer le formulaire adéquat à leur caisse locale de MSA, par rapport au délai du 8 octobre initialement prévu. Pour rappel, les agriculteurs et employeurs doivent remplir trois critères pour avoir droit à cette prise en charge exceptionnelle de cotisations : un chiffre d'affaires (CA) agricole supérieur à 50 % du CA total ; un CA moyen des activités liées au gel supérieur à 50 % du CA total (sur l'un des trois derniers exercices clos) ; et un taux de perte de récolte d'au moins 20 %. Pour connaître les taux de perte calculés par la commission départementale d'expertise, la MSA invite les intéressés à consulter *« le site web de leur préfecture ou à prendre contact avec leur direction départementale des territoires ou leur Chambre d'agriculture »*.

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 05/10/2021

Commentaire

98% de vendus. L'offre est étonnamment faible dans toutes le catégories. Les acheteurs, quant à eux, sont quasiment tous présents mais ne réussissent pas à honorer leurs commandes et leurs besoins.

BROUTARDS / LAITONNES / GENISSES 18 MOIS : Vente rapide et totale à des cours fermes et à haussiers

VACHES /GENISSES DE 30 MOIS : Les cours sont plus ou moins reconduits selon les catégories. Vente rapide avec uniquement un seul invendu.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:458 - Vente : 98%*
M	E	300-350	2,99€	2,99€	2,99€	-
		350-400	2,93€	2,93€	2,93€	+0,08
		400-450	2,90€	2,90€	2,90€	-
	U	250-300	2,79€	2,89€	2,85€	-0,11
		300-350	2,78€	2,92€	2,86€	+0,08
		350-400	2,65€	2,77€	2,66€	+0,038
		400-450	2,58 €	2,69€	2,63€	=
		450-500	2,48 €	2,57€	2,65€	-0,10
	R	300-350	2,65€	2,69€	2,71€	-0,04
		350-400	2,58€	2,60€	2,62€	-0,03
		400-450	2,56€	2,60€	2,55€	+0,02
F	U	250-300	2,77€	2,89€	2,84€	-
		300-350	2,79€	2,84€	2,84€	=
		350-400	2,72€	2,80€	2,79€	+0,02
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif:50 - Vente : 94%*
F	R	350-400	2,54€	2,73€	2,70€	+0,05
	U	400-450	2,47€	2,56€	2,53€	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:236 - Vente : 98%*
M	U	+ 500 kg	1,84€	2,11€	1,90€	+0,09
	E	- 5 ans	2,43€	3,21€	2,70€	-
F	U	- 5 ans	2,12€	2,55€	2,23€	-0,02
		5 à 10 ans	2,00 €	2,43€	2,16€	=
		+ 10 ans	1,88€	2,16€	2,01€	- 0,02
	R	- 5 ans	1,82€	2,15€	2,02€	-0,02
		5 à 10 ans	1,83€	2,01€	1,94€	-0,01
		+ 10 ans	1,79€	2,00€	1,88€	+0,06
	U	24 à 36 mois	2,19€	2,51€	2,34€	+0,01
	R	24 à 36 mois	2,10€	2,19€	2,14€	+0,02

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) — 29/09/2021

Commentaire

Effectif global : 246
Taux de vente : 77%

BROUTARDS : Transactions fluides et cours maintenus dans les bon mâles correctement vaccinés.

LAITONNES : Vente rapide et totale à des tarifs qui restes élevés.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Belle présentation,, vente active

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:107 - Vente : 100%*
M	U	250-300	2,56 €	2,83 €	2,63 €	-0,09
		350-400	2,66 €	2,66 €	2,66 €	-
		400-450	2,60 €	2,66 €	2,63 €	-
	R	250-300	2,51 €	2,55 €	2,53 €	-
		300-350	2,51 €	2,56 €	2,55 €	-0,10
F	U	300-350	2,67 €	3,22 €	2,85 €	+0,09
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:111- Vente : 71%*
	U	5 à 10 ans	2,06 €	2,47 €	2,27 €	+0,06
		+ 10 ans	2,07 €	2,31 €	2,20 €	+ 0,12
	R	5 à 10 ans	1,98 €	2,10 €	2,03 €	-
		+ 10 ans	1,89 €	2,07 €	1,96 €	-
	O	+ 10 ans	1,63 €	1,75 €	1,73 €	-

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 27/09/2021

Bovins : 210

Broutards :	**(365 - 440 kg)**	**950 - 1140**	**2,55 - 2,64**
Laitonnes :	**(265 - 310 kg)**	**750 - 900**	**2,60 - 2,88**
Génisses 16 - 24 mois :	**(310 - 400 kg)**	**750 - 950**	**2,24 - 2,57**
Génisses24-36 mois :	**(535 - 860 kg)**	**1310 - 1980**	**2,21 - 2,45**
Vaches légères :		**750 - 1360**	
Vaches entre deux :		**1370 - 1520**	
Vaches lourdes :		**1570 - 1930**	

Sorties moins importantes cette semaine en mâles et femelles d'export. Tarifs sensiblement maintenus avec 1 seul lot invendu.
Vente suivie en génisses d'export.

La présentation en vaches maigres reste assez fournie et de bonne qualité cette semaine. La Vente est rapide et quasi-totale.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 4,16 à 4,45 € kg de viande.
Génisses de viande : 4,20 à 4,50 € kg de viande.

Vente globale, cours fermes.
NB : Collecte de laine le jeudi 7 octobre, à la SICAGEMAC, de 9h à 11h

Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 11 octobre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : L'offre reste limitée pour la saison et est insuffisante pour pleinement couvrir les besoins des acheteurs. Les sujets de qualité valablement vaccinés sont recherchés. Les ventes sont actives et fluides pour l'Italie et les Pays Tiers. Les tarifs sont fermement maintenus voire en hausse. En femelles, l'activité reste très dynamique portée par un déséquilibre offre/demande.

Gros bovins maigres : Les volumes sont restreints face à des acheteurs toujours mobilisés avec des besoins importants. Les sujets jeunes sont recherchés mais toute la catégorie profite de la forte demande. Les cours sont fermement maintenus voire en hausse.

Boucherie : Le commerce reste calme : les volumes suffisent aux besoins des acheteurs. Les allaitantes supérieures s'échangent à des cours reconduits. Les vaches laitières et mixtes sont davantage discutées, surtout en marchandise trop maigre.

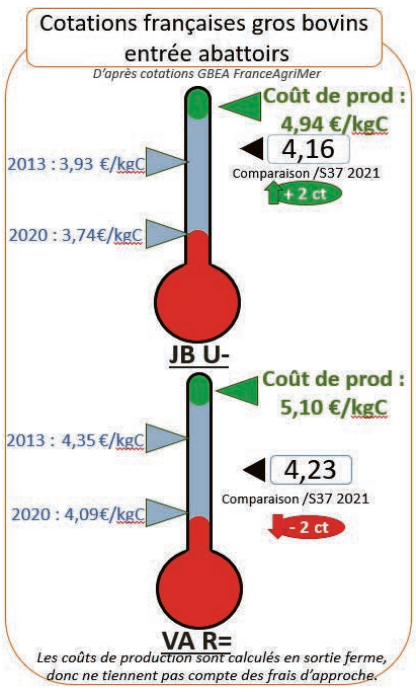
Veaux : Le commerce se complique davantage : les mises en place à l'engraissement sont limitées et prudentes. Les veaux laitiers et croisés sont contingentés et sévèrement triés, entrainant une nouvelle baisse des cours. En allaitant, les volumes s'étoffent un peu et se placent à des cours globalement reconduits. En veaux gras, le commerce est stable.

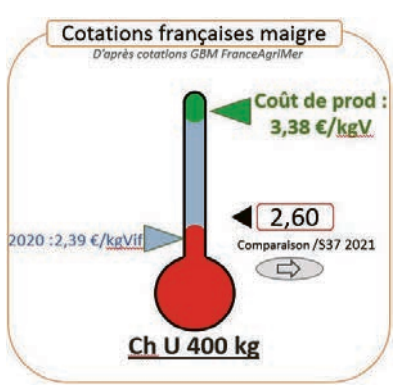
Ovins : En agneaux, les acheteurs sont présents avec des besoins qui semblent s'intensifier. Les lots bien conformés et bien triés trouvent preneurs très rapidement à des cours de nouveau en hausse. En brebis, les bons sujets s'échangent rapidement à prix fermes.

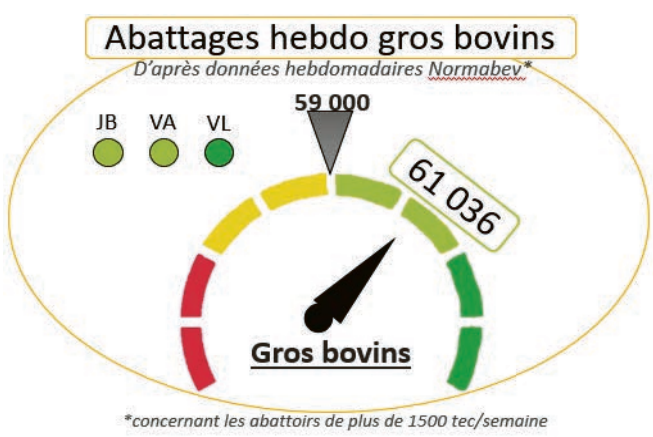
FNB

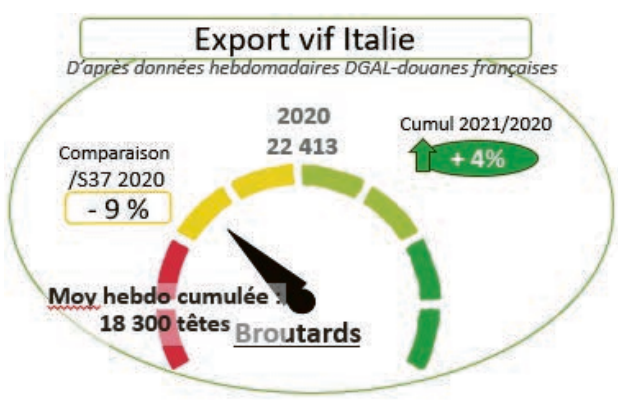
Indicateurs de marché viande bovine

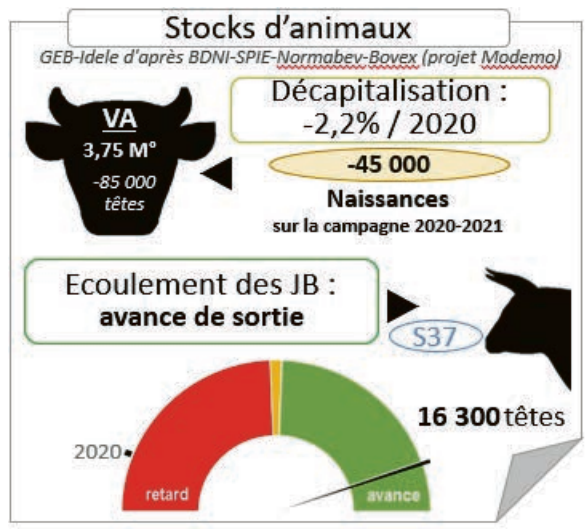
2021 - Semaine 38 -













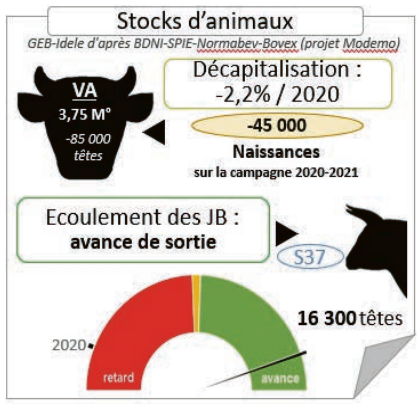
Bovins

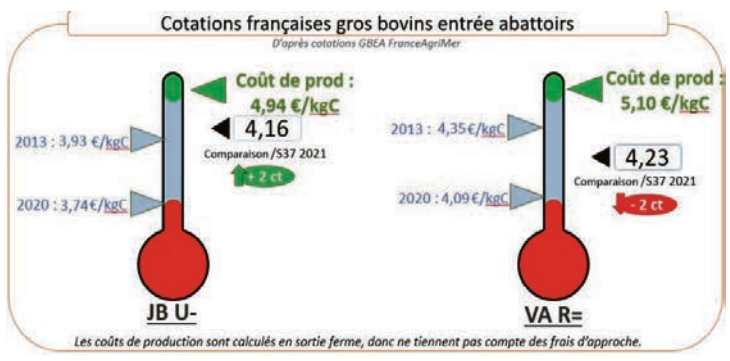
MAJ 29/09/2021

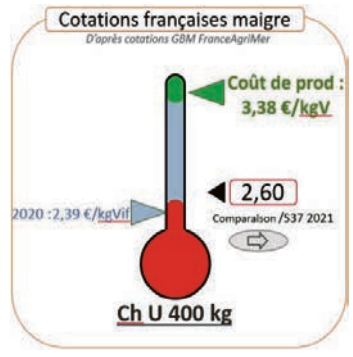
Indicateurs de marché viande bovine

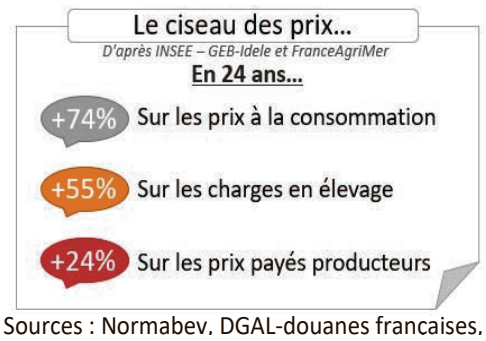
2021 - Semaine 38

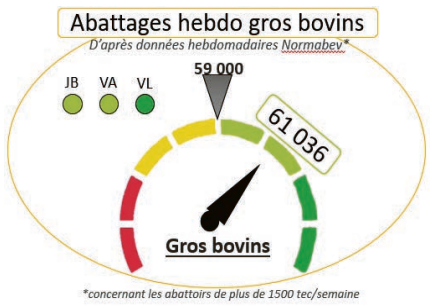
	Abattages France		Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*		Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	59000 (53 000 si 4 jours)		18300 (% /sem.2020)		8900 (% /sem. 2020)		Abattage hebdo = 12500 têtes		5,10	4,94	3,38	Evol 2021/2020	
S34	60 553		19 424	+15%	11 946	+47%	-14 300	0 sem.	4,22	4,09	2,58	4,58	+11%
S35	61 611		20 982	+1%	9 239	+4%	-15 400	0 sem.	4,24	4,11	2,58	4,61	+11%
S36	61 572		21 473	-3%	9 316	-10%	-16 400	0 sem.	4,24	4,13	2,58	4,66	+13%
S37	61 563		20 332	-9%	10 904	-1%	-16 300	0 sem.	4,25	4,14	2,60	4,66	+11%
S38	61 036		20 484	-9%	11 343	-4%	nc	nc	4,23	4,16	2,60	4,71	+13%
Evolution cumul 2021/2020	*+2%*		*+3%*		*+5%*								

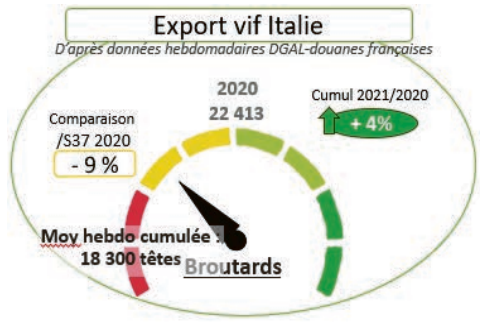












* Sources : Normabev, DGAL-douanes francaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/10/2021**

Effectif total: 1884 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION

Effectif globale : 884

AGNEAUX : Bonne présentation d'agneaux en général avec des lots assez bien triés. La demande semble s'intensifier car on remarque une hausse des cours dans plusieurs tranches de poids et cela depuis quelques semaines.

BREBIS : Marché très hétérogène au niveau de la qualité, ce qui fait osciller les cours sensiblement cette semaine. Néanmoins les très bons lots se démarquent très vite et se commercialisent à des cours fermes.

Effectif total: 699 - Tx de vente : 99% — **AGNEAUX de BOUCHERIE**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,57 €	3,89 €	3,78 €	
	38 - 44 kg	3,60 €	3,99 €	3,79 €	+0,35
	44 - 50 kg	3,27 €	3,90 €	3,61 €	+0,03
	> 50 kg	3,02 €	3,36 €	3,15 €	+0,08
R	32- 38 kg	3,18 €	3,58 €	3,41 €	-
	38- 44 kg	3,07 €	3,45€	3,21 €	-

Eff.total:172 - Tx de vente : 98% — **OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F U	> 60 kg (F)	1,22 €	1,48 €	1,36 €	- 0,18
F R	< 60 kg (F)	1,04 €	1,08 €	1,08 €	-
	< 60 kg (F)	0,85 €	1,13 €	1,05 €	- 0,10

Effectif total: 9 - Tx de vente : 100% — **CAPRINS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F O	Première qualité	24 €	46 €	35 €

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 27/09/2021**

Ovins : 163	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	120 - 155	(2,55 - 3,26)
Brebis	65 - 95	(0,92 - 1,23)

Commerce plus actif en agneaux. Peu de relève. Cours reconduits en brebis.

Prochain marché : ovins le lundi 11 octobre aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/09/2021au 03/10/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,56 0,11	7,47 0,05	6,41 0,10	-	-	-	-
	R Var.	7,21 0,13	7,31 0,07	7,30 0,02	-	7,92 0,08	7,91 0,17	-	-
	O Var.	-	-	-	-	7,33 0,02	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,74 0,14	7,78 0,18	6,84 0,19	-	-	8,01 0,07	-
	R Var.	7,44 0,11	7,51 0,08	7,51 0,07	6,77 =	8,02 0,08	7,87 0,06	7,61 0,13	6,92 0,03
	O Var.	-	7,12 0,19	7,20	-	7,58 -	7,29 0,04	7,09 0,17	-
	R Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : L'offre réduite entraîne un raffermissement des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Marchés voisins

Marché de Sancoins (18) — **29/09/2021**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 1193- Taux de vente : 93% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : Cours en légère hausse sauf dans les agneaux lourds. La demande est importante dans les agneaux de qualités. **Brebis :** Cours reconduits en brebis, légère hausse dans les brebis lourdes.	U	de 32 à 38 kg	3,57 €	3,94 €	3,78 €	+0,11
		de 38 à 44 kg	3,65 €	4,07€	3,79 €	+0,05
		> 44 kg	3,08 €	3,82 €	3,40€	-0,02

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

38 - Vends semoir maïs monosem ng+4 4 rangs fertilisateur et insecticide très bon état et pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 mètres.
✆ **06 81 62 15 57**

42 - Vends combiné 2.50 m vibro semoir Nodet disque rouleaux Packer + compteur 2500 Ð
✆ **06 81 61 62 00**

58 - Vends vibro Agram 6.30 m + double rouleau, 6 000 euros HT, année nov. 2019 (3804)
✆ **06 77 81 48 20**

74 - Vends faucheuse 4 assiettes International 3104. Très bon état.
✆ **06 41 77 95 13**

89 - Vends semoir Sky Easydrill 4 D Fertisem 3 m, 2017, TBEG, 3 caisses, 3 doseurs semis direct (4007)
✆ **06 88 86 47 09**

Récolte

26 - Vends faucheuse condition. à rouleau class 30-50 TRC 3M coupe année 2010 TBE.
✆ **06 81 64 25 53**

39 - Vends benne fourragère Maitre 5,5 t freins hydrauliques, pneus neufs BE 4 200 euros TTC
✆ **06 50 84 78 97**

Epandage

71 - Vends semoir à chaux, 2,50 m de large marque Altec, comme neuf, 1.200 euros.
✆ **06 74 51 03 29**

Cave

34 - Vends garde vin 20 hL + 12hL inox refrigéré tuyauxdécuvage diamètre 125foulo pompe inox pompe BODIN 300 euros. Caisson bois rosé tire marc. Cherche tracteur New Holland 23 000 heures.
✆ **04 67 39 26 41 HR**

Manutention

74 - Vends monte-botte Aiglon 75. Très bon état.
✆ **06 41 77 95 13**

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (4001)
✆ **06 71 10 93 35**

26 - Vends louves Marchand veau,agneau,chevreau; atom Hardi 2000 l; pulv Berthoud 600 l,15m; ramp front verger extens. hydrol anti-deriv.
✆ **06 07 64 29 69**



38 - Vends herse plate 4.20m hydraulique - Épandeur engrais Kuhn 701 - Trisoc Naud 22 - Vibro combiné bon état.
✆ **06 67 64 21 74**

42 - Vends remorque 6 tonnes état neuf, semoir 15 rangs, bétaillère et divers matériels+ concasseur.
✆ **04 77 29 10 18 HR**

63 - AV déchaumeur Stripel Ebra17 dents 4 mètres pièces de rechange 1200 euros.
✆ **06 76 79 43 22**

69 - Vends niches a veaux long 150 larg 110 haut 122
✆ **+336 37 87 28 53**

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
. BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

42 - Vends cuve à fioul 3000 L cylindrique en acier, tbe, toujours stockée à l'intérieur.
✆ **06 71 80 95 71**

58 - Vends billons de merisier 2 m. de long, 40 à 50 cm de diam., conviendrait à menuisier (3908)
✆ **06 72 28 31 97**
laissé message

58 - Vends herse 6 m., - 3 cellules, - barrières à moutons, - brabant 3 socs, - piquets clôture électrique, - postes clôture, - grillage 1 m. de haut, - bacs à eau, - auges, - fil de fer (3901)
✆ **03 86 20 07 72 -**
06 78 56 75 60

69 - Cherche Alambic vapeur 2 ou 3 vases.
✆ **06 83 49 43 94**

71 - Vends charrue Naud, 3 socs, non stop, fers neufs, caméra Detecvel, salle traite 2x4 Westfalia, andaineur Fella 426, état neuf.
✆ **06 41 59 10 33**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

89 - Vends bétaillère tractée 3 bovins, larg. 2 m., long. 3.60 m, 300 euros, - tonne à eau, 800 litres, 300 euros (3904)
✆ **06 85 40 30 08**

Véhicule

Tourisme

38 - Recherche mobylette Peugeot 103 ou moto bécane ou scooter roulante ou pièces ou moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin récolté dans de bonne condition (2021) 40 bottes carrées de 440 kg de moyenne + 10 bottes rondes (4006)
✆ **06 36 81 17 16**

21 - Vends foin PN 2021, bottes rondes 160, bonne qualité, 80 euros la tonne (4005)
✆ **06 43 24 25 15**

26 - Vends fourrage prés bottes rondes AB 120 euros, luzerne bottes rondes 2 coupes 150 euros AB TBC, vente au détail foin montagne 700M.
✆ **06 48 88 40 98**

26 - Vends bottes de foin pour chevaux,chèvres et moutons.
✆ **07 60 11 68 86**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends luzerne enrubannée camion 48 balles rondes, alternative aux tourteaux chers.

✆ **06 15 26 60 79**

69 - Vends pommes de terre de consommation Marabel.
✆ **06 38 05 65 50**

Plants, pépinière

23 - A vendre foin balle ronde 400k stockage à l'abri bonne qualité.
✆ **06 85 91 60 80**

Fourrage

SAS MENET NEGOCE
VENDS PAILLE, FOIN
LIVRAISON
CAMION REMORQUE
sur 03, 19, 23, 58, 63 et 71.
Tel : 06 75 75 15 08

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
30 750 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Elevage

42 - Vends salle de traite 2008 bon état 10 postes décrochage automatic cse santé - 12 000 Ð
✆ **06 16 20 47 11**

71 - Vends 30 logettes bovin, 6 cornadis, 1 de 3,80, 1 de 6 met 4 de 4,50 m, bon état.
✆ **06 75 54 58 24**

39 - Vends et achète paille et foin de qualité livraison assurée.
✆ **06 73 92 81 55**

55 - Vends foin, balles carrées, récolte juin 2021.
✆ **06 81 31 06 85**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

58 - Vends foin de prairie naturelle 2021, bonne qualité, bottes carrées, 220 x 120 x 90, prix à débattre (3805)
✆ **06 10 73 68 64**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, mécanisable + prés (4002)
✆ **06 10 43 35 81**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA. Etudie toute propositon.
✆ **06 29 66 04 32**

Terrain

26 - Vends terrain avec tilleuls et bois de pins.
✆ **07 60 11 68 86**

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

03 - A vendre ferme de 36 ha libre à louer avec promesse achat bâti maïs 03220 Vaumas - Allier.
✆ **03 58 06 02 85 -**
06 22 06 58 67

Emploi

Offre

00 - Expl. 30 VL Suisse canton Vaud cherche salarié passionné élevage auton. gestion troupeau Montbéliard, génétique reconnue (prix SW expo), salaire attrayant, logement possible.
✆ **0041 79 916 35 28**

UNISYLVA recherche OUVRIERS DE TRAVAUX SYLVICOLES (H/F) - Activités basées dans le Cher (18), la Nièvre (58) et l'Yonne (89)

Sous l'autorité du directeur d'agence et de son adjoint et, la responsabilité des techniciens et/ou aides techniques de l'agence, vous aurez pour missions :
- Réalisation de l'ensemble des travaux sylvicoles :
- Mise en place des plants dans le respect du cahier des charges réalisé par le technicien forestier (techniques de mise en place, densité, jalonnement...) ;
- Pose et dépose éventuelle de protections individuelles contre le gibier ;
- Traitement éventuel de plantations (application de répulsifs) ;
- Travaux d'entretien de plantations par dégagements manuels à la débroussailleuse ;
- Réalisation des dépressages, élagages et tailles de formation ;
- Nettoiements de plantations.
- Participation éventuelle aux activités de marquage d'éclaircies et de martelage ;
- Abattages ponctuels.

Profil recherché : *BEPA, Bac Pro BEPA ou Bac Pro,* *dans le domaine forestier ou agricole. Profil débutant accepté avec des connaissances forestières. De bonne condition physique, vous aimez les travaux exigeants et faite preuve d'un tempérament volontaire. Vous êtes autonome et organisé dans votre travail. Une bonne maîtrise des engins mécaniques forestiers sera appréciée.*

Conditions : CDD d'un an minimum. Voiture de service.
Salaire à définir selon expérience. Encadrement technique interne.

Envoyer CV + photo + lettre de motivation + prétentions à :
alexandre.fabioux@unisylva.com

Référence offre : 1858-09-2021. Date limite de candidature au 12/11/2021

21 - Exploitation céréalière dans l'Auxois recherche salarié agricole à temps partiel avec compétence en machinisme/soudure et conduite engin. Possibilité de compléter avec d'autres exploitations. Débutant accepté (3902)
✆ **06 61 73 01 21**

58 - Ferme polyculture élevage cherche salarié autonome temps partiel, CDD voir CDI, étudie toutes propositions (3910)
✆ **06 87 31 57 31**

71 - Recherche ouvrier agricole polyculture élevage charolais 135 VA, ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

71 - Recherche associé polyculture élevage charolais, haute valeur génétique, engraissement, 135 mères, 190 ha, tout mécanisé, ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

Mariage

26 - Homme 47 ans non-fumeur, recherche femme 35-45 ans sans enfants, non-fumeuse, avec permis B. Ecrire à l'Agriculture Drômoise 145 avenue Georges Brassens 26504 Bourg les Valence.
✆ **04 27 24 01 70**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends génisses limousine 22 M prêtes à saillir HBL calme toutes garanties sanitaires.
✆ **06 31 11 31 70**

18 - Vends reproducteurs charolais 18 mois HBC origine velâge facile. GAEC de Turcy, 18140 Garigny. Fleurier.
✆ **06 23 16 10 19**

18 - Vends taureaux charolais HBC de 18 mois et veaux de l'année dont 1sans corne, velâge facile. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends veaux femelles et mâles repro. Blond d'Aquitaine, bonnes origines, cheptel inscrit, très docile (3801)
✆ **06 85 23 36 85**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois + veaux d'automne dont certains génétiquement SC. GAEC Léchenault Frères (3909)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends laitonnes Limousines 1 an et veaux reproducteurs 1 an sans cornes, bonne facilité de naissance, origine IA (4004)
✆ **06 10 52 60 96**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

42 - Cse retraite vend T. laitier PH - 38 années -IA et CL + divers matériels- le 15/10/2021 à partir de 10 H - secteur Bard Montbrison
✆ **06 71 20 59 92**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 20 génisses et vaches gestantes, 12 génisses de 2 ans, 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends 80 VL montbéliardes pour lactation et nourrices, grosses vaches, TGS. (3907)
✆ **06 06 49 04 11**

58 - Vends très bons taureaux 20 mois HBC, veaux reproducteurs HBC, HBL. GAEC de Selins 58110 Bazolles (3906)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Vends reproducteurs 18 mois et veaux de l'année, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (3905)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC 10 - 11 mois, orig. IA et sans cornes, vêlage facile. EARL Dominique Compot - Thianges (3903)
✆ **03 86 50 85 22 - 06 03 59 84 26**

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois + veaux de l'année, certains SC et VF. Cédric Emile (4003)
✆ **06 08 49 03 34**

69 - Vends vaches et génisses Holstein terme octobre novembre + 6 génisses à saillir.
✆ **06 88 58 61 46**

70 - Suite à agrandissement exploitation laitière cherche vaches Prim'Holstein ou Montbéliardes vêlées paiement comptant.
✆ **06 73 89 64 55**

71 - Pour vos achats de repro. charolais contact Guy Bonnot anciennement Gaec Bonnot, 71220 La Guiche, connaissance, sérieux.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends cause cessation TB taureaux repro HBC de 5, 4, 3, 2 ans, charolais IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 2 mâles aubracs bio, 18 mois, dociles, nourris à l'herbe, bonnes origines.
✆ **06 80 07 78 75**

71 - Vends cause cessation vaches, génisses, pleines charolaises et aubracs, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Portes ouvertes à Dompierre-les-Ormes, vendredi 15 et samedi 16 octobre 2021. Retrouvez 2 élevages sur leur site ; EARL Gatille Laurent – Audour le haut 06 71 14 6503 et Gaec Gatille Patrice et Estelle – Audour le bas.
✆ **06 24 97 19 01**

71 - Elev Charolais HBC vend génisses 30 mois écho. pleines, EARL Pacaut JM.
✆ **06 84 10 17 27**

Caprin

26 - Vends 10 petits boucs Saanen AxA nés en sept et 20 chevrettes Élevage adhérent Capgènes 1300 l/ch 39 TB 35 TP ch
✆ **06 02 11 40 39**

Ovin

01 - Vends cause retraite 100 brebis Romane x Texel sélection maternelle et lait + 20 chamoises et béliers.
✆ **06 61 57 23 23**

71 - Vends brebis solognotes bio 52 prés. pleines + 16 agnelles, cess. act. 2017 à 2021 : 150 euros à 180 euros ht.
✆ **03 85 72 01 42**

71 - Achète agneaux, agneaux à engraisser, brebis et béliers de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

71 - Vends antenaises charolaises inscrites ou non, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

74 - Cause retraite, vend 90 brebis croisées à saillir. Possibilité de livraison.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

26 - Vends Jagd Terrier né 01/03/2021, mâle N°25026 9608160197, N° SIRET: 305 43 08 9400017.
✆ **06 08 86 47 21**

38 - Vends chien dressé troupeau N° 250269500368422, 2 ans + pour vaches. 1200 euros voir sur place.
✆ **06 76 88 73 35**



PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net
Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine
YouTube

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil
Article 1378-1 du CPC.

Suite au décès à DIJON (21) le 07 octobre 2019 de Madame Marie, Monique, Jeannine RENAUD veuve FOURNIER, née à SAGY (71), le 24 octobre 1927, en son vivant demeurant à DIJON (21000), 35 Boulevard de Strasbourg, Me Henri OECHSLIN, notaire à QUINGEY (25440) 32 rue des Salines, est chargé du règlement de cette succession.
Il est précisé qu'il existe un testament olographe du 22 août 2018 contenant un legs universel au profit de deux légataires, ayant fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par le notaire susnommé le 25 mars 2021.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL214031570

NOMINATION

REKCOTS

Société par actions simplifiée
au capital de 269 864 euros
Siège social
Route Départementale 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
403 449 176 RCS DIJON

MODIFICATION DES DIRIGEANTS
Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/07/2021, il résulte que Madame Gwendoline STOCKER, demeurant 6 Chemin du Port 21250 GLANON a été nommée en qualité de Directrice Générale, à compter du 01/07/2021.
Pour avis, le Président

AL214031579

TRANSFERT DE SIÈGE

DE WAILLY INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8, route de Troyes
21121 DAROIS
448 768 242 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 03 septembre 2021, il résulte que:
Le siège social a été transféré au 35, grande rue 21310 ARCEAU, à compter du 03/09/2021.
L'article 5 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL214031352

LMO

Par décision du 13/09/2021, l'associé unique de la société LMO (SARL, capital de 5 000€, siège au 101 bis rue de Jouvence 21121 FONTAINE LES DIJON, immat 845 240 878 RCS DIJON) a transféré son siège au 5 rue Chanoine Bordet à DIJON et modifié corrélativement l'art 4 des statuts. Anc.Ment : 101 bis rue de Jouvence 21121 FONTAINE LES DIJON. Nouv.Ment : 5 rue Chanoine Bordet 21000 DIJON.

AL214031392

SLOWIANKA MISTICART

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 1 rue de Parimaret, 21490 BELLEFOND 850 677 865 RCS DIJON Le 9/09/2021, l'AGE des associés de la société SLOWIANKA MISTICART a décidé de transférer le siège social du 1 rue de Parimaret, 21490 BELLEFOND au Parc de Capnord - Ilot B - 5 avenue de Dallas, 21000 DIJON à compter du 9/09/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL214031395

C.D.H.C

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 97 rue des Marcs d'Or 21000 DIJON 830 132 114 RCS DIJON AVIS DE PUBLICITÉ Le 1/08/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 97 rue des Marcs d'Or, 21000 DIJON au 1 rue des Coteaux du Moulin 21490 BRETIGNY à compter du 1/08/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214031408

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/10/2021
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POMMARD: Parcelles plantées en vigne AOC POMMARD - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant
15 a 05 ca
- La vache: BK-51 - Trois follots: BK-106[52]
POMMARD: Parcelles plantées en vigne en AOC COTEAUX BOURGUIGNONS, BOURGOGNE, POMMARD - Classification d'Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant
55 a 79 ca
- Champs pourris: AW-14[F1]-14[F2] - Les vignots: AD-51 - Mont poulain: AX-27
TERREFONDREE: Terres, landes, taillis simple
Urbanisme : RNU – Objectif : maintien du fermier
13 ha 43 a 50 ca
- Bas des cerfs: ZC-11(A)-11(B)-11(C)-11(D)-11(E) - Les ruchons: ZC-14(A)-14(B)-14(C)-14(D)-14(E)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/10/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214031577

ACS2

Société par actions simplifiée au capital de 23 000 euros Siège social : 14 Avenue de Stalingrad, 21000 DIJON 441 628 450 RCS DIJON Le 14/09/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 14 Avenue de Stalingrad, 21000 DIJON au 3, rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 1/10/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL214031421

TAXI ME'LYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social
77 rue du Champ des Cannes
21200 BEAUNE
841 618 531 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision du 8 SEPTEMBRE 2021, l'associée unique a transféré le siège social du 77 rue du Champ des Cannes, 21200 BEAUNE au 10 rue du Maupas - 21200 BLIGNY LES BEAUNE à compter du même jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL214031548

SCI DE LA GOUTTE D'OR

Société civile immobilière
au capital de 4 573,47 euros
Siège social : 8 Rue Pierre Joigneaux
21190 MEURSAULT
342 717 964 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 8 Rue Pierre Joigneaux - 21190 MEURSAULT au 17 Rue Doneau – 71100 CHALON-SUR-SAONE à compter du 23 septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL214031574

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS
« LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, le 27 septembre 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
M. Gérard Paul Alphonse MAZIERES, retraité, né à DIJON le 5 janvier 1946 et Mme Françoise PROFILLET, retraitée, née à DIJON le 15 octobre 1948, son épouse, demeurant ensemble à FONTAINE LES DIJON (21121) 3 rue Joseph Bellesoeur.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 5 novembre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me GARNIER.

AL214031546

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE PUBLICITE

SUCELLUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue du Paradis
21200 BEAUNE
898 903 398 RCS DIJON

Par décision du 17 septembre 2021, l'associé unique a adopté la modification suivante :
La dénomination sociale a été modifiée et devient LA CAVE DE SUCELLUS, à compter du 17 septembre 2021. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : SUCELLUS
Nouvelle mention : LA CAVE DE SUCELLUS
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis,

AL214031447

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

LMCV

Société civile immobilière
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 3.000.000 euros
Siège social :
30 rue du Château
21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX
849 632 310 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2021 : L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 224-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège et sa durée demeurent inchangées. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Yves REMY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : La société H.V.S., SAS au capital de 9.120.000 euros, dont le siège est situé 30 rue du Château 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le numéro 802 997 668.L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé à compter du même jour :- de réduire le capital social de 69.173 euros pour le ramener de 3.000.000 euros à 2.930.827 euros,- d'augmenter le capital social de 2.000.000 euros pour le porter de 2.930.827 euros à 4.930.827 euros par l'émission de 2.000.000 parts sociales de 1 euro de nominal chacune, ladite augmentation ayant été réalisée par voie d'apport en numéraire,- de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer respectivement aux 1er octobre et 30 septembre.- d'ajouter dans l'objet social les activités suivantes : L'exploitation de toutes activités ayant trait à l'hôtellerie, à la restauration, et à la réception ; L'exploitation, gestion, organisation, installation et création de toutes activités connexes, loisirs, réceptions, animations, conférences, séminaires.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, La Présidente

AL214031543

EARL MOYOT

Société civile
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 10 rue de la cure
21450 ETORMAY
900 005 729 RCS DIJON

Par décisions en date du 10 septembre 2021, l'associé unique a décidé :
- D'agréer Monsieur Maxime MOYOT en tant que nouvel associé et co gérant de la société
- D'augmenter le capital social de la société d'une somme de 10 000 €, pour le porter de 10 000 € à 20 000 €, nouveau montant du capital social
- De modifier la forme de la société pour adopter la forme GAEC sans que cela n'entraine la création d'une personne morale nouvelle,
- Sous sa nouvelle forme sociétaire, les parts sociales sont soumises à agrément sauf entre les deux associés.
Le tout à compter rétroactivement du 1er septembre 2021,
POUR AVIS, la gérance

AL214031554

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

G.F.A. DES TOPPES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 876.800,00 EUR
Siège social
10 rue des Beveys
21700 VILLARS FONTAINE
798 558 938 RCS Dijon

Au vu du PV de l'AGE du 06/09/2021, l'adresse du siège a été corrigée comme suit «10, chemin des Beveys 21700 VILLARS-FONTAINE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS Dijon.

AL214031560

MARC SANCHEZ PHOTOGRAPHE

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social
36 B Rue de la Vigne au Roy
21220 BEVY
448 514 729 RCS DIJON

Avis de transformation
Par décision du 30 Septembre 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 1er octobre 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 15 000 euros, divisé en 1 500 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Monsieur Marc SANCHEZ, demeurant 36 B rue de la vigne au Roy -21220 BEVY Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Marc SANCHEZ, associé unique.
Pour avis

AL214031563

CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 30 juin 2021, enregistré au service des impôts de Dijon, le 31 juillet 2021, la SAS IN EXTENSO CENTRE EST au capital de 3 030 602 € dont le siège social est sis 7 Rue Auguste Jouchoux 25000 BESANCON a cédé à la SARL EXPERTEO au capital de 1 000 € dont le siège social est sis 3 Avenue de la Découverte 21000 DIJON, une clientèle d'expertise comptable. Propriété et jouissance : 1er juillet 2021. Prix : 59084,00 €. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL214031557

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

NOTAIRES DIJON PREFECTURE 43 rue de la Préfecture 21000 DIJON «Suivant acte reçu par Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON, le 24 septembre 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON I, le 28 septembre 2021 dossier 2021 00094349, référence 2104P01 N 02003 la société dénommée «LE NEW WELCOME», société à responsabilité limitée, au capital de 7.000,00 €, dont le siège social est à DIJON (21000) 27 rue de la Manutention, DIJON 484 391 008 RCS DIJON a cédé à la société dénommée «EKIN KEBAB», société à responsabilité limitée, au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est à DIJON (21000) 27 rue de la Manutention, 903 314 896 RCS DIJON un fonds de commerce de RESTAURANT, RESTAURATION RAPIDE, DEBIT DE BOISSON, exploité à DIJON 27 rue de la Manutention, connu sous le nom de «Le New Welcome», moyennant le prix de 60.000,00 €.
Entrée en jouissance fixée au 24 septembre 2021.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maitre Didier LEVRAY, notaire, 43 rue de la Préfecture 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion - Me Didier LEVRAY».

AL214031565

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AN NOUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
55 rue d'York 21000 DIJON
RCS 533 133 302 DIJON

Changement de gérance
Par PV du 24/09/2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Hakim BARAHO, demeurant 6C rue Jean Sans Peur 21850 SAINT-APOLLINAIRE, de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décidé de son remplacement par Monsieur Halim BARAHO né le 20 Novembre 1975 à DIJON (FRANCE), demeurant 24 boulevard Trimolet 21000 DIJON pour une durée indéterminée à compter de ce même jour. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis et mention : La gérance.

AL214031549

SOLOJEL

Société civile
au capital de 2 500 Euros
Siège social
Avenue Charles de Gaulle
21200 BEAUNE
491 013 900 RCS DIJON

Par décisions des associés du 12 juillet 2021, Monsieur Cyrille HEINTZ, domicilié à BEAUNE (21200) 15 rue Poterne, a été nommé Gérant, en remplacement de Madame Louise HEINTZ.

AL214031551

SARL FOURNEY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social
3, rue du Lavoir
21310 BLAGNY SUR VINGEANNE
448.872.572 RCS DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT
Par décision du 21/09/2021, les associés ont pris acte de la décision prise par André FOURNEY et par Monique FOURNEY, de démissionner de leurs fonctions de gérant et ont nommé en qualité de nouveau gérant Aurélie BUFFET, demeurant 1, rue du Château – 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE, pour une durée illimitée à compter du 21/09/2021.
Pour avis, La Gérance.

AL214031556

ER FORMATION

Gérant
Dénomination : ER FORMATION. Forme : SARL. Capital social : 1000 euros. Siège social : 12 Rue EDMOND VOISENET, 21000 DIJON. 804114189 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGM en date du 26 août 2021, à compter du 28 août 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Laurent HAINAUT, demeurant 41 rue En Saint Jacques, 21000 Dijon en remplacement de Madame Isabelle HAINAUT Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL214031559

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 1er novembre 2020, Monsieur Mohamed EL HOUMRI, demeurant 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES a confié à la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n°839 142 296 RCS DIJON,
L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°3 sur la commune de VIGNOLES ainsi qu'un véhicule équipé taxi» ;
Pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour avis.

AL214031561

NON DISSOLUTION

ENGLISH.FR

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Rue du Cap Vert,
Bâtiment E - 21800 QUETIGNY
812 982 155 RCS DIJON

Par décision du 20 septembre 2021, la société OPTIONS personne morale associée unique de la SARL ENGLISH.FR a décidé d'annuler sa décision prise le 30 avril 2021 qui prévoyait conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL ENGLISH.FR. Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL214031539

SAUVAGEOT C

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
11 route de Beaune
21200 BOUZE-LES-BEAUNE
843 124 843 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 octobre 2019, l'AGE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214031544

ADDICT LA SUITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
19 Place Fleury - 21200 BEAUNE
854 077 781 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL214031553

HELO COIFF

SARL au capital de 4 000 €
siège social
2 Route de Chevigny
21800 SENNECEY LES DIJON
881 349 849 RCS DIJON

Décisions du 30/09/2021 : décision en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL214031569

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE LA GARENNE SOCIETE EN LIQUIDATION

Agréée : 21-622
RCS Dijon : 397980 83
Siège : Mairie,
21310 Blagny sur Vingeanne

L'AGE de la Cuma réunie le 05/12/16 à Blagny a décidé sa dissolution anticipée à compter du 31/12/2016. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur : Hervé FAVET lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.

AL214031542

LOUOT BOULANGER

Par décision du 30/06/2021, les associés de la société LOUOT BOULANGER, SARL en liquidation au capital de 5000 euros, Siège social et siège de liquidation : 9 rue de Gray 21000 DIJON, RCS DIJON 834 593 709, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Monsieur François LOUOT, demeurant 9 rue de Gray 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis – le liquidateur.

AL214031571

TRANSALBER

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
1 rue du Tilleul, 21200 MEURSANGES
539 489 005 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes en date du 30 juillet 2021, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions unanimes des Associés. Ils ont nommé comme liquidateur M. Albert BILLAUT, demeurant à MEURSANGES (21200) 1 rue du Tilleul, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du Tilleul - 21200 MEURSANGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur.

AL214031572

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON (21) du 27/09/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JA 1
Siège : 49 Rue René Cassin - 21850 ST APOLLINAIRE
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI JA 1 etcession à titre exceptionnel desdites participations
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital : 1 500 euros (numéraire)
Gérance : M. Jonathan AFONSO, demeurant 35 Rue de Vézelay - 21240 TALANT
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital pour les autres cessions
Pour avis
La Gérance

AL214031540

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Stéphane GOUX, notaire associé à LANGRES, 10 Avenue du Capitaine Baudoin, le 18/09/2021 en cours d'enregistrement, a été constitué la société suivante : Dénomination : ACCO IMMO. Forme : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 C) en numéraire. Siège social : ARC SUR TILLE (21560) 68 Rue de la Genlis. Objet Social : construction, aménagement, rénovation, la restauration de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, location ou vente, la commercialisation de tout produit se rapportant à la rénovation, l'aménagement, la restauration et la construction des immeubles. Durée . 99 ans. Immatriculation RCS de DIJON. Apports en numéraire : Monsieur Arnaud Thierry Samuel ORMANSAY, nommé directeur général, a apporté la somme de 500,00 €. Monsieur Cyril COLIN, a apporté la somme de 500,00 G. Président : Monsieur Cyril COLIN nommé président directeur général, demeurant à ARC SUR TILLE (21560), 15 Rue Mathilde Joudrier. Condition d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : AGO : lere convocation Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur 2nd convocation, aucun quorum. Statue à la majorité des voix. AGE : Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié sur lere convocation ou le tiers sur 2nd convocation, des actions ayant le droit de vote. Clause d'agrément : Agrément pour toute cession. Organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : assemblée générale extraordinaire. RCS DIJON

Maître Stéphane GOUX

AL214031541

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 22 Septembre 2021 à DIJON ; il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BELINDA

CAPITAL : 40.000 Euros

SIEGE SOCIAL : 30, rue Courtépée – 21000 DIJON

OBJET :

L'exploitation de tous fonds de commerce de bar à ambiance musicale, exploitation d'une piste de danse, licence IV, restaurant, brasserie, organisation d'événements, diffusion d'événements sportifs et toutes activités connexes et complémentaires.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des Sociétés.

PRESIDENTE : MABLY, dont le siège social est à LIGNAN-DE-BORDEAUX (33360), Chemin d'Avansay.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur François PICAUD, demeurant à DIJON (21000), 30 rue Courtépée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALE ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les mêmes conditions que celles prévues par le Code de commerce concernant les sociétés anonymes.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions se transmettent librement.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis.

La Présidente.

AL214031545

PHILIPPE CONFURON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOUGEOT (21640) du 28 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : PHILIPPE CONFURON. Siège : 2 rue du Vieux Château – 21640 VOUGEOT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, prestation et conseils en œnologie, achat et vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture, l'organisation de dégustation de vins et d'alcools, achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Philippe CONFURON, demeurant 2 rue du Vieux Château – 21640 VOUGEOT. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL214031547

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 17/09/2021, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 21/09/2021 dossier 2021 00020170, il a été constituée une Société Civile dénommée SC ROMAX au capital de 50.000€, ayant son siège social à LAMARCHE SUR SAONE (21), 9 rue de Montarlot, pour une durée de 99 ans ayant pour objet la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser l'objet l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation à titre onéreux ou à titre gratuit, sous quelque forme que ce soit, de tous biens ou droits réels portant sur des actifs, biens et droits immobiliers ou financiers, parts de SCPI ; la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ; la réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires ; toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire. Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher à cet objet social, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient par le caractère civile de la société.. Apports en numéraire : 49.500€ par M. Xavier ROSSIGNOL ; 500€ par M. Hervé ROSSIGNOL. M. Xavier ROSSIGNOL demeurant à LAMARCHE SUR SAONE (21) 9 rue de Montarlot est nommé gérant pour une durée illimitée. Les parts sont librement cessibles qu'entre associés ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément du seul gérant. La SC ROMAX sera immatriculée au RCS de DIJON (21).

Pour Avis, Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

AL214031555

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 29/09/2021 à DIJON (21), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : MHDIS Forme sociale : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée - Siège social : 112 Boulevard des Bourroches – 21000 DIJON Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché, à l'enseigne « SUPECO » ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Durée : 99 ans Capital social : 7 500 €, constitué d'apports en numéraire Gérance : Maëva HOHNER demeurant 112 Boulevard des Bourroches – 21000 DIJON, Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

AL214031564

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 30/09/2021 à DIJON, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : TOP EMPLOI SANTE. Siège : 5 rue Devosge, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 60 000 euros. Objet : les activités de délégation de personnel intérimaire et de placement telles que définies par les textes en vigueur, notamment dans le secteur médical ; les activités de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire (ETT), notamment dans le secteur médical ; et plus généralement la participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations de quelque nature, qu'elles soient juridiques, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension et son développement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut PARTICIPER aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La Société LEGRAND INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 410 000 euros, dont le siège social est 5 rue Devosge, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 813 415 924, représentée par M. Ghislain LEGRAND-BERNOT, gérant.

POUR AVIS. Le Président

AL214031566

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BURGUNDY WINE BOND Siège : 4 bis rue de Romelet, 21600 LONGVIC Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : - la création, l'acquisition et la gestion de toutes plates-formes logistiques ayant pour finalité le stockage de produits de qualité, l'exploitation de tout entrepôt douanier ; - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; - la réalisation de prestations de consulting en matière vini/viticole. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Vicki FOURRIER, demeurant 18 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

AL214031567

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : HANIEL Siège social : 4 bis rue de Romelet, 21600 LONGVIC Objet social : - acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; - mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, Gérance : Mme Vicki FOURRIER, demeurant 18 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

AL214031568

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/10/2021 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JF VILLEURBIZ

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5.000,00 €

SIEGE : 11 Clos Roger Vernet, 21370 VELARS SUR OUCHE

OBJET : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : nommé sans limitation de durée : Monsieur Jérôme FEVRE, demeurant 11 Clos Roger Vernet, 21370 VELARS SUR OUCHE,

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis,

AL214031573

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une S.A.S.U., dénommée FAMILLE PIFFAUT VINS & DOMAINES, au capital de 5.000 €, ayant pour objet :

- l'organisation, l'animation et l'administration de toutes sociétés ;

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et titres de placement ;

- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Le siège social est fixé 3 Rue des Lavieres - Château de Saint AUBIN – 21190 SAINT AUBIN, Monsieur Aurélien PIFFAUT demeurant 3 Rue de la Chouette – 21000 DIJON est nommé Président.

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Transmission d'actions : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour Avis.

AL214031576

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

SAS COUVERTURE SUD NIVERNAISE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 500 €
Siège social
28, Route Nationale
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
884 781 436 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 29/09/2021 l'Associé Unique a pris acte de la démission de M. Benoît LAMBERT de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.

AL584031457

➜ SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SUCCESSION

Par testament olographe du 29 mars 2005 Mme GERARD Madeleine Suzanne, née à PARIS (10è) le 16/2/1922, en son vivant, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 7 Ter rue de la Main de Fer, veuve de Mr CHEVREUX Marcel François, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 21/6/2021, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emeline CAVET-JACOB, suivant procès-verbal en date du 25 septembre 2021, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 30/9/2021.

Les oppositions sont à former en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, chargée du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL584031462

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE MODIFICATION

DAYOCAPIRA
Société Civile Immobilière
à capital variable
Au capital initial de 34.000 euros
Adresse du siège social :
15 rue André Vildieu
COULANGES-LA-VINEUSE (89580)
Immatriculée au RCS d'Auxerre 877 952 846
En cours de transfert au RCS de Nevers

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2021, il a été décidé de transférer le siège social au La coupe Lyonnet, 58230 GIEN SUR CURE à compter du 20 mars 2021.

Gérants : Monsieur Damien MATHIS demeurant La Coupe Lyonnet – 58230 Gien-sur-Cure, et Madame Camille OUDRYdemeurant La Coupe Lyonnet – 58230 Gien-sur-Cure.

Objet : l'acquisition, la propriété, la jouissance de tous immeubles et droits immobiliers et en particulier d'un bien immobilier sis de L'écheintre du beau, lieudit de la Coupé Lyonnet, 58 230 Gien-sur-Cure ; L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien immobilier et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : Jusqu'au 08/10/2118

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS.

AL584031442

LGV CONSEIL
Conseils et formalités

DUN LES PLACES
06 18 65 67 40

NEW SKY

Transfert de siège social

Dénomination : NEW SKY.

Forme : SA.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 1 BABISE, 58290 MOULINS-ENGILBERT.

819887886 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 août 2021, les associés ont décidé, à compter du 11 août 2021, de transférer le siège social à 1 BABISE, 58290 Moulins Engilbert.

Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584031464

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

S.L.

SNC au capital de 10 000 €
porté à 200 000 €
23 Rue Benoît Frachon
58640 VARENNES VAUZELLES
534 160 486 RCS NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 23/09/2021 :

Augmentation de capital social de 190 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 €

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 200 000 €.

Pour avis

La Gérance

AL584031456

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

SCM C.M.S. CABINET DE MEDECINS SPECIALISTES

Société civile de Moyens
au capital de 609,80 €
Siège social
17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
340 442 839 RCS NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

L'AGE du 30/09/2021 a décidé :

- de réduire le capital de 1,80 €, par réduction de la valeur nominale des parts, pour le porter à 608 €,

- de réduire le capital de 228 €, par annulation de 6 parts sociales.

Le capital social est donc porté à 380 €, divisé en 10 parts sociales, d'une valeur nominale de 38 € chacune. Le reste sans changement. Mention au RCS de NEVERS.

Pour avis, la Gérance.

AL584031465

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Sophie KOWAL Notaire à CORBIGNY (58800), 22, avenue du champ de foire, le 28 septembre 2021, par :

M. Jacques Pierre Roger BERTUCAT, né à PARIS (75014), le 30 mars 1951.

et

Mme Françoise Gisèle Fernande LAITOT, née à VERSAILLES (78000), le 7 mai 1951.

Demeurant à EMPURY (58140), 1 rue de l'Eglise,

Mariés à SURESNES (92150) le 4 novembre 1972.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800), 22, avenue du champ de foire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL584031447

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MEDICAVET

ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur
58000 Sermoise-sur-Loire

Assemblée Générale Ordinaire du 05/03/2021

Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2021 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance. Ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans Madame Françoise SAULGEOT et Messieurs Eric BARASSIN et Benoit TAQUET à la place de Thierry SECHAUD, qui ne se représentait pas. Le poste d'administrateurs de Christelle BRUNEL, qui ne se représentait pas, a été supprimé.

L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions. Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.

AL584031449

CARDADEL

SAS au capital de 627.552 euros
Siège social
58 Rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE SUR LOIRE
RCS NEVERS 335.014.411

Suivant un Procès-verbal en date du 25 juin 2021, l'associé unique décide de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire et Suppléant, respectivement de KPMG SA et SALUSTRO REYDEL, démissionnaires et de nommer en qualité de Commissaire Aux Comptes la société MAZARS,SA ayant son siège à LA DEFENSE (92400) COURBEVOIE, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 784.824.153Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL584031460

NAMING BANK

SASU au capital de 1.000€
Siège social
Domaine de Candide - Meulot
58110 BICHES
RCS 889 707 089 NEVERS.

L'associé unique, en date du 01/10/2021, a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 01/10/21 . NAMING BANQ. Mention au RCS de NEVERS.

AL584031461

TC SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège social
Z.A de la Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
790066 799 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'objet social, avec effet le même jour. Les activités exercées seront désormais les suivantes : entretien et réparation de véhicules, notamment entretien mécanique sur véhicules légers, poids lourds et engins de manutention - tous travaux de chaudronnerie, soudage et réparation : acier, aluminium et aciers inoxydables - achat et vente d'équipements industriels et de pièces détachées de véhicules, neuves ou d'occasions - achat, vente et location sans chauffeur de tous véhicules et de tous matériels, en particulier véhicules industriels, matériels de levage, de manutention et industriels - tous travaux de levage de manutention et toutes opérations de dépannage, remorquage et convoyage de véhicules ou de matériels.

L'article 2 des statuts a été modifié corrélativement.

Pour avis

AL584031463

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL BAO

au capital de 1000€
Siège social 18 place Saint Romain
58120 Château - Chinon
RCS 83781988700014

Aux termes d'une délibération en date du 27/09/2021, la collectivité des associés a décidé de :

- de nommer en qualité de gérant, en remplacement de Mme Ozdemir Ayse démissionnaire, M.OZDEMIR Mehmet demeurant 13 rue Joseph Bernot 58000 Nevers pour une durée indéterminée, à compter du 28/09/2021.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers

La gérance

AL584031426

➜ NON DISSOLUTION

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL MAGDALENA

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 Rue Paul Eluard
58640 VARENNES-VAUZELLES
523 923 050 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 Juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL584031446

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CABINET INFIRMIER COLBERT

Société Civile de Moyens en liquidation
au capital de 200 €
Siège social
18, Avenue Colbert – 58000 NEVERS
814 459 269 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/08/2021 les associées ont décidé la dissolution antici-

pée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Manon DAUDIER dt à SAINT ELOI (58) – 11, rue de la Grenouillère et Mme Laëtitia CHEN dt à NEVERS (58) – 12, Faubourg du Grand Mouësse ont été nommées comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL584031448

SARL VIEYTES.NET

SARL au capital de 9.000 €
Siège social
25 RUE NOTRE DAME, VIEYTES NET,
58220 Donzy
451 975 155 RCS de Nevers

L'AGE du 29/09/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Vieytes Julio,

demeurant 25 rue Notre Dame, 58220 Donzy, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL584031453

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/09/2021, il a été constitué une GAEC :

Dénomination sociale : GAEC DES RANDONNEURS

Siège social : OUROUX EN MORVAN (58230), Le Plessis

Forme : Groupements agricoles d'exploitation en commun

Capital : 1500euros

Objet social : Exploitation des biens agricoles par un travail fait en commun par les associés.

Gérance : Monsieur Maxime GUILLIEN et Madame Fanny PERRUCHOT demeurant ensemble à 11 route des randonneurs - Reviry 58800 MOURON SUR YONNE

Cessions de parts sociales : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584031413

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/09/2021 il a été constitué une **SAS** dénommée:

SAS STUDYMACHINE

Sigle: STUDYMACHINE

Nom commercial: LE COMPTOIR ETUDIANT

Siège social: 3 rue saint martin 58000 NEVERS

Capital: 1.000 €

Objet: La société a pour objet en France et à l'étranger

- toute activité de soutien, de bien-être, de services aux étudiants ;

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

Président: M. PRUVOT Cédric 55 rue de commentry 58600 FOURCHAMBAULT

Transmission des actions: Les actions sont librement négociables.

La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre des mouvements coté et paraphé.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Pendant la période de liquidation de la Société, les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du liquidateur.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les présents statuts. Pour participer aux décisions collectives, l'associé doit être en mesure de justifier de son identifier et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584031443

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/09/2021 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SARL DU PETIT SAUZAY. FORME : Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL : 7, le Petit Sauzay - 58460 CORVOL.L'ORGUEILLEUX OBJET : Commerce de détail de vêtements en magasin spécialisé ; Vente de vêtements prêt à porter et accessoires Homme, Femme, Enfant, Naissance ; Article de Paris ; Activités annexes et connexes.. DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation. CAPITAL : 10 000 euros. GERANCE : M François JARREAU demeurant 7, le Petit Sauzay - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX. Cession de parts vis-à-vis des tiers nécessitant l'agrément des co-associés. Pour immatriculation au RCS NEVERS. Pour avis et mention, la gérance.

AL584031445

ATALANTE CENTRALE

Suivant acte sous seing privé en date du 28 septembre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : Atalante Centrale

Capital social : 100 €

Siège Social : 6 rue du Cloître Saint-Cyr 58000 NEVERS

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères..

Durée : 99 années

Président : M. Stanislas DE POMMEREAU, demeurant 6 rue du Cloître Saint-Cyr 58000 NEVERS

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Le Président

AL584031450

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE CIVILE ATALANTE

Forme : Société Civile

Siège Social : 6 rue du Cloître Saint-Cyr 58000 NEVERS

Objet : L'acquisition par tous moyens, la propriété, l'administration et la gestion de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, parts d'intérêts et de tous droits sociaux.

Durée : 99 années

Capital social : 2.707.000 €

Gérant : M. Stanislas DE POMMEREAU, demeurant 6 rue du Cloître Saint-Cyr 58000 NEVERS

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Pour avis.

AL584031451

TPC FINANCES

Suivant acte SSP du 29.09.2021 constitution de la SASU : TPC FINANCES

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 53 boulevard du Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS

Objet : Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en ce soit la forme ou l'objet, propriété et gestion desdites participations.

Président : Monsieur Thomas PALOS CASTAÑO, demeurant 59 rue de la raie 58000 NEVERS

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584031452

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à CLAMECY du 28.09.2021, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BÉGUIN THOMAS, Siège social : 2 Impasse de la Vallée aux Vaches 58210 OUDAN Objet social : Menuiserie générale (charpentes, menuiseries, fenêtres, portes-fenêtres, escaliers..); Agencement intérieur extérieur; décoration bâtiment; Pose et installation de cheminées et chauffage (inserts, foyers…) et plus généralement toutes prestations de services liées directement ou indirectement à cet objet, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS, Capital social : 500 €, Gérance : M. Thomas BÉGUIN dt 2 Impasse de la Vallée aux Vaches 58210 OUDAN

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Pour avis. La Gérance

AL584031454

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Société d'Avocats
MARTIN – LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHAMPVOUX (Nièvre) du 30 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FLG COURTAGE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 €

Siège social : 10, rue de la Mairie – 58400 CHAMPVOUX

Objet : Le courtage en assurances dans les conditions fixées avec les compagnies dont elle est mandataire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Présidente : M. Franck GOGOT dt 10 rue de la Mairie – 58400 CHAMPVOUX

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, F. GOGOT

AL584031458

R.I.E. DES GRENADIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22 septembre 2021 constitution de la SASU : R.I.E. DES GRENADIERS

Capital social : 50.000 euros.

Siège social : 39 rue de Rivières Saint-Agnan 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Objet : L'édification et l'exploitation, directe ou indirecte, de services interentreprises,

notamment de restauration collective ; la prise à bail de tous immeubles et équipements nécessaires à la réalisation de l'objet social ; la location de locaux professionnels, meublés ou non meublés.

Président : M. Laurent SALMON, demeurant 7, rue des Murailles 77700 Magny Le Hongre

Directeur Général : M. Patrick CREAN, demeurant Acacia, Monastery Road, Enniskerry,

County Wicklow, Irlande

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL584031459

YONNE

➜ SUCCESSION

ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Article 788 du Code civil

Article 1335 du Code de procédure civile

Loi n°2006-728 du 23 juin 2006

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Décret n°2016-1907 du 28 décembre 2016

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 03/07/2021, inscrit par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 28/09/2021 sous le numéro 008960 21/000191, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de :

Mme Denise Solange Lucette THOUVIER, retraitée, dt à ETAIS LA SAUVIN (89480) EHPAD St François, 8 rue Solferino. Née à ARGENTEUIL (95100), le 21/09/1926. Vve en secondes noces de M. Denis Maurice GIRARD. Décédée à ETAIS LA SAUVIN (89480), le 19/12/2020.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL894031553

➜ NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

SAS TRANSPORTS DUSSAULT

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
35 rue de Montargis les Chaumes
45290 VARENNES CHANGY
403 096 829 RCS ORLEANS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29 septembre 2021, Monsieur Gilles BETHERY, demeurant 17 Route de Chablis 89800 LICHERES PRES AIGREMONT a été nommé en qualité de Président, à compter du 1er octobre 2021, en remplacement de Monsieur Jean-Paul DUSSAULT, démissionnaire.

POUR AVIS Le Président

AL894031565

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXERRE - Terre, Lande et Vigne (en AOC BOURGOGNE) – Fonds occupé

74 a 53 ca - Envers d orgelle: B-273-274-275-279-280 - La fossa: ZH-29

Zonage : zones A et N du PLU

SAINTS-EN-PUISAYE - bois-taillis

75 a 29 ca - La damenerie: ZD-77 - Le ru profond: A-302

zonage : RNU

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - bois-taillis

9 ha 48 a 70 ca - Bois des joumiers: B-30

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25 octobre 2021 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894031581

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI COLBERT

Transfert de siège social

Dénomination : SCI COLBERT.

Forme : SCI.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 2 rue de l'abreuvoir, 89470 MONETEAU.

452446966 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 23 septembre 2021, de transférer le siège social à 9 rue de la Bosse aux loups, 89400 CHENY.

Mention sera portée au RCS Auxerre.

AL894031582

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE ROYAL
SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
8-10, Avenue Gambetta
89000 AUXERRE
791 644 966 RCS AUXERRE

Le 1er juillet 2021 l'AGE a décidé de transférer le siège social au 151 Avenue Gallieni 93170 BAGNOLET. En conséquence la société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY

AL894031521

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

JOIGNY OPTIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, Siège social : 2 et 3 Quai Ragobert, 89300 JOIGNY, 344 272 414 RCS SENS. Aux termes d'une décision unanime en date du 1er septembre 2021, la collectivité des associés de la société par actions simplifiée JOIGNY OPTIQUE a décidé de transférer le siège social du 2 et 3 Quai Ragobert, 89300 JOIGNY au Centre Commercial Leclerc – Les Latteux – 89400 MIGENNES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL894031540

CFIBRE

SAS au capital de 1.000 €
Siège social
102 RUE GASTON CHAUSSON
89120 CHEVILLON
839 790 185 RCS de SENS

Le 15/09/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : Avenue de Sully prolongée, Pépinière d'entreprises, 89300 JOIGNY. Modification au RCS de SENS

AL894031547

SCI MCBC

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Siège social
5 rue de la Voie Neuve 89800 BEINE
R.C.S. : 841007891 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 7 septembre 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 4 avenue Marceau 89000 AUXERRE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE

Pour avis et mention, la gérance.

AL894031556

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

HMY INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 105.902.580 euros
Siège social
50 route d'Auxerre
89470 Monéteau
479 919 441 RCS Auxerre

Capital social

Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2021, l'associée unique a, dans un premier temps, a décidé d'augmenter le montant du capital social de 105.902.580 euros à 229.640.006,48 euros par voie d'augmentation de la valeur nominale des 105.902.580 actions, et dans un second temps, a décidé de réduire le montant du capital social de 229.640.006,48 euros à 105.902.580 euros par voie de réduction de la valeur nominale des 105.902.580 actions et par compensation, à due concurrence, avec les pertes reportées au 31 décembre 2020.

Le capital social restant inchangé suite à la réalisation de ces opérations, les statuts n'ont pas été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

Pour avis, Le Président.

AL894031545

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CALABRIS

GFA au capital de 110 525,54 €
Siège social
Ferme des Cornes
89310 CHÂTEL-GÉRARD
342 310 737 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2021 constate que le 29 novembre 1991, le capital a été augmenté de 2 000 francs portant le capital à 727 000 francs, correspondant aujourd'hui à la somme de 110 830,44 euros.

Pour avis, la gérance.

AL894031558

LA TERRASSE GOURMANDE

Réduction du capital

Dénomination : LA TERRASSE GOURMANDE. Forme : SARL. Siège social : 14 Route d'auxerre, 89470 MONETEAU. 791648454 RCS d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 5000 euros à 4120 euros. ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL l'article est modifié ainsi qu'il suit : Le capital social était d'un montant de cinq mille euros (5 000 euros). Aux termes d'une décision des associés en date du 15 avril 2021 le capital a été réduit de 880 euros pour être ramené à 4 120 euros, par rachat et annulation de 88 parts sociales. Cette réduction de capital est devenue définitive suivant décision du 14 septembre 2021. Le capital social est donc fixé à la somme de 4 120 € et divisé en 412 parts de 10 €, entièrement libérées numérotées de 1 à 412 inclus qui, compte tenu des apports effectués et cession de parts intervenue se trouvent actuellement réparties comme suit : A Monsieur Stéphane CAMU, 250 parts sociales numérotées de 1 à 250 inclus soit 250 parts – A La SARL F.I.C.ER, 162 parts sociales numérotées de 251 à 412 inclus soit 162 parts. Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social, 412 parts. Les associées déclarent expressément que les parts de la société sont reparties entre eux tel qu'il est dit ci-dessus et qu'elles sont toutes intégralement libérées. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL894031571

➜ RECTIFICATIF

G&C FAMILY

Rectificatif à l'annonce parue le 01/10/2021 concernant la société : G&C FAMILY, il y avait lieu de lire : Gérant : M. Germain JEAN-LOUIS, 10 rue colette, 89140 PONT-SUR-YONNE

AL894031544

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , CRPCEN 89040, le 27 septembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Daniel Etienne MILLEREAU, retraité, et Madame Colette Gabrielle BABOULIN, sans profession, demeurant ensemble à BONNARD (89400) 3, Ancien Chemin d'Ormoy .

Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 20 juin 1948,

Madame est née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 29 août 1951.

Mariés à la mairie de BONNARD (89400) le 21 mai 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894031550

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

BEAUCOURT Sébastien Robert né(e) le 08/12/1975 à TONNERRE dans le département Yonne (France), demeurant 14 Impasse Des Mariniers 89800 CHICHEE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pinho de Oliveira

AL894031578

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SISTER HOLDING

SAS au capital de 1 500 000€
4, rue de Turny – 89770 CHAILLEY
RCS SENS 493783641

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 05/07/2019, il résulte que les mandats de la Société PREMIUM AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de celui de Mme CONTENT Marie-Christine, sont arrivés à expiration et qu'il n'a pas été désigné de nouveaux commissaires aux comptes, compte tenu des seuils légaux et règlementaires.

Pour avis, la Directrice Générale.

AL894031543

R.K.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 15.000.000 €
Siège social
Route de Vassy
89200 AVALLON
425 920 147 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20/05/2019 rectifiant l'AG du 09/05/2019, M. Patrice MOROT domicilié 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE a été nommé commissaire aux comptes suppléant en lieu et place de M. Jean Christophe GEORGHIOU dont le mandat est arrivé à expiration.

Aux termes des décisions du 31/05/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, et de celle de M. Patrice MOROT, commissaire aux comptes suppléant. Il a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société Deloitte & Associés, société par actions simplifiée dont le siège social est 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX (572 028 041 R.C.S. NANTERRE).

Mention en sera portée au R.C.S. d'AUXERRE.

AL894031552

S.J.B. Société d'Avocats

EARL JEAN-CLAUDE COURTAULT

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 285 489.33 euros
Siège social
1 Route de Montfort
89800 LIGNORELLES
418 123 451 RCS AUXERRE

Augmentation de capital et changement de dénomination

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 31 août 2021 que le capital social a été augmenté de 60 106.56 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros et trente-trois centimes (285 489.33 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (345 595,89 euros) Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé de remplacer à compter du 31 août 2021 la dénomination sociale «EARL JEAN-CLAUDE COURTAULT» par «EARL DOMAINE COURTAULT MICHELET» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL894031559

SARL LE BOIS DE L'ORME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 3 L'Orme
89330 SAINT-LOUP-D'ORDON
448 387 712 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2021 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé : - d'augmenter le capital social de la société d'une somme de 3 825 € par apport en numéraire pour le porter à 11 325 €. - de nommer M. Clément RASCLARD demeurant 2 L'Orme 89330 SAINT-LOUP-D'ORDON, cogérant de la société. En conséquence, le préambule et les articles 6, 7, 8 et 16 des statuts ont été modifiés. Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis La Gérance

AL894031573

R.T.P.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 800 euros
Siège social
Moulin Calicot, 89130 LEUGNY
527 480 875 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision en date du 17 Septembre 2021, l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée R.T.P. a décidé de transférer le siège social du 4 Les Beaufumes, 89240 DIGES au Moulin Calicot, 89130 LEUGNY à compter du 17 Septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : Madame Anne Sophie CATANESE, demeurant 4 Rue Les Beaufumes 89240 DIGES

Monsieur Jonathan ROUSSELAT, demeurant 4 Rue Les Beaufumes 89240 DIGES

Pour avis

La Gérance

AL894031586

FUSION

S.J.B. Société d'Avocats

SARL B.C.G.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 23 400 euros
Siège social
14 Rue des Bas Musats
89100 MALAY LE GRAND
453 297 293 RCS SENS**

Avis de fusion

La société SARL B.C.G. a établi en date du 30 juin 2021 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société AMBULANCES BRUNO, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 267 500 euros, dont le siège social est 8, rue du Puits d'Amour 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 443 114 616 RCS SENS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 18 août 2021 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 septembre 2021. Le mali de fusion s'élève à 961 153.45 euros. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement 1er janvier 2021, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société AMBULANCES BRUNO depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 30 septembre 2021 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SARL B.C.G. et considérées comme accomplies par la société SARL B.C.G. depuis le 1er janvier 2021.

AL894031563

VENTE

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous-seing privé en date du 17/09/2021 à CHABLIS et enregistré le 24/09/2021 à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AUXERRE 1, Dossier 2021 000033007, référence 8904P01 2021 A 01914,

La Société « SARL DEGAND », SARL au capital de 7.000 €, dont le siège social est sis 11, rue Auxerroise – 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 813.047.727, représentée par son Gérant, M. Maxime DEGAND,

A vendu à la Société « SAS CHAMPEAUX-DEGOIX », SAS au capital de 5.000 €, dont le siège est sis 11, rue Auxerroise – 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 901 930 339, représentée par M. Jérémy DEGOIX, Président,

Un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE, TRAITEUR ET VENTE A EMPORTER, CHOCOLAT, GLACES sis et exploité à 11, rue Auxerroise – 89800 CHABLIS, pour lequel la Société SARL DEGAND est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 813.047.727, à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, pour le Répertoire National des Entreprises et de leurs établissements sous le numéro SIRET 1071C.

Moyennant le prix de 400.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 310.000 € et aux éléments corporels pour 90.000 €.

L'entrée en jouissance intervient à compter du 24/08/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la Loi, au siège du fonds vendu susmentionné pour la validité, et au siège social du séquestre, BUREAU JURIDIQUE DES ENTREPRISES, sis .35, Avenue Mac-Mahon – 75017 PARIS, pour la correspondance, où domicile a été élu à cet effet.

AL894031568

CESSION

Par acte SSP à Paris du 21 09 2021, enregistré au SPFE d'AUXERRE, le 27/09 /2021 (dossier 2021 00033249, référence 8904P01 2021 A 01917), la SARL MURAT, exerçant sous l'enseigne LES SAVEURS D'ISTANBUL, au capital de 1 000 €, siège social 8 rue de la République 89100 SENS, RCS SENS 453 949 661. A cédé à la SASU MAYA, au capital de 1 000 €, siège social 8 rue de la République 89 100 SENS RCS SENS 901 905 844. Un fonds de commerce de « Bar, Brasserie, restaurant, restauration rapide» exploité 8 rue de la République 89 100 SENS, au prix de 50 000€ (48.000€ éléments incorporels ; 2.000 € éléments corporels).

Entrée en jouissance : 22/09/2021

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour le cédant, POUR LA VALIDITÉ DES OPPOSITIONS au fonds vendu ET POUR LA CORRESPONDANCE : chez Me Sirma SEZGIN GUVEN Avocat au barreau de Paris 10 bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS.

AL894031555

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BA-BORD

CHANGEMENT DE GERANT

Dénomination sociale : BA-BORD

Forme : S.C.I.

Siège social : 5 Bis Rue Fourier 89000 AUXERRE

Capital social : 1.524,49 €

N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 421 681 040

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 08 Septembre

2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Abd-Bakar FANNY et ont procédé à la

nomination de Madame Ambre FANNY-MAUGERY, demeurant à AUXERRE (89000), 5 Bis Rue

Fourier en qualité de gérante.

Par conséquence, la gérante de la SCI BA-BORD est :

Madame Ambre Chloé Elizabeth FANNY-MAUGERY, demeurant à AUXERRE (89000), 5 Bis rue Fourier.

Les statuts ont été modifiés en conséquences

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL894031584

S.J.B. Société d'Avocats

GROUPEMENT FORESTIER DE LA VALLEE DU THOLON N1

**Société Civile au capital de 22 653.92 euros
Siège social
Mairie de Chassy – 89110 CHASSY
350 043 329 RCS SENS**

DEMISSION CO-GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Roland ROLLIN, co-gérant, intervenu le 27 février 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Jacky PRIVAULT conserve son mandat de Gérant.

AL894031585

SCI COLBERT

2 ème Gérante

Dénomination : SCI COLBERT.

Forme : SCI.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 2 rue de l'abreuvoir, 89470 MONETEAU.

452446966 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 avril 2020, à compter du 7 avril 2020, les actionnaires ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Mme MENANT Nadine (partant)

Mention sera portée au RCS Auxerre.

AL894031583

SCI CYEL

**SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 49, rue de la République
89100 SENS
845 191 139 RCS SENS**

Le 01/09/2021, les associés ont nommé en qualité de gérant, à compter dudit jour, Mme Marlène DOURU, demeurant à Domats (89150), 5 Les Besnards en remplacement de M. Cyril TERESZKIEWIEZ, démissionnaire.

AL894031533

VOGEL

**Société civile immobilière
Au capital de cent Euros
Siège social 89400 MIGENNES
12, rue Pasteur
R.C.S SENS 510 349 244**

Lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 septembre 2021, les associés de la société civile immobilière VOGEL ont décidés de :

Nommer Monsieur ROLLOT Jacques, né le 6 janvier 1957 à La Charité sur Loire (Niévre), demeurant rue des Petits Prés à ROMENAY 58110 BRINAY, cogérant associé de la société pour une durée illimitée à compter du 30 septembre 2021.

Que la qualité de Madame BENOIT Claire, née le 19 avril 1949 à Draveil (Essonne), demeurant 12, rue Pasteur à 89400 Migennes, devient cogérante associée à compter du 30 septembre 2021.

Mention sera faite au R.C.S de SENS

AL894031542

BOURJOIS IMMOBILIER

**SARL au capital de 8 000 €
Siège social
49, rue de la République
89100 SENS
998 417 703 RCS SENS**

Le 30/09/2021, l'associée unique a nommé en qualité de co-gérante, à compter dudit jour, Mme Elise KERCKHOVE demeurant à MICHERY (89140), 21 et 21 bis rue Basse et a décidé d'adjoindre l'activité de gestion locative à l'objet social. Les articles 2 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL894031554

SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS

**SARL au capital de 120 300,00 euros
Siège social
17 rue Couverte, la Chapelle
89340 CHAMPIGNY
819 864 695 RCS SENS**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2021, la collectivité des associés a constaté la démission de M. Martial DUMANT de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, la gérance.

AL894031560

SARL G2S

**S.A.R.L. au capital de 40 000,00 Euros
Siège social
56 Avenue Jean Jaurès
89000 Auxerre
R.C.S AUXERRE 534 639 190**

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 23 Septembre 2021, les associés décident :

De modifier la gérance de la SARL en SAS HOLDING du THOLON, ayant comme représentant légal Monsieur REUILLER Vincent.

La Gérance

AL894031566

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

SARL JBM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social
10 rue des Vergers
89740 CRUZY LE CHATEL
830 935 011 RCS AUXERRE**

GERANCE A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2021

Ancienne mention : Monsieur Jean-Bernard BERTRAND demeurant à CRUZY LE CHATEL (89740) – 10 route de Nicey

Nouvelle mention :

Monsieur Jean-Bernard BERTRAND demeurant à CRUZY LE CHATEL (89740) – 10 route de Nicey

Madame Sandrine BERTRAND demeurant à BERNOUIL (89360) – 15 rue Saint Jacques

Pour avis : Le gérant : JB BERTRAND

AL894031574

DISSOLUTION LIQUIDATION

D' AILLEURS

**société civile en liquidation
au capital de mille €uros.
Siège social
EPINEAU LES VOVES 89400
36 Route de Sens
Siège de liquidation
MIGENNES 89400
53 Avenue Jean Jaurès
R.C.S SENS 493 344 576**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 15/09/2021 au 53, avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES

A approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Daniel BLIN demeurant 53, avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et, constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. R.C.S SENS 493 344 576

POUR AVIS LE LIQUIDATEUR

AL894031549

FIDUCIAL SOFIRAL

ETS J.C. MEUNIER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 396 483 euros
Siège social
Route de Perrigny
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
Siège de liquidation
4 avenue des Tilleuls
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 342 313 749**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26 novembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Stéphanie MEUNIER, demeurant 4 avenue des Tilleuls 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est 4 avenue des Tilleuls 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894031551

PATOCHON

**Siège social
3 Rue Abel Minard, La Fourchotte
89400 BRION
Siège de liquidation
3 Rue Abel Minard, La Fourchotte
89400 BRION
840 508 139 RCS SENS**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Séverine COMMEAU demeurant 4 rue René Froissart, la Fourchotte 89400 BRION et Patrick BREUILLE, demeurant 17 rue de Naurath 89250 CHEMILLY SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue Abel Minard, La Fourchotte 89400 BRION. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Les Liquidateurs.

AL894031562

S.J.B. Société d'Avocats

AMBULANCES BRUNO

**Société par actions simplifiée
au capital de 267 500 euros
Siège social
8, rue du Puits d'Amour
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
443 114 616 RCS SENS**

Avis de dissolution

La société AMBULANCES BRUNO a établi par acte sous signature privée en date du 30 juin 2021 un projet de fusion avec la société SARL B.C.G., société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 23 400 euros, dont le siège social est 14 Rue des Bas Musats 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 453 297 293 RCS SENS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 18 août 2021 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 septembre 2021.

AL894031564

MC2

**SARL en liquidation
au capital social de 17500 Euros
Siège social
7 rue de Lyon 89200 AVALLON
Siège de la liquidation
8 rue Franc Nohain 58800 CORBIGNY
402 399 788 R.C.S. AUXERRE**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 29.09.2021, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé Madame Muriel PHELOUP de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL894031572

AF AUXERROISE

**SCI au capital de 100 €
Siège social
9 ALLEE DU BOIS DE LA DUCHESSE
LA TOUR COULON
89000 AUXERRE
752 617 605 RCS d'AUXERRE**

Le 01/10/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/10/2021, nommé liquidateur M. ARNAUD LEVEQUE, 17 RUE DE PARIS, 77400 POMPONNE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Le 01/10/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/10/2021. Radiation au RCS d'AUXERRE.

AL894031580

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 24/09/2021 à AUXERRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL à associé unique, Dénomination : Yonne Etanchéités Toitures Intervention Entretien, Siège : 10 rue Dampierre, 89000 AUXERRE, Objet social : Le nettoyage, les réparations, l'entretien, le traitement et le désamiantage des toitures et façades ; L'audit et le conseil en bâtiment, gros oeuvre et second oeuvre, Durée de la Société : 99 ans, Capital : 20000 €, Gérance : Frédéric BERNOT, demeurant 71 rue Serpentine 78960 VOISINS LE BRETONNEUX,

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL894031548

SCEV THOMAS TIXIER

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY le 15 Septembre 2021, a été constituée la société civile d'exploitation viticole dénommée «SCEV THOMAS TIXIER», siège social : CHABLIS (89800), 5 bis rue Jules Rathier.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00€), divisé 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00€) chacune, numérotées de 1 à 100 constitué d'apports en numéraire.

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles et agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de la société : Monsieur Thomas TIXIER demeurant à CHABLIS (89800), 33 avenue de l'Europe. Monsieur Frédéric GUEGUEN, demeurant à PREHY (89800), 31 grande rue. Madame Céline Marie BROCARD, demeurant à CHABLIS (89800) 31 Grande rue.

POUR INSERTION. Me Emilie BERARDO.

AL894031557

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), le 28 septembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI MODISI.

Le siège social est fixé à : TOUCY (89130) Les Bernardins

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000,00 EUR)

- des apports en numéraire par M. SIMONNET Didier de 57 500,00 euros

- des apports en numéraire par Mme SIMONNET Monique de 57 500,00 euros,

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à

l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : M. et Mme SIMONNET Didier et Monique, demeurant à Toucy (89130) Les Bernardins.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL894031561

MOSAVI

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 septembre 2021 Dénomination : MOSAVI. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 7 Rue roland garros, 89000 Auxerre. Objet : Acquisition, administration, location d'immeuble. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Monsieur Sabri GHOMMID, demeurant 7 rue roland garros, 89000 Auxerre La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

Le gérant

AL894031567

LEGA SPHERE AVOCATS

LA VIE EST BELLE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 septembre 2021, à Villiers-Les-Hauts. Dénomination : LA VIE EST BELLE. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : La Société a pour objet : l'acquisition, l'exploitation, la création et la location meublée de locaux, maisons, appartements, chambres et gîtes, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 900 euros Siège social : 25 rue Haute, 89160 Villiers les Hauts. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre. Gérants : Madame Françine PETIT, demeurant 25 rue Haute, 89160 Villiers les Hauts et Monsieur Patrice PETIT, demeurant 25 rue Haute, 89160 Villiers les Hauts.

Pour avis.

AL894031570

Terres de Bourgogne

Twitter

Facebook

agribourgogne.fr

Santé

Ils luttent contre les déserts médicaux

Alors que certaines zones rurales peinent à attirer de nouveaux médecins, les collectivités locales, les élus et les médecins en place prennent en main la médecine de demain. Exemples dans le Nord et le Pas-de-Calais.


©DR
Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais et maintenant ministre déléguée chargée de l'Autonomie

« *Selon l'ARS (l'agence régionale de santé), 8,6 % de la population française vit dans une zone sous-densément peuplée de médecins généralistes,* annonce Franck Droin, président de Kaissa consulting, spécialisé dans la santé. *32 % de la population a un accès long et difficile aux soins et 18 %, n'a un accès au soin que partiel* ». Une situation qui impacte l'espérance de vie, comme le démontre une étude parue en décembre de l'association des maires de France : l'espérance de vie serait moins importante à la campagne d'environ deux ans. Les explications : un accès plus difficile aux soins, avec moins de médecins ; et des habitants qui ne consultent pas aux premiers symptômes. En France, on compte 300 000 médecins, dont 100 000 approchants l'âge de la retraite De plus, ils sont inégalement répartis sur le territoire, avec un déficit dans les zones rurales où les installations de nouveaux médecins sont insuffisantes.

Le libéral délaissé

Comment en est-on arrivé là ? Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais et maintenant ministre déléguée chargée de l'Autonomie, s'est penchée sur la question. Le numerus clausus, qui fixe le nombre de médecins à former chaque année, a été fortement réduit et les gens dont l'espérance de vie a fortement progressé sont plus « *demandeurs* » de soins. « *Nombreux sont aussi les élèves qui veulent se spécialiser. Les futurs médecins veulent également concilier vie professionnelle et privée,* constate-t-elle. *Dans une promotion d'étudiants en première année de médecine, 62 % veulent être salariés, 26 % en vacation et 12 % en libéral. Ils veulent également appartenir à une communauté médicale, le temps où le médecin pratiquait seul est révolu* ». « *J'ai réalisé, avec les élus de ma circonscription (dans le Boulonnais, ndlr), plusieurs actions auprès des étudiants de médecine,* raconte-t-elle. *Car c'est vers eux qu'il faut se tourner* ».

Des aides financières

Dans ce contexte d'inégale répartition et de changement de modes de vie, comment faire pour renouveler les médecins dans ces zones délaissées ? Plusieurs pistes sont envisagées. La première est financière. Elle passe par le financement d'une partie des études d'un futur médecin qui souhaiterait s'installer dans un désert médical une fois son diplôme en poche. «*Pour autant, les jeunes ne sont pas attirés par cet appât du gain, constate Brigitte Bourguignon. Ça ne sert à rien de passer par la contrainte, il faut mieux inciter. Leur décision est souvent motivée par un ensemble de facteurs*», confie la députée qui mène des actions auprès des étudiants pour les attirer à la campagne. Car c'est bien là l'un des défis des élus et des collectivités : changer l'image de ces zones un peu délaissées en parlant du cadre de vie, des habitants, etc. Cette attractivité, on peut la retrouver avec un une équipe de santé accueillante. « *Dans une maison de santé pluridisciplinaire, toutes les professions sont regroupées en un même lieu,* explique Laurent Turi, médecin généraliste à la maison de santé de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais). *Ainsi tout le monde partage ses compétences et nous menons un vrai projet de santé collectif. C'est aussi le moyen de redonner un sens à nos actions. Le patient est ainsi mieux guidé dans son parcours de soins* ». Pour multiplier ces initiatives et assurer leurs réussites, les élus et professionnels de santé doivent se rapprocher autour d'un projet. «*Les élus ont la compétence de gestion de projets, nous savons vers qui nous tourner pour obtenir des subventions, explique Dominique Bertout, maire de Corbehem (Pas-de-Calais) qui a installé une maison de santé sur sa commune. Par ailleurs, les élus seuls ne peuvent pas connaître les besoins des médecins. D'où le besoin d'une coordination*». Il suffirait donc de construire des maisons de santé à tout va, pour attirer des médecins ? La réponse est bien plus complexe. Pour attirer un médecin à un tel endroit, il faut aussi y attirer sa famille. Faute de médecins des alternatives se mettent en place : la télémédecine, par exemple. Mais pour qu'elle soit efficace, « *elle doit être incluse dans un parcours de soins,* estime Laurent Turi. *Ça ne remplacera jamais une consultation de visu* ». L'autre idée est de déléguer certains actes aux pharmaciens, infirmiers ou d'autres professionnels de santé. Mais pour éviter d'engorger les salles d'attente de maisons médicales flambant neuves, « *la prévention reste le maître mot* », conclut Franck Droin. Car il vaut mieux prévenir que guérir.

LUCIE DEBUIRE

Initiative

Une maison de santé pour attirer des médecins

À Hucqueliers, dans le Pas-de-Calais, les médecins se font rares. Leurs départs en retraite sont plus nombreux que les arrivées de leurs remplaçants. La communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois a donc pris le problème à bras-le-corps pour recruter de nouveaux médecins.


©LD
Élodie Legrand, chef de projet à la communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois.

Il n'y a pas de soleil à Hucqueliers en ces jours d'hiver, pour autant, nous sommes en plein cœur d'un désert… médical. C'est ainsi qu'on qualifie les zones très faiblement peuplées de médecins. Nichées au creux des collines du Haut-Pays, quelque 8 000 âmes attendent un médecin pour les soigner. Ce n'est pas faute d'avoir anticipé le départ en retraite de l'un des deux médecins présents sur le canton en 2019. « *Nous avions déjà remarqué que les remplacements de médecins se faisaient de plus en plus rares,* raconte Élodie Legrand, chef de projet à la communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois. *Nous avons alors décidé de communiquer sur notre territoire pour faire savoir qu'il est attrayant* ».

Mobilisation des habitants

Face à la caméra, les habitants du bourg veulent casser les clichés : montrer qu'il y a de la vie, d'une qualité indéniable, et qu'ils profitent d'un cadre de travail verdoyant. Rien n'y fait, un seul médecin se renseigne sans donner suite. La communauté de communes décide alors de prendre le problème à bras-le-corps, épaulée par la MSA. En 2015, Élodie Legrand rassemble les 25 professionnels de santé du secteur pour trouver des solutions, alors que le dernier médecin part en retraite fin 2019, laissant le canton orphelin de docteur. Avec un peu de temps, un projet commun de santé aboutit en 2017.

Un problème immobilier sous-jacent

Au fil des discussions, les professionnels soulèvent la question immobilière. Certains n'ont pas de locaux, d'autres ont des cabinets qui ne sont plus aux normes… Très vite vient l'idée de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. « *Les professionnels de la santé comprennent que c'est une nouvelle philosophie du vivre ensemble qui est enclenchée* », se souvient Élodie Legrand. La communauté de communes prend alors les rênes de ce projet immobilier. « *Aux professionnels de la santé de faire vivre un projet de santé collectif. Nous, nous leur fournissons les locaux* ». En novembre 2019, la maison de santé est inaugurée… sans médecin. Neuve et grande, elle a été conçue pour accueillir de nombreux professionnels en vacation ou en temps plein. Un appartement y est même créé pour faciliter les venues des professionnels remplaçants ou étudiants. Ils sont 18 à s'y installer l'année qui suit. Malgré les nouveaux locaux et le loyer attractif, aucun médecin n'est venu au bout d'un an. « *Certains viennent pour visiter, se renseigner,* reconnaît Élodie Legrand. *Il en suffit d'un pour que les autres suivent. Mais il faut avouer que se retrouver seul devant 8 000 patients potentiels, ce n'est pas très attirant* ». Les efforts ont fini par payer en fin d'année dernière. Un médecin généraliste est arrivé en novembre et deux autres doivent le rejoindre prochainement. Une victoire pour Élodie Legrand et tous les habitants du bourg.

L.D.

Potager

Les bons outils font les bons jardiniers

À la campagne, nombreuses sont les familles qui ont un potager. Souvent, les bons conseils se transmettent de génération en génération pour cultiver les légumes. Mais avez-vous les bons outils ? Voici des indications pour bien les choisir.



Quel outil faut-il avoir pour faire quoi au potager ? Quelle longueur doit mesurer le manche et en quelle matière doit-il être ? Faut-il choisir ses outils selon le type de sol ? Comment entretenir ses outils de jardinage ? Autant de questions qu'un novice en jardinage peut se poser.

Un petit carré de terre, des graines et des plants, du temps… tout est réuni pour *« faire son jardin »*. Mais de quels outils disposez-vous pour bêcher, biner, semer, planter, désherber… ? Bêche ou fourche-bêche ? Sarcloir ou binette ? Plantoir ou transplantoir ? Que faut-il avoir pour quelle opération ? Quelle longueur doit mesurer le manche et en quelle matière doit-il être fait ? Faut-il choisir ses outils selon le type de sol ? Comment entretenir ses outils ? Autant de questions qu'un novice en jardinage peut se poser ou qu'une personne bien intentionnée peut se poser avant de choisir et offrir un cadeau. *« Les bons outils font les bons ouvriers »*, dit le dicton français. Avoir de bons outils de jardinage facilite le travail, limite la pénibilité, conduit à un résultat satisfaisant, et donc évite le découragement du jardinier novice.

Avant tout achat, il faut savoir que les manches en bois sont à privilégier, même s'ils demandent plus d'entretien que les manches en matière synthétique. Effectivement, il semblerait que les manches en bois aient tendance à entraîner moins d'ampoules aux mains. À noter que les manches en bois de frêne sont idéaux car ils sont à la fois plus solides et souples que des manches réalisés dans d'autres essences. Leur souplesse assure une meilleure absorption des chocs et limite la casse. Les manches en matière synthétique (fibre de verre, résine, polypropylène) ont l'avantage d'être solides et légers. La longueur du manche est à choisir selon la taille de la personne qui l'utilisera dans le potager. S'il est trop court, le mal de dos risque de se faire sentir. Des outils sont uniquement à manche court pour les utiliser en étant agenouillé (plantoir et transplantoir). Mais d'autres outils peuvent avoir soit un manche long, pour l'utiliser debout, soit un manche court, pour l'utiliser dans un potager surélevé ou une jardinière.



©Pixabay

Avoir de bons outils de jardinage facilite le travail, limite la pénibilité, conduit à un résultat satisfaisant, et donc évite le découragement du jardinier novice.

Retourner la terre

La bêche et la fourche-bêche permettent de retourner la terre pour l'ameublir en profondeur. La bêche est à préférer pour les sols légers et la fourche-bêche pour la terre argileuse ou caillouteuse. Le fer de bêche est en général à bout plat, mais il peut être à bout pointu pour faciliter sa pénétration dans le sol. Plus le fer est long et large, plus l'effort à fournir est conséquent pour soulever la terre. La fourche-bêche possède quant à elle quatre dents, carrées pour les terres très caillouteuses, triangulaires ou plates pour les terrains argileux ou légèrement cintrées vers l'avant pour les sols à tendance sableuse. Pour bêcher, planter verticalement le tranchant ou les dents dans le sol, exercer une pression avec le pied sur le haut du tranchant pour l'enfoncer au maximum dans la terre, faire un mouvement d'avant en arrière avec le bras pour décoller la motte de terre, la soulever et la retourner.

Pour limiter la fatigue et les douleurs, il convient de choisir la bêche ou la fourche-bêche en fonction de la morphologie du jardinier : une bêche légère sera plus facile à manier ; une bêche avec un grand manche sera plus adaptée à une personne de grande taille. L'extrémité du manche peut prendre plusieurs formes (simple, en T, avec une poignée) ; le plus important est que sa prise en main soit facile. Le choix du modèle se fait en fonction de la taille et de la force de l'utilisateur, ainsi que de la qualité du sol. Plus le fer est grand, plus l'effort à fournir est important, notamment pour soulever la motte. Outre bêcher, une bêche permet aussi de creuser des trous pour des plantations, d'incorporer au sol du compost et des amendements, de couper des racines, de diviser les vivaces, d'arracher certains légumes. La fourche-bêche permet de travailler le sol près des arbres, d'émietter les mottes de terre, d'éliminer les racines des mauvaises herbes, de récolter les légumes-racines. Le croc (ou fourche crochue ou croc à fumier) permet d'affiner, émietter et aérer la terre après le bêchage et juste avant de semer ou repiquer. Il sert aussi à arracher les pommes de terre.

Préparer le lit de semence

Le râteau aide à préparer le lit de semence : égaliser et niveler le sol, voire d'enterrer superficiellement les graines fines et fragiles. Cet outil permet aussi de regrouper les cailloux à enlever du potager, de retirer les débris de végétaux. Après le semis, le dos du râteau peut être utilisé pour une bonne adhésion des graines à la terre et une meilleure germination. Il existe plusieurs largeurs de râteaux (30 à 60 cm) et avec un nombre de dents différent. Il est conseillé aux débutants d'utiliser un râteau étroit pour une manipulation plus facile. Plus le peigne du râteau est large, plus le travail est rapide, mais plus l'outil risque d'être lourd. Les dents peuvent être droites ou légèrement recourbées. Ces dernières sont idéales pour ramasser les débris ou les cailloux. Comme pour la bêche, la longueur du manche est à adapter à son utilisateur pour travailler sans fatiguer le dos.

La serfouette est utile pour émietter, tracer un sillon, biner, désherber, butter. La serfouette à panne et langue présente deux embouts métalliques pleins. Celui en pointe (appelé langue) est idéal pour tracer les sillons des semis. Il existe un second type de serfouette, avec un embout métallique plein (panne) comme le premier et un embout avec deux ou trois dents, qui permet, entre autres, de casser la croûte du sol. La longueur totale du fer de la serfouette varie entre 20 et 30 cm. Le manche mesure entre 1,00 à 1,30 m, à ajuster selon l'utilisateur.

Planter

Plantoir ou transplantoir ? Tout dépend de ce qui est à planter… Le plantoir est équipé d'un pommeau ou d'un petit manche en forme de T et l'embout est rond et pointu en son bout. Il sert à repiquer les jeunes plants et légumes à racines nues. Mais les légumes à planter en godets ou en petites mottes sont de plus en plus courants et l'usage du plantoir demeure limité. Il laisse ainsi sa place au transplantoir : une petite pelle à main, en fer et incurvée. Outre faire un trou dans la terre pour planter les légumes en mottes ou les bulbes, le transplantoir permet de manipuler la terre, le terreau, les engrais. Il est un indispensable pour le travail dans des jardinières ou des bacs, pour remplir de terre des pots. Son manche court permet de travailler rapidement et efficacement.

Il existe des transplantoirs intégralement en acier ou d'autres avec un manche en bois et la pelle en acier. Il est également possible d'en trouver en plastique ou en fibre de verre. Quoi qu'il en soit, lors de son achat, il convient de vérifier la bonne prise en main du transplantoir. Certains ont une poignée ergonomique ou un revêtement antidérapant, qui assurent un plus grand confort d'utilisation.

Désherber

La binette possède une lame pleine et rectangulaire mesurant environ 15 cm de large montée sur un manche. Elle a deux fonctions : tout d'abord le binage, sur une profondeur de 5 à 8 centimètres, qui favorise l'infiltration de l'eau, laisse entrer l'air dans le sol, limite l'évaporation de l'humidité ; ensuite le sarclage, qui assure la destruction des mauvaises herbes dans le potager. Effectivement, en cassant la croûte superficielle de terre qui s'est formée après la pluie, la lame de la binette coupe aussi les races racines. Comme les autres outils précédemment cités, la binette doit être légère (la lame et le manche), facile à manier et solide. La longueur du manche varie généralement entre 1,00 et 1,20 m. Pour être efficace, la lame de la binette doit être bien affûtée. Autre outil qui permet de détruire les mauvaises herbes : le sarcloir. Sa fine lame en forme d'étrier, montée sur un manche, racle superficiellement la terre, sans la retourner. Pour passer facilement entre les légumes, la lame du sarcloir ne doit pas être trop large (autour de 7 cm). Il existe des sarcloirs à lame mobile et aiguisée des deux côtés ; ils s'utilisent par tirée ou par poussée. Le sarcloir à lame fixe coupe les adventices en tirant l'outil à soi. Comme pour la binette, la lame du sarcloir doit être aiguisée pour couper les mauvaises herbes mais aussi pour pénétrer facilement dans la terre.

LUCIE GROLLEAU FRÉCON

Fromage

Nouvelle jeunesse pour la fruitière du Plateau arboisien

Dans le Jura la fruitière du Plateau arboisien a fait le grand saut en arrêtant ses trois ateliers de fabrication à Arbois, Ivory et Chilly-sur-Salins, pour construire un nouveau bâtiment à l'entrée d'Ivory. 8,5 millions de litres de lait seront transformés sur place.



Le nouveau bâtiment à Ivory représente un investissement de 5,7 millions d'euros.



Au niveau des presses à comté, un aménagement qui permet de travailler dans de bonnes conditions

« *Il aura fallu plusieurs années pour mûrir le projet. À partir de l'automne 2016 et pendant 2 à 3 ans, nous avons visité plus de 25 fromageries sur toute la zone AOP afin de nous faire une idée* », se souvient Fabrice Clerc, président de la coopérative du Plateau arboisien. Il retrace les étapes qui ont abouti à la décision de construire un bâtiment neuf destiné à la transformation d'un peu plus de 8,5 millions de litres de lait en comté et en morbier. Tout a commencé en 2009 avec la fusion des coopératives d'Arbois, d'Ivory et de Chilly-sur-Salins. De cette fusion naquit la fruitière du Plateau arboisien avec la volonté, à l'époque, de conserver les trois ateliers, tout en redistribuant la production : Chilly et Ivory se spécialisaient en comté, Arbois était mis aux normes et se concentrait sur la fabrication de morbier et de raclette.

Nouveau bâtiment, nouvelle équipe

Une succession d'événements a fait pencher la balance en faveur d'un nouveau bâtiment. Les ateliers vieillissaient et la fruitière d'Arbois n'apportait pas satisfaction car elle était très énergivore en main-d'œuvre. En novembre 2018, décision est prise de fermer l'atelier d'Arbois à l'occasion du départ du fromager. Les sociétaires réunis en assemblée générale ont validé le projet du nouveau bâtiment. *« Il a fallu prendre le temps de fédérer tout le monde, de cette cohésion dépend l'avenir d'une coopérative »*, indique le président. La construction débute un an plus tard, en janvier 2019, sur un terrain acheté à la commune d'Ivory. L'ancien atelier d'Ivory s'arrête en juin 2019, suite à des problèmes de matériel. Durant toute la période des travaux, le lait est transformé à Chilly et dans des coopératives voisines. C'est le 12 avril de cette année que les premières fabrications ont pu démarrer dans le nouveau bâtiment avec, aux manettes, une jeune équipe composée de deux fromagers, deux seconds, un caviste et un apprenti en BTS à l'Enil Bio. L'atelier est dimensionné pour pouvoir travailler à trois fromagers, ce qui permet de prendre des congés sans faire appel au remplacement. La coopérative possède deux camions de ramassage du lait en Cuma *« l'Ucal des Moidons »* avec les coopératives de Vers-en-Montagne et de Valempoulières qui emploie trois Equivalents temps plein (ETP) salariés qui ramassent 15 millions de litres de lait au total.

Améliorer les conditions de travail

Le bâtiment, conçu par le cabinet d'architecte RCA Ingénierie présente un profil moderne et harmonieux. La salle de fabrication (société MTA process) est automatisée et aménagée pour limiter au maximum les manutentions : les 4 cuves de 5 000 litres alimentent, grâce au Groupe sous vide (GSV), deux presses à comté de 24 et 60 moules et une presse à morbier de 72 moules. L'atelier est équipé d'un tunnel de lavage et d'un stockeur de moules à comté qui les retourne au moment du sous-tirage. À l'entrée des caves, deux bacs de saumurage permettent de saler les fromages sans avoir à les manipuler à la main. *« Notre objectif est que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions pour transformer la totalité du lait produit par les 20 exploitations sociétaires »*, souligne Fabrice Clerc. La coopérative prévoit l'acquisition d'un nouveau robot pour les caves à comté de 4 500 places. Les caves à morbier de 2 500 places vont être équipées avec l'ancien robot d'Arbois. Les fromages sont vendus en blanc à 35-40 jours aux trois affineurs historiques : Rivoire-Jacquemin par l'union Coovefrom, Ermitage et Monts et Terroirs par le biais de l'union de coopératives Juramonts. La production de morbier du Plateau arboisien est destinée essentiellement à la vente directe qui se fait au magasin de la coopérative à Arbois. Au total, le nouveau bâtiment, station d'épuration comprise, représente un investissement de 5,7 millions d'euros dont 15 % de subventions. Un dossier mené en lien avec la Fédération régionale des coopératives laitières (FRCL) qui a réalisé la pré-étude. *« C'est un beau challenge que les 30 producteurs de lait du Plateau arboisien ont su relever »*, conclut le président. Rendez-vous est donné au printemps 2022 pour l'inauguration officielle de ce nouvel atelier.

I.R.



La jeune équipe des fromagers et apprenti.